



SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2024

Société Tunisienne de Banque

Société Anonyme au capital de 776.875.000 Dinars

Siège Social : Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS - **RCB** 182331996

Tél : 70.140.000 - **Adresse télégraphique** : SOTUBANK

Code : Peterson 4th Edition Acmé

Télex : N° 14135 - 14815 - 15376 - 15377

Adresse SWIFT : STBK TN TT

Sites Web :

- Commercial : www.stb.com.tn
- Commerce électronique : ecom.stb.com.tn
- Banque en ligne : stbnet.stb.com.tn
- Facebook : STB BANK-page autorisée



SOMMAIRE

ORGANES DE GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LES COMITÉS

DIRECTION GÉNÉRALE

CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL

Mot du DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROFIL DE LA SOCIETE TUNISINNE DE BANQUE

RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXERCICE 2024

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

ÉCONOMIE TUNISIENNE

SITUATION FINANCIERE EXERCICE 2024

CHIFFRES CLÉS

BILAN

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ÉTAT DE RÉSULTAT

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

RESSOURCES

EMPLOIS

CAPITAUX PROPRES

QUALITÉ DE L'ACTIF

SOLVABILITÉ

LIQUIDITÉS

RÉSULTAT

CONTRÔLE INTERNE

GESTION DES RISQUES

DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION

CAPITAL HUMAIN

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE -RSE-

L'IMPLEMENTATION DU NOUVEAU REFERENTIEL -IFRS

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA STB

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE STB

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE DU GROUPE STB

APERÇU SUR L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DU GROUPE STB

PERSPECTIVES DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

BILAN CONSOLIDÉ

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE 2024

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE 2023

INDICATEURS CONSOLIDÉS 2024

INDICATEURS CONSOLIDÉS 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DU GROUPE STB EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024



ORGANES DE GOUVERNANCE

Le Conseil d'Administration



Mr Atef MAJDOUN

Président du Conseil
Représentant l'Etat



Mme. Moufida ALOUI

Membre représentant l'Etat



Mme Raoudha BEJAoui

Membre représentant l'Etat



Mr. Ezzeddine CHERIF

Membre représentant l'Etat



Mr Salah BEN HAMAD⁽¹⁾

Membre représentant l'Etat



Mr. Hassene FEKI

Représentant la Société Tunisienne
d'Assurance et de Réassurance



Mr. Lassaad ZARROUK

Représentant Mutuelle
Assurance de l'Éducation (MAE)



Mr Mohamed Lassaad MZAH⁽²⁾

Représentant les Privés



Mme Rym OUESLATI

Membre indépendante



Mr Mohamed Salah HMAIDI⁽³⁾

Représentant les actionnaires
Minoritaires



Mr. Mohamed Jilani EL BEJI

Membre indépendant



Mr Faycel STAMBOULI⁽⁴⁾

Contrôleur d'Etat

(1) : Nomination de M. Salah BEN HAMAD (Lettres Ministère des Finances du 30 avril 2024 - AGO du 07 juin 2024)

(2) : Nomination de M. Mohamed Lassaad MZAH (AGO du 07 juin 2024)

(3) : Nomination de M. Mohamed Salah HMAIDI (AG Elective du 29 mars 2024 - AGO du 07 juin 2024)

(4) : Nomination de M. Faycel STAMBOULI en remplacement de M. Mohamed SOUSSI (Lettre CCE du 12 juin 2024)

Les Comités

Le Comité d'Audit

La mission fondamentale de ce comité consiste à veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne ainsi que d'assurer le suivi et la supervision de ses activités.

Le Comité des Risques

Il a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Il a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à arrêter une politique de nomination et de rémunération en adéquation avec les performances à moyen et long terme de la Banque.

Le Comité Stratégique et de Gouvernance des Filiales et Participations

Il participe à la conception de la stratégie de la banque, assure le suivi de sa mise en œuvre, examine l'implémentation des projets et programmes stratégiques de la banque et donne des avis au Conseil d'administration sur la gouvernance et la restructuration des filiales et participations.

Comité Supérieur de Résolution

Il a pour mission d'assurer le suivi de l'exécution du plan d'action issu de la stratégie de la Banque en matière de recouvrement, d'examiner les propositions de règlement transactionnel et statuer sur les propositions de radiation et de cession à la STRC des créances remplissant les conditions réglementaires à soumettre au Conseil d'administration pour approbation.



Direction Générale



Mr. Rachid BATITA^(*)
Directeur Général



Mr. Nabil FRINI
Secrétaire Général

[*] : Assure conjointement la fonction de Directeur Général Adjoint

Co-Commissaires aux Comptes^(*)



GROUPEMENT DES CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE
 «EXACOM AUDIT» & BUREAU MOHAMED AMINE CHARFEDDINE «AMC CONSULTING»

Représenté par M. ABDERRAZEK SOUEI

- Cabinet «EXACOM» représenté par
- Cabinet «AMC CONSULTING» représenté par

M. ABDERRAZEK SOUEI
 M. MOHAMED AMINE CHARFEDDINE



GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT «GEM»

Représenté par M. ABDERRAZEK GABSI

Missions

Les Co-Commissaires Aux Comptes (CAC) ont pour mission principale de certifier les comptes annuels de la banque en réalisant un audit légal selon les normes internationales applicables en Tunisie. Ils sont indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie.

L'objectif de cette mission est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant l'opinion des Co-Commissaires Aux Comptes (CAC).

(*) Les Co-commissaires aux comptes ont été nommés lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 04 juillet 2023 et ce Conformément à la douzième résolution de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 avril 2023 portant sur le report de la désignation des commissaires aux comptes pour la période 2023-2025.



MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL



La Société Tunisienne de Banque (STB) a enregistré un résultat net de 83 millions de dinars en 2024, en hausse remarquable de 173,1 % (+40 MD) par rapport à l'année précédente. Cette performance a été atteinte malgré un contexte économique mondial légèrement ralenti (croissance de 3,2 % contre 3,5 % en 2023) et une reprise modérée en Tunisie, où le taux de croissance a atteint 1,4 % (contre 0,2 % en 2023), tirée principalement par les secteurs de l'agriculture et des services marchands. Parallèlement, l'inflation annuelle s'est repliée à 6,7 % en septembre, contribuant à une amélioration du climat économique.

Dans le cadre de son plan stratégique STB Horizon 2026, la banque a poursuivi la dynamique de transformation amorcée en 2016, avec des avancées significatives en matière de gouvernance, de gestion des risques, de modernisation du système d'information, de conformité réglementaire et d'optimisation des processus métiers. Elle a également renforcé son engagement sociétal à travers une politique RSE structurée, alignée sur la norme ISO 26000, favorisant l'intégration progressive des principes ESG dans l'ensemble de

ses activités. Cette orientation a conforté la STB dans son rôle d'acteur de référence en matière de finance durable, partenaire du programme national de transition énergétique, et vecteur de création de valeur partagée.

Sur le plan commercial, la banque a ciblé des segments à fort potentiel — jeunes, étudiants, Tunisiens Résidant à l'Étranger (TRE) et professions libérales — en enrichissant son offre, notamment via le développement de solutions digitales innovantes. Cette démarche a permis d'améliorer l'expérience client et de renforcer la proximité avec la clientèle, appuyée par une communication responsable et des actions de sponsoring en phase avec ses valeurs de citoyenneté et d'engagement économique.

La banque s'inscrit, à travers ces efforts, dans une logique de transformation stratégique progressive et maîtrisée, reposant sur des mécanismes de gouvernance solides et une conduite rigoureuse du changement, en vue de renforcer la durabilité, la rentabilité et la compétitivité de son modèle d'affaires.

Dans la perspective 2025-2026, la STB prévoit l'achèvement des projets engagés dans le cadre de sa stratégie actuelle et le lancement de son nouveau plan stratégique STB horizon 2030, aligné sur le plan national de développement 2026-2030. L'objectif de ce nouveau plan stratégique est de transformer la STB en un groupe bancaire intégré, performant, synergique et responsable, en capitalisant sur les acquis et en harmonisant la gouvernance entre la société mère et ses filiales financières.

Les priorités stratégiques porteront sur la consolidation de la gouvernance, le renforcement des synergies internes, la digitalisation des

processus métiers, la modernisation du système d'information avec une gouvernance IT efficiente, la révision de la politique de crédit, la maîtrise des risques, l'industrialisation du recouvrement, la mise à niveau de la conformité, le développement commercial via le programme More Business, et l'intégration renforcée des standards ESG dans l'ensemble des activités de la banque.

À travers ce nouveau plan, la STB entend s'inscrire durablement dans une trajectoire de croissance responsable, conforme aux standards nationaux et internationaux, tout en affirmant son rôle de banque publique citoyenne, performante et de référence dans le paysage bancaire tunisien.



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



La Société Tunisienne de Banque (STB) a franchi, en 2024, une étape clé dans l'exécution de sa stratégie 2022-2026, centrée sur cinq axes : développement commercial, proximité client, maîtrise des risques, innovation technologique et développement du More Business. L'objectif reste inchangé : renforcer compétitivité et rentabilité.

Sur le plan quantitatif, les dépôts ont progressé de 1 223 MD, portés principalement par les dépôts à vue et l'épargne, qui représentent désormais 78 % des ressources. En parallèle, la STB a poursuivi l'assainissement de son portefeuille, en ciblant les crédits de qualité. L'encours brut des créances est ainsi, passé de 12 185 MD à 11 593 MD, traduisant une sélection plus rigoureuse des financements, avec un soutien ciblé aux secteurs prioritaires, notamment les entreprises publiques.

Parallèlement, la Banque a renforcé son soutien au financement de l'État, comme en témoigne une hausse de 44% de son encours de titres souverains, atteignant 3 456 MD.

Sur le plan prudentiel, la Banque a maintenu des niveaux solides de solvabilité et de liquidité, avec

un ratio global de 15,2%, un Tier I à 11,9%, un LCR à 469,8% et un ratio LTD à 96,9 %.

Ce contexte favorable a permis à la Banque de générer un résultat net annuel important qui a atteint 83 MD, en progression remarquable de 173,1% par rapport à l'année précédente.

Au-delà de ces performances financières, l'année 2024 a été également marquée par une intensification des actions commerciales et de proximité. Parmi les initiatives phares menées figurent la mise à jour du catalogue de produits, la réalisation d'études de benchmarking, l'organisation d'ateliers avec le réseau d'agences, ainsi que le lancement et l'amélioration de produits digitaux. La STB a signé, par ailleurs, des partenariats stratégiques, notamment, avec le programme ADAPT «Appui au Développement durable dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche artisanale en Tunisie» et le CERT «Centre d'Études et de Recherche en Télécommunications».

Dans le prolongement de ces efforts, la Banque a accéléré la modernisation de ses systèmes

d'information à travers plusieurs projets clés : la mise en place de nouveaux modules de gestion de trésorerie, la conformité à la nouvelle loi sur les chèques, le déploiement d'un ERP intégré et la mise en oeuvre d'un système de comptabilité multidevises.

En parallèle, la transformation digitale s'est intensifiée. L'année a été marquée, en effet, par le lancement de la version 2 de la plateforme Tuni-Cash, la création d'une plateforme RSE et-eider

e d a s, le déploiement massif de la plateforme Digincorp pour entreprises, le lancement d'un projet CRM et le démarrage du projet stratégique Bank as a Service.

Dans la continuité de cette digitalisation, la stratégie data a été renforcée par l'enrichissement

du datawarehouse, le développement de modèles prédictifs, et l'accompagnement actif des métiers dans la fiabilisation des données.

Aussi, la Banque a structuré sa démarche de responsabilité sociétale en impliquant l'ensemble de ses entités. Elle s'engage désormais à publier un rapport extra-financier annuel mettant en lumière ses performances sociales, environnementales et de gouvernance, sur la base d'indicateurs de référence.

Toutes ces initiatives traduisent la volonté de la STB de bâtir une performance durable, inclusive et responsable. Les réalisations de 2024 confirment une dynamique forte d'adaptation et d'innovation, dans le respect des orientations stratégiques du pays et des objectifs du Plan de développement national.



PROFIL DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE

Née au lendemain de l'indépendance, la Société Tunisienne de Banque (STB), première banque du pays, a ouvert ses guichets le 26 mars 1958. Elle s'est affirmée, durant des décennies d'existence, dans son rôle d'instrument privilégié de la politique financière du pays et de précurseur dans la mobilisation de l'épargne nationale. Elle a réussi à préserver sa position de Leader sur le marché de Corporate parallèlement à l'amélioration de ses parts de marché sur le segment des PME et particuliers.

Pleinement ancrée dans le processus du développement du pays, la STB a pu renforcer ses capacités financières, techniques et commerciales tout en intensifiant son soutien à la croissance et à la relance de l'investissement.

Les actions menées lui ont permis de raffermir sa position au niveau national mais également à l'international en nouant des relations solides avec un large réseau de correspondants étrangers de premier ordre couvrant tous les continents. Ceci s'est suivi par un développement appréciable et continu de ses principaux indicateurs de croissance.

La STB, banque universelle, offre une gamme complète de produits et services à tout type de clientèle Particuliers, Tunisiens Résidents à

l'Étranger, Professionnels, Petites et Moyennes Entreprises, Groupes et Grandes Entreprises.

Par ailleurs, la STB s'est dotée au fil des années d'un groupe présentant une force économique de première importance, constitué de dizaines de filiales opérant dans tous les secteurs de l'économie.

Toujours orientée vers l'innovation et en réponse aux nouvelles données du marché et des technologies, la STB s'est orientée vers la mise en œuvre d'une panoplie de produits digitaux en adéquation avec les besoins des clients.

Aussi, force est de préciser que la Banque a, depuis ses débuts, opté pour une démarche privilégiant une meilleure proximité avec la clientèle et une présence dans l'ensemble du territoire tunisien. Avec un réseau dense (près de 150 agences et succursales), la STB met son expertise au profit de sa clientèle de plus en plus exigeante.

En matière de développement durable, la STB cherche à se positionner parmi les leaders, en formalisant une stratégie RSE et des politiques ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance) afin de réaliser ses ambitions en tant qu'acteur responsable.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024

I- Organe d'administration



Mode de Gouvernance

Depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 juin 2015, la STB a supprimé le poste de Président Directeur Général et a opté pour la séparation de la fonction de Président du Conseil d'Administration et la fonction du Directeur Général. Actuellement, elle est gérée par un Directeur Général, Monsieur Rachid BATITA et la Présidence du Conseil est assurée par Monsieur Atef MAJDOUB.

Il est interdit au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint d'être membres au Conseil d'Administration.

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 11 membres dont le Président. Ce nombre est adapté à la nature, à la complexité, à la diversité, au volume d'activité ainsi qu'aux risques auxquels la banque est exposée et est réparti comme suit :

- Six administrateurs représentant l'Etat et les entreprises publiques,
- Deux membres indépendants présidant le Comité d'Audit et le Comité des Risques,
- Deux administrateurs représentant le secteur privé, choisis par référence au registre des actionnaires, et selon leurs profils et leurs disponibilités.
- Un administrateur représentant les petits actionnaires qui est désigné par l'AGO à la suite d'un appel à candidatures.



Qualification & parcours professionnel des membres du Conseil d'Administration

Mr Atef MAJDOUB Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none">• Directeur Général Unité de suivi des concessions au sein de la Présidence du Gouvernement• Directeur Commission Supérieure des Marchés Publics au sein du Premier Ministère• Président de la Commission Départementale de Contrôle des Marchés Publics- Présidence du Gouvernement• Président de l'Instance Générale des PPP au sein de la Présidence du Gouvernement• Administrateur auprès de :<ul style="list-style-type: none">◦ La Banque Tuniso-Emarati (BTE)◦ La Régie Nationale des Tabacs et des Allumettes (RNTA)• Membre du conseil d'établissement - Cité Nationale Sportive• Membre de la Commission Nationale des Approbations (CNAPP) - Ministère de l'Economie et du Plan• Membre de l'autorité spécialisée chargée de l'examen des problématiques relatives aux projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables au ministère de l'Energie• Membre de l'Association Mondiale des Unités et des Professionnels des PPP - WAPPP (World Association of PPPs)
Mme Moufida ALOUI	<ul style="list-style-type: none">• Directeur des affaires administratives et financières - Ministère des Technologies de Communication• Contrôleur général des services publics - Premier ministère• Membre de la Commission Nationale d'Investigation des Dossiers de Corruption et de Malversation• Chef de section des enquêtes, missions spéciales et consultations - Présidence du Gouvernement• Administrateur auprès de :<ul style="list-style-type: none">◦ La Poste Tunisienne◦ La SOTUGAT◦ L'ONAS
Mme Raoudha BEJAoui	<ul style="list-style-type: none">• Maître Assistante en Banque & Finance à l'ISCAE• Administrateur représentant les actionnaires minoritaires à la BNA<ul style="list-style-type: none">- Présidente du Comité d'orientation stratégique- Membre du Comité des Risques & du Comité de recouvrement transactionnel• Conseiller en accès au financement aux PME (Frankfurt School of Finance & Management)• Experte en développement des compétences (Internationale Projekt Consult GmbH)• Experte chaîne de valeur (Réseau Entreprendre Tunisie)• Experte technique en entrepreneuriat (Banque Africaine de Développement)
Mr Ezzeddine CHERIF	<ul style="list-style-type: none">• Consultant dans les projets de système d'information• Directeur Général de la société Tunisie Informatique Services• Administrateur auprès de la BNA et certaines de ses filiales• Administrateur représentant la BNA auprès de la société gérante du complexe commercial - TUNIS CENTRE• Administrateur représentant la BNA auprès de la société de distribution des produits agro-alimentaires «MAGASIN GENERAL»

Mr Salah BEN HAMAD (1)	<ul style="list-style-type: none"> • Professeur à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis, Université de Tunis El Manar (2021 à ce jour) • Directeur à l’Institut des Hautes Etudes Commerciales (IHEC), Université de Sfax (2017-2020) • Maître de conférences habilité à l’IHEC Sfax (2015-2017) • Directeur au Laboratoire MODEOR (Modélisation et Optimisation dans les Organisations) (2014-2020) • Membre à la Commission sectorielle parcours-universitaires en Sciences de Gestion (2014 à ce jour) • Membre à l’Instance Nationale de l’Evaluation, de l’Assurance Qualité et de l’Accréditation (2016 à ce jour) • Membre de la Commission sectorielle parcours-universitaires en Sciences de Gestion : Conseiller académique gestion parcours universitaires (2014 à ce jour)
Mr Hassene FEKI	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général de la STAR
Mr Lassâad ZARROUK	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général de la MAE Assurances • Président de l’Union Générale Arabe d’Assurance – GAIF • Président Directeur Général de la STAR - Assurances • Président de la Fédération Tunisienne des Sociétés d’Assurances (FTUSA)
Mr Mohamed Lassaad MZAH (2)	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Financier au sein du Groupe SFBT • Directeur Général de la SPDT • Président du Conseil de la SOSTEM (après avoir été PDG de la société de 2013 à 2024) • Président du Conseil de la Société Nouvelle de Boissons : filiale du Groupe SFBT • Administrateur au sein de : <ul style="list-style-type: none"> o Plusieurs sociétés du Groupe SFBT o Hôtel EL MANAR o Attijari Leasing (Président du Comité d’Audit)
Mr Mohamed Salah HMAIDI (3)	<ul style="list-style-type: none"> • Consultant indépendant en affaires légales relatives aux sociétés commerciales, introduction en Bourse, Fonds Communs et Régularisation de marchés financiers • Senior Advisor (in-house) – RSM Ahmed Mansour & associates Firm (nov 2010-juin 2011) • In-house Consultant Groupe JOUINI (oct. 2009-juin 2010) • Directeur de la Conformité au sein de la Sté Saoudienne de Services Financiers (juin 2007-mai 2009) • Consultant Freelance à Ryad (mars 2006-mai 2007) • Président Directeur Général de la Caisse Nationale de la Retraite et de Prévoyance Sociale «CNRPS» et simultanément PDG-SIT, • Administrateur auprès de : <ul style="list-style-type: none"> o TUNISAIR o SPROLS
Mme Rym OUESLATI	<ul style="list-style-type: none"> • Diplômée d’expertise comptable de l’État Français • Docteur en Sciences de Gestion • Enseignante (l’Université Tunis Dauphine/ ISG de Tunis/ ESSEC Tunis) • Responsable pédagogique des formations au profit des professionnels dans les domaines de la banque, l’assurance, la gouvernance, etc. (ACCA, IFRS, IFRS-Assurance, formation des administrateurs, etc.) • Responsable de missions d’audit et de reporting IFRS (UBCI, BTK, Attijari Bank, etc.)
Mr. Mohamed Jilani BEJI	<ul style="list-style-type: none"> • Adjoint au Directeur Général - Direction Générale Stabilité Financière et Prévention des Risques - Banque Centrale de Tunisie • Administrateur auprès de : <ul style="list-style-type: none"> o L’Office National de l’Huile ONH o Le Registre National des Entreprises RNE

(1) : Nomination de M. Salah BEN HAMAD (Lettre ministère des Finances du 30 avril 2024 - AGO du 07 juin 2024)

(2) : Nomination de M. Mohamed Lassaad MZAH (AGO du 07 juin 2024)

(3) : Nomination de M. Mohamed Salah HMAIDI (AG Elective du 29 mars 2024 - AGO du 07 juin 2024)



Désignation des membres du Conseil d'Administration

La sélection des administrateurs représentant les participants publics et les mandataires spéciaux est assurée par le Ministère de tutelle sur la base de critères combinés tenant compte à la fois de leurs compétences académiques et professionnelles et de leur expérience réussie en rapport avec les aptitudes et la complémentarité requises.

La sélection des membres représentant les privés se fait généralement sur la base du registre des actionnaires, selon leurs profils et leurs disponibilités.

La sélection des membres indépendants et du membre représentant les petits actionnaires se fait suivant un appel à candidatures et sur la base de termes de références comportant divers critères y compris les connaissances de l'activité bancaire, la gouvernance, le contrôle interne et la gestion des risques et ayant trait notamment, à la qualification et à l'honorabilité.

Renouvellement des mandats

Les mandats des membres indépendants, du membre représentant les petits actionnaires ainsi que des administrateurs représentant les participants publics ne peuvent être renouvelés qu'une seule fois.

Les administrateurs représentant les participants publics auprès du Conseil d'Administration, ne peuvent pas être nommés membres du Conseil d'Administration d'une autre entité à participation publique.

Formation des membres du Conseil d'Administration

La Banque veille à assurer aux membres du Conseil d'Administration des formations spécifiques ayant trait notamment, aux opérations bancaires et financières.

Des actions de formation en matière de blanchiment d'argent et de RSE ont été, aussi, réalisées.

Évaluation du Conseil et des membres du Conseil d'Administration

Un questionnaire d'autoévaluation a été élaboré et communiqué aux membres du Conseil d'Administration pour renseignement.

La banque vise la réalisation d'évaluations régulières du Conseil dans son ensemble et de chacun de ses membres.

Cas d'interdiction / Conflits d'intérêts

Sur la base des déclarations sur l'honneur, aucun des membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration n'est frappé par les interdictions prévues par l'article 60 de la loi 2016-48.

II- FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les principales attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration :

- Veille à la mise en place d'un dispositif de gouvernance efficace, qui garantit l'efficacité des opérations, la protection des actifs et la maîtrise des risques dans le cadre de la conformité aux lois et législations organisant leurs activités.
- Evalue le dispositif de gouvernance d'une façon périodique quant à son adaptation aux changements importants intervenus à la banque, notamment, en termes de taille de l'activité, de la complexité des opérations, de l'évolution des marchés et des exigences organisationnelles ;
- Approuve les lois cadre, les organigrammes, les conditions et modalités de recrutement et les conditions de nomination et de retrait des emplois fonctionnels ;
- Etablit les contrats programmes et leur suivi périodique ;
- Fixe d'une manière explicite des objectifs de rentabilité en cohérence avec le maintien de la solidité financière de la banque ;
- S'assure que les moyens humains, financiers et logistiques sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques d'intervention arrêtées ;
- Assure le suivi de l'exécution de la stratégie de la banque ;
- Assure le suivi de tous les changements importants affectant l'activité de la banque de manière à préserver les intérêts des déposants, des actionnaires, de toutes les parties prenantes et de façon générale, les intérêts à long terme de la banque ;
- Approuve les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement ainsi que leurs modes de financement avant la fin de l'année précédent leur exécution ;
- Définit les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances de la banque notamment, en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité ;

- Analyse en profondeur les questions techniques qui relèvent des attributions des comités ;
- Clôture les états financiers ;
- Elabore le rapport annuel de la banque ;
- Met en place des modèles de mesure de l'adéquation des fonds propres par rapport au volume et à la nature des risques, aux politiques de gestion de la liquidité, aux exigences de conformité aux lois et aux textes organisant l'activité et au dispositif de contrôle interne et assurer leur mise en œuvre ;
- Met toutes les ressources financières, humaines et logistiques et les procédures capables de lui permettre de s'acquitter efficacement de sa mission ;
- S'assure que l'établissement agit en conformité avec toutes les lois applicables ;
- Approuve les politiques d'arbitrage et les clauses arbitrales et les conventions de réconciliation dont les montants sont fixés par les conseils d'administration visant le règlement des litiges conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Et d'une manière générale, veille à ce que la banque jouit en permanence d'une bonne réputation permettant de préserver la confiance auprès du public.

Périodicité des réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins six fois par an et en cas de nécessité, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil s'est réuni 10 fois.

Le 26 février 2024	Le 06 septembre 2024
Le 29 février 2024	Le 30 octobre 2024
Le 29 avril 2024	Le 26 novembre 2024
Le 10 mai 2024	
Le 27 mai 2024	
Le 24 juin 2024	
Le 22 juillet 2024	

Ordre du jour du Conseil d'Administration

Les ordres du jour du Conseil d'Administration couvrent toutes les questions importantes.

Ils incluent obligatoirement en tant que points permanents de l'ordre du jour du Conseil

d'Administration, via le rapport du Comité d'Audit, les résolutions prises pour remédier aux insuffisances citées dans la lettre de contrôle interne et les rapports des commissaires aux comptes et des structures de contrôle externes.

Les résolutions prises dans ce sens, sont suivies par la Direction de l'Audit Interne et soumises périodiquement au Comité d'Audit. Le procès-verbal du Comité d'Audit retraçant le suivi de ces points, est soumis au Conseil d'Administration.

Ils comportent également, en tant que point permanent de l'ordre du jour, les rapports du Contrôleur d'Etat relatifs à la conformité de la banque aux procédures régissant les marchés et les recrutements et le rapport de l'organe chargé du contrôle de la conformité et le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Par ailleurs, outre les aspects permanents inscrits à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration a examiné certains autres points se rapportant notamment, à ce qui suit :

- Le Contrat Programme 2021-2025
- Les Plans Prévisionnels des Achats 2023-2024
- Le Financement public des associations
- La participation au capital de la Société Ville Médicale Kairouan
- La nomination d'un Directeur Général par Intérim
- La nomination d'un Directeur Général
- La feuille de route 2024-2026
- Le suivi du dossier TF Bank
- Le nouvel organigramme de la Société Tunisienne de Banque
- Le projet du budget 2025

Secrétariat du Conseil d'Administration

Le secrétariat du Conseil d'Administration est assuré par un cadre de la banque, désigné par le Président du Conseil, qui assure la rédaction des procès-verbaux des réunions.

Les procès-verbaux sont signés par le Président du Conseil d'Administration, deux autres membres ainsi que par le secrétaire du Conseil d'Administration.



Les procès-verbaux dûment signés, sont consignés dans un registre spécial gardé au Secrétariat du Conseil d'Administration au siège social de la Banque.

Les procès-verbaux dûment signés sont consignés dans un registre spécial gardé au Secrétariat du Conseil d'Administration au siège social de la Banque.

III- COMITÉS ISSUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité d'Audit

[créé lors du CA du 12 décembre 2006]

La mission fondamentale du Comité d'Audit, composé de 5 membres dont un président (membre indépendant), est de veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne, d'assurer le suivi et la supervision de ses activités et de veiller à collaborer étroitement avec le comité des Risques afin de garantir une meilleure complémentarité en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Aussi, le Comité d'Audit assure le suivi de l'activité de l'Organe de l'Audit Interne et si nécessaire, les travaux des autres structures de la Banque chargées des missions de contrôle.

Ce comité s'est réuni 08 fois courant l'année 2024.

Le secrétariat du Comité d'Audit est assuré par le responsable de l'Organe de l'Audit Interne.

Comité des Risques

[Créé lors du CA du 11 décembre 2012]

Le Comité des Risques, composé de 5 membres dont un président (membre indépendant), a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Ce comité s'est réuni 08 fois courant l'année 2024.

Le secrétariat est assuré par le chargé de la Direction Centrale des Risques Opérationnels et des Marchés et du Contrôle Permanent et le chargé de la Direction Centrale Surveillance Risque de Crédit.

Comité de Nomination et de Rémunération

[Créé lors du CA du 15 novembre 2011]

Ce comité, composé de 4 membres, a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à arrêter une politique de nomination et de rémunération en adéquation avec les performances à moyen et longs termes de la Banque.

Ce comité s'est réuni 05 fois courant l'année 2024.

Le secrétariat est assuré par le chef du Pôle Support et Moyens.

Comité Stratégique et de Gouvernance des Filiales et Participations

[Créé conformément aux décisions des Conseils d'Administration de la STB du 11 septembre 2015, du 02 octobre 2018 et du 24 juin 2024]

Ce comité, composé de 4 membres du Conseil dont un président, a pour rôle de participer à la conception de la stratégie de la Banque, assurer le suivi de sa mise en œuvre, examiner l'implémentation des projets et programmes stratégiques de la Banque, et donner des avis au Conseil d'Administration sur la gouvernance et la restructuration des filiales et participations.

Il assiste également, le Conseil d'Administration de la Banque dans le suivi de l'application de la réglementation et des bonnes pratiques en matière de gouvernance, du respect des politiques, ainsi que dans la surveillance de l'activité des filiales en alignement avec les orientations stratégiques de la banque, tout en consolidant la solidité du groupe STB.

Ce comité s'est réuni 02 fois courant l'année 2024.

Le secrétariat est assuré par le responsable de la Direction Stratégie et Pilotage.

Comité Supérieur de Résolution

[Créé lors du CA du 21 novembre 2018]

Ce comité se compose de 03 membres du Conseil d'Administration dont un indépendant, du Directeur Général et/ou le Directeur Général Adjoint, du Chef de Pôle Risques Crédit et Résolution, du Chef de Pôle Commercial et Réseau, du Directeur Central de Résolution, du Directeur Central Surveillance Risque Crédit et de tout responsable dont la présence peut être jugée utile.

Il a pour mission d'assurer le suivi de l'exécution du plan d'action issu de la stratégie de la Banque en matière de recouvrement, d'examiner les propositions de règlement transactionnel dans le cadre de la loi 2018-36 du 6 juin 2018 à soumettre au Conseil d'Administration pour décision et d'examiner et statuer sur les propositions de radiation et de cession à la STRC des créances remplissant les conditions réglementaires à soumettre au Conseil d'Administration pour approbation.

Ce comité s'est réuni 02 fois courant l'année 2024.

Le secrétariat est assuré par le chef du Pôle Risques Crédit et Résolution.

IV- OBLIGATIONS, ENGAGEMENTS ET MISSIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux principes de bonne gouvernance, les membres du Conseil d'administration s'engagent à respecter les orientations définies dans la charte de l'administrateur de la Banque, qu'ils ont signée. Cette charte encadre, entre autres, leurs obligations, leurs engagements ainsi que leurs missions.

À ce titre, les administrateurs participent activement à la surveillance de l'Organe de Direction, en portant un regard critique sur les décisions relatives à la gestion de la Banque, notamment en ce qui concerne la rentabilité et la solidité financière. Ils veillent également à ce que les actions de l'Organe de Direction soient conformes à la stratégie et aux politiques approuvées, y compris en matière de gestion des risques.

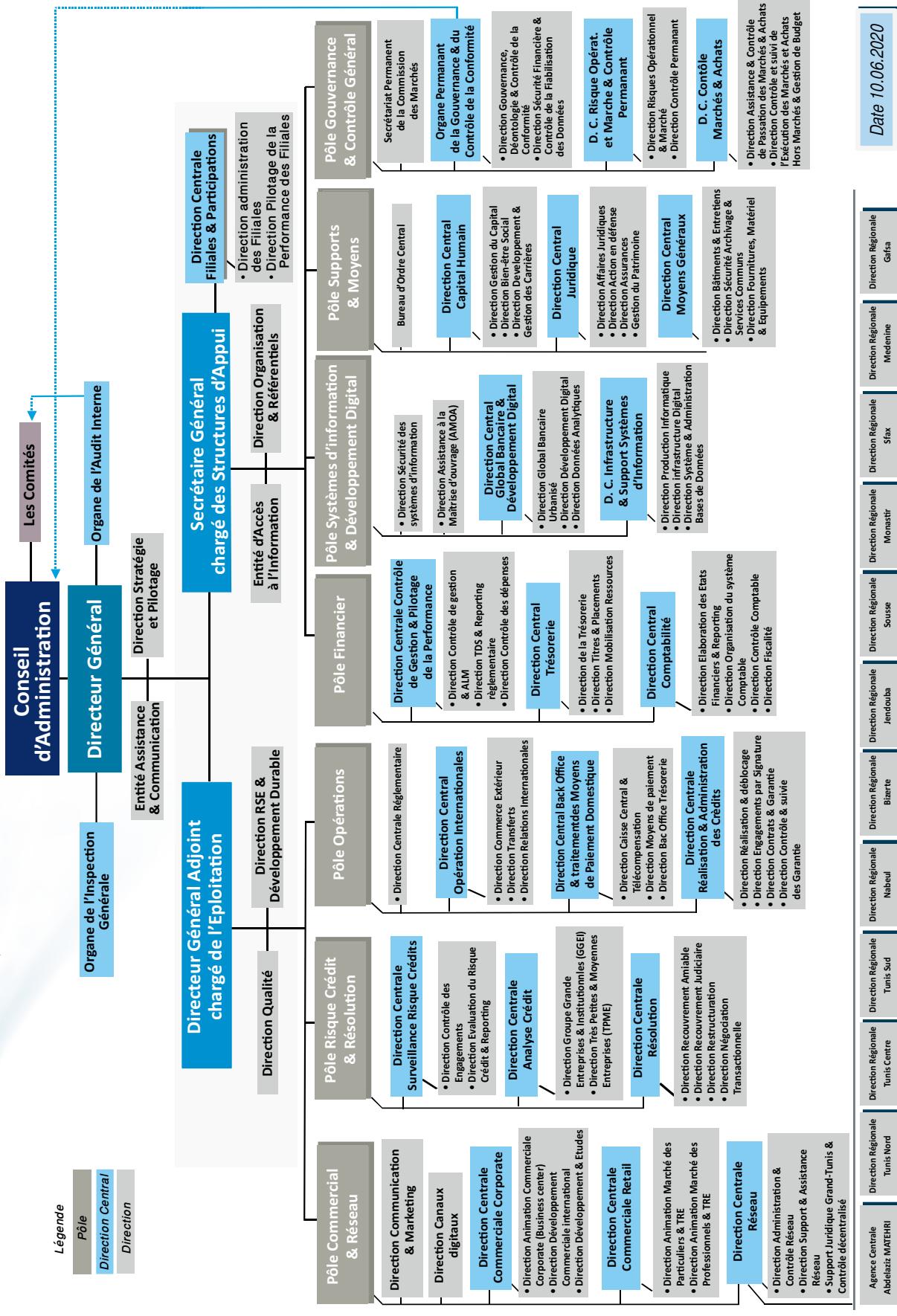
Les administrateurs contribuent, par ailleurs, à la collégialité et à l'efficacité des travaux du Conseil et des Comités spécialisés. Ils peuvent formuler toute recommandation susceptible d'améliorer le fonctionnement du Conseil et signaler tout dysfonctionnement ou anomalie susceptible d'en entraver l'efficacité.

Dans le cadre de leurs fonctions, les administrateurs ont la possibilité de rencontrer les principaux cadres dirigeants de la Banque et d'accéder à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur mission. Toutefois, chaque administrateur est tenu :

- De ne pas s'immiscer dans les actes de gestion ni dans les affaires courantes de la Banque ;
- De préserver la confidentialité des informations auxquelles il a accès et de ne pas les utiliser à des fins autres que professionnelles.

De manière générale, chaque administrateur agit avec la diligence d'un entrepreneur avisé et la loyauté d'un mandataire, dans l'intérêt supérieur de la Banque.

V-ORGANISATION DE LA BANQUE



Lignes de métiers

La STB est une banque universelle qui traite l'ensemble des opérations bancaires dont notamment :

- La réception des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme ;
- L'octroi de crédits sous toutes ses formes ;
- La mise à la disposition de la clientèle et la gestion de moyens de paiement ;
- Les opérations liées à son activité telles que le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises ;
- L'activité à l'international ;
- Les activités de marché.

Filiales du Groupe STB

Le groupe STB est formé par la société mère et ses 12 filiales qui opèrent dans les secteurs financier, touristique, immobilier et des services et se détaillent comme suit :

Secteur Financier

- STB Finance
- Société Tunisienne de Recouvrement des Créances STRC
- STB INVEST

- STB SICAR

- STB MANAGER

Secteur Touristique

- ED-DKHILA
- ACTIVHOTELS

Secteur Immobilier (Bâtiment)

- IMMOBILIERE DE L'AVENUE

Secteur des Services

- LA GENERALE VENTE
- STB MOYENS GENERAUX
- STB SECURITE & GARDIENNAGE
- SOCIETE MAGASINS GENERAUX & ENTREPOT REEL DE TUNISIE

Structure de l'actionnariat (arrêté au 31 décembre 2024)

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins, libérées des versements exigibles, peuvent assister à l'Assemblée Générale ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir qu'ils auront l'obligation de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins, avant la réunion à la Société STB FINANCE, Filiale de la Banque, sise rue Hédi Karray – 1004 Tunis.

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée.

TND en milliers			
Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	153 808 252	769 041	98,99%
Personnes Morales	142 059 709	710 299	91,43%
Personnes Morales Publiques	129 597 778	647 989	83,41%
Personnes Morales Privées	12 461 931	62 310	8,02%
Personnes Physiques	11 748 543	58 743	7,56%
Actionnaires Etrangers	1 566 748	7 834	1,01%
Personnes Morales	1 454 215	7 271	0,94%
Personnes Physiques	112 533	563	0,07%
Total	155 375 000	776 875	100%



VI. CODES, POLITIQUES, CHARTES ET MANUELS

L'année 2024 a été marquée par le renforcement du dispositif de gouvernance et de contrôle interne au niveau de la STB, à travers l'élaboration et la mise à jour des politiques, des chartes, des codes, et des manuels de procédures internes qui régissent l'activité de la banque conformément à la circulaire 2021-05 du 19 août 2021 ayant pour objet le cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers.

Code de gouvernance :

La Société Tunisienne de Banque dispose d'un code de gouvernance approuvé par le Conseil d'Administration et dûment signé par l'ensemble de ses membres. Ce code vise à définir, en conformité avec le statut de la banque et la législation en vigueur :

- Le mode de gouvernance,
- Les principes, les politiques et les pratiques de gouvernance,
- Les organes de gouvernance, leurs attributions, leurs compositions et les règles de leur fonctionnement,
- Les dispositifs destinés à assurer l'indépendance des fonctions de contrôle,

Code déontologique

La Société Tunisienne de Banque dispose d'un code déontologique qui fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle.

Ce code vise à :

- Déterminer les comportements et pratiques attendus des collaborateurs de la banque, ainsi que les comportements et pratiques incompatibles avec les valeurs de la Banque ;
- Établir des normes éthiques, des règles de base et des principes d'éthique professionnelle.

Chaque employé travaillant dans la Société Tunisienne de Banque est tenu, notamment d'appliquer ce code et d'adhérer également, à ce qui y est énoncé. Il s'engage aussi à mettre en œuvre toutes les modifications qui lui seront apportées.

La Direction des Ressources Humaines œuvre à la lecture de ce code par tous les collaborateurs qui sont appelés à le respecter.

Politique de prévention et de lutte contre la corruption

La Société Tunisienne de Banque conduit ses activités avec éthique et en conformité avec les lois applicables, incluant la lutte contre la corruption.

Elle s'engage par conséquent, à lutter contre ce fléau dans ses opérations, de manière à réduire les incitations à cet égard, les gains à en tirer, et les risques qui y sont associés.

La présente politique a pour objet de :

- Fournir une définition pratique et un cadre conceptuel pour la compréhension des diverses formes et types de corruption ;
- Préciser dans quelles conditions et comment la corruption peut se produire dans les opérations de la Banque, et les modalités de leur prévention ;
- Définir les principes de base de la politique de la banque en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

Politique de gestion des Conflits d'intérêts

La banque a défini une politique de gestion des conflits d'intérêts qui fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle. Cette dernière a été approuvée par le Conseil d'Administration de banque.

Cette politique repose sur :

- L'identification des situations qui donnent lieu ou qui sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts pouvant porter préjudice aux intérêts de la banque ou des parties prenantes ;
- La mise en place de procédures et de mesures en vue de prévenir et de gérer ces conflits d'intérêts ;
- La mise en place d'un dispositif de contrôle et de sanctions efficace ;
- La tenue et la mise à jour d'un registre consignant les services et les activités pour lesquels un conflit d'intérêts s'est produit.

Elle inclut, également, ce qui suit :

- L'engagement des membres de l'organe d'administration de ne pas prendre part aux débats portant sur des questions qui peuvent engendrer une situation de conflit d'intérêts vis-à-vis de l'établissement et de s'abstenir de voter sur lesdites questions ;
- Les procédures qui régissent de façon adéquate les transactions avec des parties liées au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 ;
- Les modalités selon lesquelles, l'organe d'administration traite les cas de non-respect de cette politique.

Politique de Conformité

La banque a élaboré une politique de conformité qui fixe les principes de base que l'établissement doit respecter dans l'exercice de ses activités.

A travers cette politique, la Société Tunisienne de Banque s'engage à promouvoir une culture de conformité au sein de la banque qui s'inscrit dans une démarche de loyauté et de transparence en conformité aux standards nationaux et internationaux. À cet effet, cette politique vise notamment, à :

- Prévenir et gérer les risques de non-conformité ;
- Veiller au respect de la réglementation nationale et internationale et des règles de bonne conduite et de déontologie professionnelle ;
- Prévenir et lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- Respecter les règles d'embargos et de sanctions internationales ;
- Prévenir et lutter contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Prévenir les situations de conflits d'intérêts et de délits d'initié ;
- Veiller au respect de la vie privée et à la protection des données de son personnel, de ses clients et de ses partenaires, ainsi que toutes les parties prenantes avec lesquelles la banque est engagée.

Politique de Lutte Contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme

La Société Tunisienne de Banque dispose d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme approuvée par le Conseil d'Administration.

Cette politique établit les principes et les règles de prévention et de contrôle des risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme et ce, au niveau de la Société Tunisienne de Banque et au niveau de ses filiales assujetties afin de se conformer aux obligations légales et réglementaires en la matière et préserver au mieux l'intégrité et la transparence des opérations financières enregistrées.

Elle vise également, à établir une relation avec les clients et les correspondants bancaires sur la base de pratiques bancaires saines et transparentes conformément aux lois, réglementations et normes en vigueur.

Politique de Lancement d'Alerte

La Société Tunisienne de Banque a défini une politique de lancement d'alerte qui traduit la détermination de la banque à promouvoir une culture de bonne gestion et de transparence dans l'exécution des opérations. Cette politique a été approuvée par la Conseil d'Administration.

Elle constitue, en effet, un élément principal de protection de l'intégrité de la banque et vise à améliorer sa transparence et à renforcer son système de lutte contre les pratiques nuisibles à sa réputation.

Elle doit être lue, en outre, collectivement avec le code de gouvernance, le code de déontologie professionnelle ainsi que la politique de prévention et de lutte contre la corruption et ne peut être considérée comme un substitut, mais plutôt un complément aux lois et règlements en vigueur.

La Société Tunisienne de Banque est tenue, ainsi, d'examiner, modifier et développer cette conduite afin de suivre le rythme des changements réglementaires et juridiques en vigueur.

La politique de lancement d'Alerte n'a pas vocation à se substituer à l'information de la hiérarchie ou aux procédures internes de remontée d'informations.

Politique d'Appétence pour le Risque

La Société Tunisienne de Banque a défini une politique d'appétence pour le risque qui a été approuvée par le Conseil d'Administration.

La présente politique définit :

- Le niveau global et individuel d'appétence par type de risque que la banque est prête à assumer pour réaliser son plan d'activité ;
- La politique des fonds propres et de liquidité en adéquation avec le volume et la nature du risque et ce, en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur.

La politique d'appétence pour le risque fait l'objet d'une diffusion auprès de tous les services concernés et faire partie de la culture du risque de l'établissement.

L'organe d'administration s'assure de sa mise en œuvre effective et de son respect.

Politique Genre et Diversité

La Société Tunisienne de Banque a défini une politique Genre et Diversité qui a été approuvée par le Conseil d'Administration.



Elle reconnaît, ainsi, que l'égalité genre et l'autonomisation des femmes ne sont pas uniquement des questions de droits humains, mais aussi une condition préalable à la réalisation d'objectifs de développement plus ambitieux et équitables et à une paix sociale durable.

Cette politique a pour objectif de favoriser la prise en compte des questions de genre et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers l'appui des actions entreprises par les parties prenantes de la banque pour la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette politique confirme, aussi, l'engagement de la banque à promouvoir la prise en compte des questions de genre, en interne vis-à-vis des collaborateurs et en externe, dans toutes ses relations avec les différentes parties prenantes.

Elle vise principalement, la contribution de la banque dans la réalisation du 5ème objectif de développement durable portant sur l'égalité hommes-femmes en amorçant le processus d'institutionnalisation qui a été initié par la signature globale du pacte mondial et par la signature des Women's Empowerment Principles WEPs.

Elle se veut, également, un outil d'intégration de l'égalité des genres au sein des structures de la banque, de ses programmes et de ses projets et ce de manière transversale.

A travers cette politique, la banque formalise son intention d'appuyer la participation des femmes dans la prise de décision, au niveau de ses structures et au niveau des projets et programmes qu'elle initie, traduisant sa volonté de participer à l'instauration de la justice économique et sociale.

Politique Environnementale, Sociale et Gouvernance (ESG)

La Société Tunisienne de Banque a défini une Politique Environnementale et Sociale en déclinaison de la politique globale RSE de la banque, qui a été approuvée par le Conseil d'Administration.

Cette politique décrit les principes à suivre pendant la préparation et la mise en œuvre des mesures menées par la Société Tunisienne de Banque pour évaluer les impacts Environnementaux et Sociétaux dans ses activités de financement.

Par la présente politique, la banque réaffirme sa volonté de s'engager dans les enjeux environnementaux et

sociaux liés à son activité mais aussi, d'œuvrer pour la transparence au niveau de toutes ses activités afin de renforcer ainsi, la confiance du public et des parties prenantes dans sa démarche responsable pour contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Il s'agit d'un engagement formel de la STB à intégrer la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans ses activités commerciales et ses relations avec les parties prenantes.

Politique RSE

La Société Tunisienne de Banque a défini une politique RSE dans l'optique d'une démarche structurée qui implique l'ensemble de ses entités et qui anime et guide les décisions à tous les niveaux en parfaite synergie avec les piliers de la stratégie.

A partir de 2021, la démarche RSE selon la norme internationale ISO26000 a été initiée dans le cadre d'un programme National pilote.

Elle fait ressortir 6 enjeux RSE adossés aux 4 axes stratégiques : économique, environnemental, social & sociétal et gouvernance, déclinés en un plan stratégique 2022-2026 en cohérence avec la stratégie globale de la Banque :

- Financement responsable
- Support durable au client
- Gouvernance et pratiques de l'éthique
- Employeur de marque
- Éco-Responsabilité
- Digitalisation, protection des données et cybercriminalité

De cette politique RSE découle entre autres, une politique environnementale et sociale conforme aux normes SFI (Banque Mondiale), un préalable au lancement du système de gestion des risques Environnementaux et Sociaux.

La Société Tunisienne de Banque a accordé, en ce sens, une attention particulière aux informations extra-financières et s'engage désormais, à publier annuellement un rapport extra-financier qui révèle l'évolution et les résultats de sa démarche ainsi que son implication et sa performance sur les volets social, sociétal, environnemental et de gouvernance et ce à

travers des indicateurs de performance conformes à des normes de référence.

Charte de l'administrateur

La Banque a élaboré une charte de l'administrateur précisant le cadre d'exercice des responsabilités de chaque membre du conseil d'administration, dans les limites de son mandat.

Cette charte a pour vocation de clarifier les droits et les obligations des administrateurs, en conformité avec les principes et les bonnes pratiques de gouvernance en vigueur au sein de la Banque.

Elle est signée par l'ensemble des administrateurs, qui s'engagent ainsi à respecter et à appliquer les règles qu'elle énonce.

Charte des Comités

Tous les comités disposent d'une charte, prévoyant essentiellement, les principes de confidentialité et l'évitement des conflits l'intérêt.

Chaque charte fait l'objet d'une revue et d'une évaluation de sa pertinence au moins une fois par an. Le texte dûment modifié est soumis au Conseil d'Administration pour approbation.

Manuel de procédures des achats

La Société Tunisienne de Banque a procédé à la mise à jour du manuel de procédures des achats et son approbation par le Conseil d'Administration.

L'objet de ce manuel est de définir un cadre assurant l'intérêt économique de la Banque notamment, pour la satisfaction de ses besoins marqués par des évolutions technologiques et commerciales dans un environnement concurrentiel.

Ce manuel fixe les conditions de la préparation, la conclusion, l'exécution, le paiement et la clôture des différents marchés et achats.

Il est également, un cadre juridique interne qui définit les procédures régissant les commandes de travaux, d'études, de fourniture de biens et services à la STB, en sa qualité d'acheteur, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande, l'égalité de traitement des candidats, et la transparence des procédures afin d'assurer leur performance et leur bonne gouvernance.

La préparation, la conclusion, l'exécution, le paiement, la clôture et le contrôle de ces achats se fait conformément aux modalités et règles définies dans

ce manuel qui vise, en effet, à assouplir les procédures de passation des commandes en les adaptant aux besoins et intérêts de la Banque, tout en préservant un contrôle efficace au niveau de toutes les phases du processus d'achat.

Le manuel d'opération de gestion des risques sociaux & environnementaux

À la suite du partenariat signé entre le ministère des finances, la Banque Centrale de Tunisie et la KFW au nom du Gouvernement Allemand avec des banques et des sociétés de leasing tunisiennes pour promouvoir l'accès au financement pour les TPME, la Société Tunisienne de Banque a élaboré un manuel d'opération ayant pour objectif de définir un cadre de gestion pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux des projets financés.

Ce manuel vise principalement, à fournir une norme minimale de diligence raisonnable pour soutenir une prise de décision éclairée et responsable en matière de risques.

En application de sa politique de développement durable, la STB a mis en place un système de gestion du risque social et environnemental dont les objectifs principaux sont les suivants :

- Gérer les risques sociaux et environnementaux dans le cycle global du financement du projet ;
- Donner l'exemple d'une bonne pratique sociale et environnementale ;
- S'efforcer de conserver les ressources naturelles, de protéger l'environnement et de prendre en considération le niveau de vie des personnes affectées par ces opérations ;
- Inspirer et encourager les pratiques durables parmi toutes les parties prenantes, y compris les partenaires et les Co-investisseurs et filiales financières du groupe STB afin d'améliorer le développement, la mise en œuvre, le suivi et la conclusion des projets.

VII. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

La Société Tunisienne de Banque accorde une grande importance à la prévention du blanchiment des capitaux et la lutte contre le financement des activités terroristes, ainsi qu'au respect des obligations réglementaires nationales et des standards internationaux.



L'Organe Permanent de Gouvernance et de Contrôle de la Conformité est chargé de mettre en place et de superviser l'ensemble du dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en étroite collaboration avec les départements concernés de la banque.

Une plateforme digitale «Compliance» a été mise à la disposition de tout le personnel de la banque comportant l'ensemble des textes réglementaires ainsi que le manuel de procédures régissant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

VIII- COMMUNICATION DE L'INFORMATION

La Banque assure une communication en temps opportun, d'informations fiables et pertinentes sur les aspects significatifs de son activité afin d'offrir une image complète, objective et actualisée sur l'établissement.

Au public

Publication annuelle d'un rapport détaillé, destiné au public, sur les activités du Conseil, comportant, principalement, les éléments suivants :

- Le code de gouvernance et les détails de sa mise en œuvre, le code de déontologie interne et les chartes des comités de l'établissement,
- La composition nominative du conseil, les règles de son fonctionnement, le parcours professionnel de ses membres, leurs qualités de représentation et leurs mandats et une synthèse des travaux des comités,
- L'organisation de l'établissement, ses lignes de métier et la structure de ses filiales,
- La fréquence des réunions du conseil et des comités, incluant le nombre des membres ayant participé à chaque réunion,
- Un exposé du conseil sur l'adéquation du dispositif de contrôle interne et de ses moyens,
- Une description de la structure, du fonctionnement et des activités de la gestion des risques,
- Le profil de risques de l'établissement, la composition des fonds propres et leur adéquation par rapport au profil de risques,
- La politique de provisionnement pour la couverture des risques,

- La structure de l'actionnariat notamment, les principaux actionnaires, leur représentation au conseil et les droits de vote
- Des informations détaillées sur la rémunération des membres du conseil, de l'organe de direction et de l'encadrement supérieur,
- Les transactions significatives effectuées avec les parties liées en incluant les noms des parties liées, la nature des transactions, leur montant et une confirmation que ces opérations ont été effectuées.

A la Banque Centrale de la Tunisie

Les principaux documents adressés à la banque centrale se présentent comme suit :

- Le rapport spécial du commissaire aux comptes contenant une partie réservée aux conventions conclues entre la banque et les personnes ayant des liens avec elle ;
- Toute nomination ou tout changement survenu au niveau des premiers responsables chargés de l'audit, de la gestion des risques et du contrôle de la conformité ;
- Toute désignation du Président, d'un membre du Conseil d'Administration, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, est notifiée dans un délai ne dépassant pas sept jours ;
- Un Curriculum Vitae détaillé de la personne nommée (Président, membre du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint) accompagné d'une lettre de motivation ;
- L'identité et le curriculum vitae du responsable d'audit interne chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité des missions de contrôle périodique ;
- Une copie des rapports annuels détaillés sur les activités du comité d'audit et du comité des risques est communiquée 15 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ;
- Un rapport portant sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré ainsi qu'un rapport portant sur la mesure et la surveillance des risques auxquels la banque et le groupe sont communiquées au plus tard, 4 mois à compter de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Au Ministère des Finances

Les documents communiqués au ministère des finances se détaillent comme suit :

- Les contrats programmes ;
- Les procès-verbaux des organes de gestion et de délibération ;
- Les rapports et les procès-verbaux des réunions des comités d'audit et de risque et des organes de contrôle de conformité émanant du Conseil d'Administration ;
- L'état d'avancement de l'exécution des contrats programmes ;
- Les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement et leurs modes de financement ainsi que les rapports de suivi de leurs exécutions ;
- Les états financiers, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports émanant des différentes structures de contrôle ;
- Les rapports de la Banque Centrale de Tunisie et ses recommandations ;
- Les rapports annuels d'activité ;
- Les indicateurs prévus par les normes prudentielles établis conformément à la réglementation en vigueur ;
- Les situations annuelles relatives à l'effectif des employés et de la masse salariale.

Les documents précités sont transmis au ministère des Finances pour le suivi, dans un délai ne dépassant pas dix jours à partir de la date de leur établissement ou de leur approbation par le Conseil d'Administration ou de leur réception, et ce, selon le cas.

A la Présidence du Gouvernement

Les documents communiqués à la Présidence du Gouvernement se détaillent comme suit :

- Les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement et leurs modes de financement ;
- Les rapports d'activité annuels ;
- Les états financiers ;
- Les rapports des commissaires aux comptes. Les documents précités sont transmis à la Présidence du Gouvernement dans un délai de dix jours de la date de leur établissement ou de leur approbation par le Conseil d'Administration ou de leur réception, et ce, selon le cas.

Au Ministère de l'Economie et de la Planification

Les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement sont transmis au Ministère du Développement et de la Planification, dans un délai de dix jours de leur approbation par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, des séances d'information sont parfois, organisées au niveau de la BVMT par les cadres supérieurs de l'établissement, en particulier, le Directeur Général et le Chef de Pôle Financier. Elles sont destinées aux actionnaires, analystes de marchés et journalistes de la presse financière.

IX- DISPOSITIF D'INFORMATION

Le dispositif de diffusion de l'information comporte :

- Une communication en temps opportun d'informations fiables et pertinentes sur les aspects significatifs de l'activité de la banque ;
- Une structure ayant pour mission d'offrir une information complète, objective et actualisée sur l'établissement ;
- Un rapport annuel, établi après la fin de l'exercice comptable ;
- Des rapports trimestriels, fournissant une analyse financière de l'activité de la Banque sont soumis au Conseil d'Administration.

X- CONTRÔLE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'Administration exerce une surveillance effective sur la Direction Générale et ce, en portant des jugements sur les décisions prises dans le cadre de la gestion de l'activité de l'établissement ayant trait à sa rentabilité et sa solidité financière.

La Direction Générale fait l'objet de suivi de la mise en œuvre de la stratégie et du respect des politiques approuvées, y compris la politique des risques par le Conseil d'administration.

XI- REMUNERATION ET NOMINATION

La nomination du Directeur Général se fait par le Conseil d'Administration.

La nomination des membres de l'organe de direction (Le Directeur Général Adjoint et le Secrétaire Général) et des responsables de l'encadrement



supérieur et leur rémunération se fait par le Conseil d'Administration sur proposition de la direction générale et sur la base d'un rapport établi par le Comité de Nomination et de Rémunération.

La nomination des membres du Conseil et des comités se fait par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Rémunération des membres du Conseil

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Un montant de quatre mille Dinars brut (4.000 Dinars) pour chaque présence à chaque séance du Président du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 24.000 Dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de deux mille Dinars bruts (2.000 Dinars) pour chaque présence effective à chaque séance et pour chaque membre du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 12.000 Dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de deux mille Dinars net (2.000 dinars) pour chaque Président du Comité d'Audit et du Président du Comité des Risques, à condition que le montant net annuel n'excède pas 12.000 Dinars.
- Un montant de mille Dinars net (1.000 Dinars) pour chaque présence à chaque séance, pour chaque membre du Comité des Risques et du Comité d'Audit, et pour chaque président ou membre de l'un des autres comités émanant du Conseil d'Administration.

Les présidents et les membres appartenant à plus d'une commission ne reçoivent qu'une seule allocation calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix, dans la limite de 6 réunions annuelles.

Rémunération de l'organe de Direction

• Le Directeur Général

La rémunération du Directeur Général est servie conformément au procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 mai 2016 régissant les éléments du salaire fixe et variable du Directeur Général.

• Le Directeur Général Adjoint & Le Secrétaire Général

La rémunération globale du Directeur Général Adjoint et du Secrétaire Général est servie conformément aux procès-verbaux des Conseils d'Administration du 09 novembre 2016 et du 10 juin 2020.

XII. CONTROLE GENERAL ET FIABILITE DE L'INFORMATION FINANCIERE

- Les opérations et leur supervision sont encadrées par plusieurs notes de procédures et notes d'attribution, garantissant ainsi une organisation structurée des activités et des contrôles associés.
- La banque a mis en place une direction d'organisation du système comptable dans le but d'améliorer la fiabilité des informations financières. Certains schémas et procédures comptables sont en cours d'amélioration mais la fiabilité de l'information demeure tributaire de la qualité du Système d'Information.
- Le responsable de l'audit interne est désigné sur proposition du Directeur Général, assurant ainsi une gouvernance alignée sur les standards de contrôle interne.
- Les travaux du contrôle interne sont revus annuellement par le responsable de l'audit interne et par le comité d'audit, sur la base des informations recueillies et transmises à cet effet.
- La Direction Générale examine les rapports issus des différentes missions de contrôle, qu'il s'agisse du contrôle périodique (deuxième et troisième niveau), du contrôle permanent de la conformité, de la sécurité, de la validation des opérations ou du respect des diligences liées à la surveillance des risques.
- Le rapport annuel sur les conditions de contrôle interne intègre, pour chaque catégorie de risques identifiée dans la circulaire n°2006-19, une synthèse des principales actions menées en matière de contrôle permanent, notamment sur la conformité, la validation des opérations et la supervision des risques, conformément à l'article 7 point a de ladite circulaire, ainsi que les enseignements qui en sont tirés.
- Ce rapport présente également un inventaire des enquêtes réalisées dans le cadre du contrôle périodique portant sur la conformité des opérations, l'évaluation du niveau de risque encouru, le respect des procédures, ainsi que l'efficacité et la pertinence des dispositifs de contrôle permanent. Les principales insuffisances constatées y sont recensées, accompagnées d'un suivi des mesures correctives mises en œuvre.

- Il inclut en outre une description des évolutions significatives apportées aux dispositifs de contrôle permanent et périodique, en lien avec les mutations de l'activité et des risques associés (risques de crédit, de marché, de liquidité et de règlement).
- Enfin, le rapport détaille les conditions de mise en œuvre des procédures de contrôle applicables aux nouvelles activités, pour chacune des catégories de risques précitées.

XIII. OBLIGATIONS D'EVITEMENT DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

- La politique de gestion des conflits d'intérêts telle que mise à jour par la Direction Gouvernance, Déontologie et Contrôle de la Conformité a détaillé les obligations suivantes :
- L'adoption d'une politique de gestion efficace des conflits d'intérêt ;
- Le devoir de tout membre du conseil d'éviter les activités qui pourraient créer des conflits d'intérêts ;
- L'interdiction à l'intéressé de participer au vote concernant l'approbation des conventions conclues avec la banque et les personnes ayant des liens avec elle. Les actions de l'intéressé ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité ;
- Respect par le président du conseil d'administration de l'obligation de soumettre les conventions conclues entre la banque et les personnes ayant des liens avec elle à l'Assemblée Générale des actionnaires pour approbation sur la base d'un rapport spécial établi par le ou les commissaires aux comptes ;
- L'engagement de s'abstenir de participer et de voter lorsqu'il s'agit de questions au sujet desquelles il peut y avoir un conflit d'intérêt ou lorsque l'objectivité de l'administrateur ou sa capacité de s'acquitter convenablement des devoirs envers la banque peut s'en trouver altérée.

- L'engagement de ne pas utiliser les actifs de la banque pour un usage personnel ;
- L'engagement de faire part au Conseil d'Administration de toute information qui a entraîné ou pourrait induire une situation de conflit d'intérêt.
- L'engagement de l'intéressé d'exercer son rôle en toute honnêteté en plaçant l'intérêt de l'établissement au-dessus de ses intérêts propres ;
- L'engagement de l'intéressé de ne pas être à la fois membre du conseil d'une autre banque ;
- La notification à la Banque Centrale de Tunisie de toute convention conclue entre la banque et les personnes ayant des liens avec elle au sens de l'article 43 (relatif à la gestion des conflits d'intérêts) de la loi n°2016-48 ;
- Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint ne peut exercer la fonction de dirigeant d'une entreprise économique ;
- Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint ne peuvent exercer aucune de ces fonctions dans une autre banque, établissement financier, société d'assurance, entreprise d'intermédiation en bourse, société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ou société d'investissement ;
- L'obligation de respect du secret professionnel par les membres du Conseil d'Administration et ce pour les informations dont ils ont pris connaissance du fait de l'exercice de leurs missions et ne pas utiliser ces informations, en dehors des cas permis par la loi, à des fins autres que celles qu'exige l'exécution des missions, qui leurs sont confiées, même après la perte de leurs qualités, et ce, sous peine des sanctions prévues par l'article 254 du code pénal relatif à l'infraction de révélation du secret professionnel.

L'ensemble de ces engagements sont consignés au niveau de la politique de conflit d'intérêts et la charte de l'administrateur



ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

La croissance économique mondiale s'est établie à 3,2% pour l'année 2024 contre un taux de croissance de 3,3% enregistré en 2023. Une légère régression en rapport avec l'escalade des tensions géopolitiques et les effets persistants du resserrement des politiques monétaires et le retrait progressif des mesures de soutien budgétaire.

S'agissant **des économies avancées**, le taux de croissance s'est situé à 1,8% en 2024 contre 1,7% en 2023. Un accroissement expliqué, essentiellement, par un relèvement de la croissance aux États-Unis compensant la diminution de celles relatives aux autres économies avancées et particulièrement, ceux de la Zone Euro. Une stabilisation de la situation de l'emploi a été, ainsi, constatée dans les principales économies avancées.

Les pays émergents et en développement, ont affiché, toutefois, une diminution de leur taux de croissance pour s'établir à 4,2% en 2024 contre 4,4% en 2023 et ce, en raison essentiellement, des perturbations observées au niveau de la production et du transport des produits de base conjuguées aux répercussions relatives aux conflits et phénomènes météorologiques.

Aux États-Unis, la croissance du PIB s'est établie à 2,8% en glissement annuel en 2024 contre une croissance de 2,9% en 2023. L'économie Américaine a continué à afficher une résilience notable et a retrouvé, un certain dynamisme, porté par une consommation robuste, un marché de travail plus actif et une reprise de l'investissement non résidentiel.

Le taux de chômage y a connu une légère baisse et cela, en revenant à 4,1% au mois de septembre de la même année. Le taux d'inflation a légèrement diminué de sa part, pour s'établir à 2,4% au mois de septembre 2024.

Compte tenu des réalisations en matière d'inflation, qui se rapproche de sa cible de 2%, la Réserve fédérale américaine (FED) a décidé, lors de sa réunion tenue le 18 septembre 2024, d'abaisser de 50 points de base son taux d'intérêt directeur en le ramenant dans une fourchette entre 4,75% et 5%.

En ce qui concerne la Zone Euro, la croissance du PIB s'est raffermie progressivement, pour passer d'un taux de croissance de 0,4 % en 2023 à un taux de 0,8% en 2024. Un affermissement en relation avec de meilleures performances à l'exportation et ce, en dépit d'une demande intérieure instable et les incertitudes géopolitiques.

Pour la situation de l'emploi, le taux de chômage de la zone Euro s'est maintenu inchangé à 6,4%. L'évolution des prix a connu, quant à elle, une baisse sensible pour revenir à 1,7% en glissement annuel, soit à un niveau inférieur à l'objectif arrêté par la Banque Centrale Européenne.

S'agissant de politique monétaire, la Banque Centrale Européenne a décidé, en date du 17 octobre 2024, de réduire ses taux directeurs de 25 points de base en ramenant les taux d'intérêt de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal à 3,25%, 3,40% et 3,65%, respectivement.

En ce qui concerne l'économie du Japon, la croissance du PIB a enregistré une décélération et ce, en passant de 1,7% en 2023 à 0,3% en 2024. Ce ralentissement reflète principalement, l'atténuation des facteurs conjoncturels qui ont soutenu la croissance en 2023, la contraction de la production sous l'effet de perturbations temporaires au niveau des approvisionnements et l'effet de base des révisions de données historiques.

Le taux de chômage s'est maintenu, par ailleurs, à 2,5% au mois de septembre 2024. Le taux d'inflation a connu, pour sa part, une tendance baissière pour revenir à 2,5%.

La Chine a affiché une croissance de 4,8% en glissement annuel, pour l'ensemble de l'année 2024 contre une croissance de 5,2% observée en 2023. Cette décélération trouve son origine, principalement, dans un ralentissement de la consommation et ce, dans un contexte marqué par une faiblesse persistante au niveau du secteur de l'immobilier qui tarde à se stabiliser et une dégradation de la confiance des consommateurs.

En Inde, la croissance économique a ralenti pour s'établir à 6,5%, au terme de l'année 2024 et ce, en raison, notamment, de la décélération plus intense que prévue de l'activité industrielle.

Au Moyen Orient et aux pays de Nord de l'Afrique, la croissance du PIB s'est située, selon les dernières perspectives économiques du FMI, aux alentours de 2,1 % en 2024 et ce, dans un contexte de conflits et de tensions géopolitiques persistantes, de réduction de la production du pétrole ainsi que du maintien d'une orientation restrictive de l'action publique dans différents pays. Selon ces mêmes perspectives, le taux d'inflation s'est situé à 3,2% au terme de l'année 2024.

L'Afrique Sub-Saharienne, marquée par un environnement complexe qui mêle progrès et vulnérabilités macroéconomiques persistantes, a affiché une amélioration de sa croissance pour s'établir

à 3,8 % en 2024 contre 3,3 % en 2023. Parmi ces pays, ceux riches en ressources naturelles continuent, particulièrement, de croître à environ la moitié du rythme du reste de la région. Parmi les principaux freins à la croissance détaillés, figurent les conflits, l'insécurité et les périodes de sécheresse.

En Amérique Latine et aux Caraïbes, la croissance a ralenti en 2024 pour revenir à 2,4% contre 2,5% pour l'année 2023. La Colombie et le Brésil étant les pays aux perspectives de croissance économique les plus prometteuses de la région.

Selon les prévisions du FMI, l'inflation mondiale a poursuivi sa tendance à la baisse pour s'établir à 5,8% en 2024 contre 6,8% en 2023 et ce, grâce à l'impact du resserrement des politiques monétaires et du fléchissement des prix des produits de base, notamment, au niveau des pays avancés.



ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

ÉCONOMIE TUNISIENNE

Pour l'ensemble de l'année 2024, le taux de croissance de l'économie Tunisienne s'est établi à 1,6% contre 0,2% en 2023. Cette progression est expliquée essentiellement, par une relance notable de l'activité dans le secteur de l'agriculture conjuguée à la poursuite de la progression de l'activité au niveau des services marchands. La production industrielle manufacturière, notamment, celle exportatrice a poursuivi, toutefois sa contraction en relation avec l'affaiblissement de la demande extérieure émanant de la Zone Euro.

L'activité agricole a repris, en effet, sa croissance (+8,3%) contre une régression (-16,7%) observée une année auparavant et ce, suite notamment, à la nette amélioration de la production de l'huile d'olive et des céréales.

L'activité industrielle manufacturière a été caractérisée, cependant, par une diminution de la valeur ajoutée de la quasi-totalité de ses branches. Cette contraction a concerné, plus particulièrement, les industries du textile, de l'habillement et du cuir et les industries mécaniques et électriques en relation avec la faiblesse de la conjoncture économique dans les pays de la Zone Euro et la morosité au niveau de leur activité manufacturière.

De façon similaire, les industries extractives ont poursuivi, durant la même période, leur régression et ce, en raison principalement, de la baisse de la production des secteurs des hydrocarbures et des mines suite, entre autres, au déclin naturel de certains gisements et de l'arrêt temporaire de la production dans plusieurs champs pétroliers et gaziers conjugués à la quasi-stagnation de la production du phosphate au premier semestre de l'année 2024.

L'activité au niveau du secteur des services marchands a poursuivi, par ailleurs, sa progression, avec un taux de croissance de 1,4%, et ce, grâce à une bonne performance de ses différentes branches notamment, l'hébergement et la restauration (+8,2%), la communication (+2,5%) et le transport (+1,2%).

S'agissant de l'activité touristique, les différents indicateurs ont poursuivi leur tendance haussière en

2024, le flux de touristes étrangers ayant atteint 6,6 millions de visiteurs contre 6,2 millions de visiteurs un an plutôt, en progression de 7,2%. Cette amélioration a été, toutefois, moins rapide que celle constatée une année auparavant et s'explique essentiellement, par la décélération ayant touché les entrées de touristes Français et Allemands.

Corollairement, les nuitées touristiques globales, ont affiché durant la même période, un accroissement de 3,6% pour atteindre 21,6 millions de nuitées.

En référence à ce qui précède, les recettes touristiques en devises se sont accrues de 7% pour atteindre 5.597,3 MDT.

S'agissant de l'activité relative au transport aérien, le nombre total des passagers a connu, durant les neufs premiers mois de l'année 2024, un taux d'évolution de 12,7 % pour atteindre environ 9,8 millions de passagers.

Au terme de l'année 2024, les investissements déclarés ont atteint un montant global de 5 614,5 millions de dinars en progression de 7,1 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Le nombre d'emplois déclarés dans l'ensemble des secteurs a également progressé, en passant de 92 337 postes d'emplois courant l'année 2023, à 98 557 postes d'emplois au terme de l'année 2024, soit l'équivalent d'une augmentation de 6,7%.

La répartition sectorielle de ces investissements a profité, en premier lieu, au secteur de l'industrie, ce dernier ayant maintenu une position dominante de 52 % du total des investissements déclarés. Le secteur de l'industrie reste en effet, un pilier majeur de la création d'emplois, avec plus de 45 000 postes prévus ou 46 % du total des emplois à générer.

Le secteur agricole vient en deuxième place en termes d'investissements déclarés ce qui correspond à un montant total de 1 207,1 MDT et ce, malgré qu'il ait affiché une diminution de 13,2 % par rapport à la même période de l'année 2023. Ce secteur a contribué à la création de 16 521 emplois, soit 17 % du total des postes à créer.

Les secteurs des services et des énergies renouvelables se classent, quant à eux, en troisième et quatrième position avec des investissements déclarés de 1 122,5 MDT et 301,4 MDT qui représentent des parts respectives de 20 % et 5% du total des investissements déclarés.

Par ailleurs, force est de constater que les zones de développement régional ont bénéficié d'une part notable (45%) du total des investissements déclarés soit un montant de 2 523 MDT.

Aussi, les investissements déclarés comportant une participation étrangère ont représenté, à leur tour, une part de 28% des investissements déclarés pour une valeur totale de 1 546,9 MDT et ont permis la création de 32 760 postes d'emplois soit 33% du total des emplois déclarés.

En ce qui concerne le commerce extérieur, les exportations ont connu une quasi-stagnation de leur montant global à 62 077,6 MD en 2024. Cette stabilité résulte des effets différenciés se rapportant, d'une part, aux hausses constatées au niveau des exportations des secteurs des industries agro-alimentaires, des industries mécaniques et électriques et du secteur de l'énergie et freinées, d'autre part, par les diminutions

observées au niveau des exportations du secteur des mines, phosphates et dérivés et les exportations du secteur des industries du textile, habillement et cuirs.

Quant aux importations, un renversement de tendance a été constaté en 2024. Les importations ont atteint, en effet, 81 005,2 MD en 2024 contre 79 146,3 MD une année auparavant. En référence à ces évolutions, le déficit commercial s'est établi à (- 18 927,6 MD) pour l'année 2024 contre (-17 069 MD) durant l'année 2023.

La progression des importations a concerné, plus particulièrement, les produits de l'énergie, les biens d'équipement et les biens de consommation. Contrairement à cette tendance, les importations de matières premières et demi-produits et les importations de produits alimentaires ont régressé.

Le taux d'inflation s'est amélioré, quant à lui, pour revenir à 6,7% en termes de glissement annuel au mois de septembre 2024 contre un taux de 9% une année auparavant. Cette amélioration a concerné les prix des différents groupes de produits et en particulier, les prix des produits alimentaires frais et les produits manufacturés ainsi que les tarifs des services.

SITUATION FINANCIERE EXERCICE 2024

- CHIFFRES CLÉS
- ETATS FINANCIERS
- RESSOURCES
- EMPLOIS
- CAPITAUX PROPRES
- QUALITÉ DE L'ACTIF
- SOLVABILITÉ
- LIQUIDITÉ
- RESULTAT



CHIFFRES CLES

Indicateurs d'activité

	TND en millions	déc 2020	déc 2021	déc 2022	déc 2023	déc 2024	CAGR (2020-2024)
Activité	Total du bilan	12 249,4	13 487,2	14 562,4	14 577,8	14 934,0	5,1%
	Dépôts clientèle	8 442,1	9 047,6	9 881,4	10 177,5	11 400,1	7,8%
	Ressources d'emprunts	363,1	495,8	631,4	670,9	590,8	12,9%
	Total des ressources collectées	8 805,3	9 543,4	10 512,9	10 848,3	11 990,9	8,0%
	Encours des crédits Bruts à la clientèle	10 747,8	11 350,1	12 622,7	12 185,1	11 592,8	1,9%
	Encours des crédits nets à la clientèle	9 080,4	9 731,1	11 021,0	10 514,7	9 772,5	1,9%
	Concours nets à l'économie	10 796,2	12 795,5	13 453,0	13 351,4	13 711,1	6,2%
Résultats	Marge d'intermédiation	367,9	362,5	374,1	309,4	220,2	[12,0]
	Commissions nettes	113,2	125,8	127,3	127,3	125,1	2,5%
	Revenus Portefeuilles titres	144,5	157,7	195,1	248,4	304,4	20,5%
	Produit net bancaire	625,7	646,1	696,5	685,1	649,7	0,9%
	Charges opératoires	247,8	282,2	308,3	335,0	342,6	8,4%
	Résultat brut d'exploitation	386,1	374,0	389,4	351,7	309,0	[5,4%]
	Résultat net avant modifications comptables	72,2	112,7	92,0	50,6	82,5	3,4%
	Résultat net après modifications comptables	72,2	104,0	73,1	23,3	63,7	[3,1%]
	Total Chiffres d'affaires	1 089,9	1 119,4	1 290,3	1 448,0	1 408,0	6,6%
Capitaux Propres	Capital	776,9	776,9	776,9	776,9	776,9	0,0%
	Dotation de l'Etat	117,0	117,0	117,0	-	-	[100,0%]
	Réserves	483,8	483,1	482,1	312,7	337,7	[8,6%]
	Résultat reporté	(349,37)	(285,8)	(180,0)	61,6	86,1	
	Résultat Net	72,2	112,7	92,0	50,6	82,5	3,4%
	Total Capitaux propres	1 100,1	1 203,8	1 287,9	1 201,8	1 283,2	3,9%
Ratios							
Risque	Ratio de solvabilité	12,6%	13,25%	13,76%	13,64%	15,17%	
	Tier 1	9,0%	9,25%	9,29%	10,22%	11,92%	
	LCR	102,5%	107,6%	121,1%	216,7%	469,8%	
	LTD	117,0%	118,5%	120,3%	109,8%	96,9%	
	Taux des créances classées	14,9%	13,5%	13,5%	18,1%	23,3%	
	Taux de couverture des créances classées (nettes des agios réservés)	75,3%	75,0%	62,9%	46,4%	40,6%	
	Réserve de sécurité	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	
Rentabilité	Rentabilité des fonds propres (ROE)	7,0%	10,3%	7,7%	4,4%	6,9%	
	Rentabilité des actifs (ROA)	0,6%	0,9%	0,7%	0,4%	0,6%	
	Résultats Nets / PNB	11,5%	17,4%	13,2%	7,4%	12,7%	
	Commissions nettes /P.N.B	18,1%	19,5%	18,3%	18,6%	19,3%	
	Marge d'intermédiation / PNB	58,8%	56,1%	53,7%	45,2%	33,9%	
	Commissions nettes /masse salariale	72,1%	70,0%	64,9%	58,5%	55,2%	
Productivité	Dépôts / effectif (en milliers de Dinars)	4 457,3	4 602,0	5 176,2	5 522,2	6 533,0	
	Crédits / effectif (en milliers de Dinars)	4 794,3	4 949,7	5 773,2	5 705,2	5 600,3	
	PNB / effectif (en milliers de Dinars)	330,3	328,6	364,8	371,7	372,3	
	Coefficient d'exploitation	39,6%	43,7%	44,3%	48,9%	52,7%	
Autres indicateurs	Effectif	1 894	1 966	1 909	1 843	1 745	
	Nombre des agences	149	149	149	150	151	
	Nombre de GAB	188	191	194	195	210	
	Nombre de TPE	1 386	1 600	1 597	1 637	1 874	
Tableau de bord «Actionnaire»	Nombre des actions (en milliers)	155 375	155 375	155 375	155 375	155 375	
	Cours de clôture (en TND)	3,4	3,0	3,8	3,7	3,0	
	Capitalisation boursière (en Millions)	520,5	463,0	590,4	581,1	461,5	
	Bénéfice par action (en TND)	0,5	0,7	0,6	0,3	0,5	

BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2024	2023	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	160 808	179 804	(18 996)	(10,6%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	693 545	546 853	146 692	26,8%
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	9 772 538	10 514 697	(742 159)	(7,1%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	374 486	438 685	(64 199)	(14,6%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	3 499 674	2 339 511	1 160 163	49,6%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.6	155 472	154 119	1 353	0,9%
AC7 - Autres actifs*	5.7	277 512	404 112	(126 600)	(31,3%)
Total des actifs		14 934 034	14 577 781	356 254	2,4%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.8	511 665	1 077 234	(565 569)	(52,5%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	431 992	581 591	(149 599)	(25,7%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	11 400 113	10 177 463	1 222 650	12,0%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.11	590 773	670 851	(80 078)	(11,9%)
PA5 - Autres passifs*	5.12	716 290	868 869	(152 579)	(17,6%)
Total des passifs		13 650 833	13 376 008	274 825	2,1%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	5.13	776 875	776 875	-	-
CP3 - Réserves	5.13	322 325	296 845	25 480	8,6%
CP4 - Actions propres	5.13	(5 536)	(5 536)	-	-
CP5 - Autres capitaux propres	5.13	20 931	21 392	(461)	(2,2%)
CP6 - Résultats reportés*	5.13	86 107	61 596	24 511	39,8%
CP7 - Résultat de l'exercice*	5.13	82 500	50 601	31 899	63,0%
Total des Capitaux propres		1 283 202	1 201 773	81 429	6,8%
Total des capitaux propres et passifs		14 934 034	14 577 781	356 254	2,4%

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour des besoins de comparabilité.



ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

(Unité : en 1 000 DT)

Notes	2024	2023	Variation	%
Passifs éventuels				
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 459 462	1 480 666	[21 204] (1,4%)
HB2 - Crédits documentaires		644 931	599 693	45 238 7,5%
Total des passifs éventuels	2 104 393	2 080 359	24 034	1,2%
Engagements donnés				
HB4 - Engagements de financements donnés	6.2	93 094	115 199	[22 105] (19,2%)
HB5 - Engagements sur titres		26	26	- -
Total des engagements donnés	93 120	115 225	(22 105)	(19,2%)
Engagements reçus				
HB6 - Garanties reçues	6.3	3 016 004	2 856 800	159 204 5,6%
Total des engagements reçus	3 016 004	2 856 800	159 204	5,6%

ÉTAT DE RESULTAT

PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2024	2023	Variation	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	962 696	1 060 179	(97 483)	(9,2%)
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	140 907	139 416	1 491	1,1%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	80 856	90 450	(9 594)	(10,6%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	223 572	157 930	65 642	41,6%
Total produits d'exploitation bancaire		1 408 031	1 447 975	(39 944)	(2,8%)
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(742 491)	(750 829)	8 338	1,1%
CH2 - Commissions encourues		(15 801)	(12 067)	(3 734)	(30,9%)
Total charges d'exploitation bancaire		(758 291)	(762 896)	4 604	0,6%
Produit Net Bancaire	7.6	649 739	685 079	(35 340)	(5,2%)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.7	(200 465)	(234 242)	33 777	14,4%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.8	(10 098)	(11 762)	1 664	14,1%
PR7 - Autres produits d'exploitation	7.9	1 815	1 579	236	14,9%
CH6 - Frais de personnel	7.10	(226 648)	(217 875)	(8 773)	(4,0%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	7.11	(98 752)	(102 814)	4 062	4,0%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(17 195)	(14 295)	(2 900)	(20,3%)
Résultat d'exploitation		98 397	105 670	(7 274)	(6,9%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.12	21 906	7 347	14 559	198,2%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.13	(32 172)	(51 963)	19 791	38,1%
Résultat des activités ordinaires		88 130	61 054	27 076	44,3%
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaire	7.14	(5 630)	(10 453)	4 823	46,1%
Résultat net de l'exercice		82 500	50 601	31 899	63,0%
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		(18 835)	(27 292)	8 457	31,0%
Résultat après modification comptable		63 665	23 309	40 356	173,1%



ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2024	2023	Variation	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 234 075	1 228 144	5 931	0,5%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(753 402)	(765 844)	12 442	1,6%
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		29 114	(858)	29 972	3493,2%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		483 525	363 466	120 059	33,0%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 209 390	311 409	897 981	288,4%
Titres de placement		(120 921)	(203 357)	82 436	40,5%
Sommes versées au personnel et créateurs divers		(283 570)	(96 503)	(187 067)	(193,8%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(84 786)	(151 393)	66 607	44,0%
Impôt sur les bénéfices		(891)	(151 506)	150 615	99,4%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	1 712 534	533 558	1 178 976	221,0%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		198 356	158 678	39 678	25,0%
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 135 879)	(160 964)	(974 915)	(605,7%)
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(17 958)	(30 633)	12 675	41,4%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(955 481)	(32 919)	(922 562)	(2802,5%)
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		-	(28)	28	100,0%
Remboursement d'emprunts		(88 833)	(43 723)	(45 110)	(103,2%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		10 735	70 016	(59 281)	(84,7%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	(78 098)	26 265	(104 363)	(397,3%)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		678 955	526 904	152 051	28,9%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(698 025)	(1 224 929)	526 904	43,0%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(19 070)	(698 025)	678 955	97,3%

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Ressources

La STB a maintenu une croissance continue en matière de mobilisation des ressources.

La Société Tunisienne de Banque a clôturé l'exercice 2024 avec une progression des ressources élargies

de 1.144 MD ou 10.3% pour porter leur encours à 12.227 MD (vs 11.084 MD une année auparavant).

La hausse relevée a caractérisé exclusivement, les dépôts collectés auprès de la clientèle. Quant aux placements en instruments monétaires et financiers, ils se sont stabilisés autour de 236 MD.

TND en millions	déc-23	déc-24	Variation	%
Dépôts de la clientèle	10 177	11 400	1 223	12,0%
Intermédiation financière	235	236	1	0,4%
Ressources d'emprunts	671	591	(80)	(11,9%)
Total Ressources Elargies	11 084	12 227	1 144	10,3%

1. Dépôts de la clientèle

L'effort de mobilisation de dépôts a permis de drainer une enveloppe additionnelle globale de 1.223 MD. Cette croissance (+12%) a touché toutes les formes de dépôts :

- Les dépôts à vue : +450 MD ou +11.8%
- Les dépôts d'épargne : +395 MD ou +9,3%

- Les dépôts à terme : +315 MD ou +17.0%

Par référence à ces évolutions, la structure des dépôts de la clientèle demeure caractérisée par la prédominance des dépôts représentant des coûts relativement moins élevés (dépôts à vue et dépôts d'épargne) avec une part culminante à 78 %.

TND en millions	déc-23	Part	déc-24	Part	Variation	%
Dépôts à vue	3 806	37,4%	4 256	37,3%	450	11,8%
dont dépôts à vue en devises	1 067	10,5%	1 140	10,0%	73	6,9%
Dépôts à terme	1 861	18,3%	2 176	19,1%	315	17,0%
Dépôts d'épargne	4 246	41,7%	4 641	40,7%	395	9,3%
Autres sommes dues à la clientèle	265	2,6%	327	2,9%	62	23,3%
Total Dépôts de la Clientèle	10 177	100,0%	11 400	100,0%	1 223	12,0%

2. Intermédiation financière

Les placements de la clientèle en instruments monétaires et financiers se sont stabilisés autour de 236 MD.

- Ressources spéciales : - 19 MD ou 5,7%, une régression provenant principalement, du règlement de certaines lignes de crédits extérieures.

3. Ressources d'emprunt

Au terme de l'exercice 2024, l'encours des ressources d'emprunt s'est situé à 591 MD, en baisse de 80 MD ou 11.9% par rapport à leur niveau enregistré à fin décembre 2023 et se détaillent comme suit :

- Emprunts obligataires : - 61 MD ou 18,1%, résultant du règlement des échéances dues sur certains emprunts émis et la non-concrétisation de l'emprunt obligataire de la STB.



TND en millions	déc-23	déc-24	Variation	%
Emprunts obligataires et privés	336	275	(61)	(18,1%)
Ressources spéciales	335	315	(19)	(5,7%)
Total Ressources d'emprunt	671	591	(80)	(11,9%)

Emplois

La STB a poursuivi ses efforts en matière d'assainissement de son portefeuille crédits, tout en adoptant une politique beaucoup plus sélective favorisant les crédits à bon dénouement.

1. Concours à l'économie

Les concours bruts à l'économie ont affiché une baisse de 520 MD ou 3,4% en s'établissant à 15.761 MD à fin 2024 contre 15.241 MD au terme de l'exercice 2023.

TND en millions	déc-23	déc-24	Variation	%
Concours bruts à l'économie	15 241	15 761	520	3,4%
Créances brutes sur la clientèle	12 185	11 593	(592)	(4,9%)
Portefeuille titres brut	2 997	4 104	1 107	36,9%
Billets de Trésorerie	59	64	6	10,2%
Provisions et agios réservés	1 889	2 050	161	8,5%
Provisions/créances	1 166	1 224	58	5,0%
Provisions/titres	219	230	11	4,9%
Agios réservés	505	596	91	18,1%
Concours nets à l'économie	13 351	13 711	360	2,7%

2. Créances nettes sur la clientèle

Au terme de l'exercice 2024, l'encours brut des créances sur la clientèle s'est établi à 11.593 MD contre 12.185 MD une année auparavant, marquant ainsi une baisse de 592 MD ou 4,9%.

Cette situation dénote d'une sélection plus rigoureuse des dossiers à financer par la banque, de l'exigence des garanties appropriées et plus généralement de la maîtrise de son exposition tout en assurant son soutien à certains segments jugés prioritaires dont notamment, les entreprises publiques.

TND en millions	déc-23	déc-24	Variation	%
Créances brutes sur la clientèle	12 185	11 593	(592)	(4,9%)
Crédits de gestion	5 418	5 001	(418)	(7,7%)
Crédits d'investissement	4 444	4 296	(148)	(3,3%)
Crédits aux particuliers	2 214	2 178	(37)	(1,7%)
Autres crédits	108	118	10	9,5%
Provisions et agios réservés	(1 670)	(1 820)	(150)	9,0%
Provisions	(1 166)	(1 224)	(58)	5,0%
Agios réservés	(505)	(596)	(91)	18,1%
Créances nettes sur la clientèle	10 515	9 773	(742)	(7,1%)

Parallèlement, la banque a continué ses efforts en matière de provisionnement de ses créances en souffrance en allouant les sommes requises à la couverture de leurs dépréciations

3. Portefeuille Titres

La banque continue ses efforts en matière de financement de la dette publique à travers la souscription à l'emprunt national et les adjudications aux bons du Trésor. En ce sens, l'encours géré des

titres souverains a fortement progressé (+44%) pour atteindre un volume de 3 456 MD vs 2 406 MD une année auparavant.

L'encours global du portefeuille titres a affiché une augmentation en termes bruts de 1.107 MD ou 36,9% pour s'établir à 4.104 MD à fin 2024 contre 2.997 MD une année auparavant. En termes nets, il a augmenté de 1.096 MD ou 39,4% pour passer durant la même période, de 2.778 MD à 3.874 MD.

TND en millions	déc-23	déc-24	Variation	%
Portefeuille titres commercial	439	374	(64)	(14,6%)
Portefeuille titres d'investissement brut	2 559	3 729	1 171	45,8%
Portefeuille titres brut	2 997	4 104	1 107	36,9%
Provisions	(219)	(230)	(11)	5,0%
Portefeuille titres net	2 778	3 874	1 096	39,4%

• Portefeuille titres commercial : -64 MD ou -15%

L'encours du portefeuille titres commercial s'est situé à 374 MD à fin 2024 contre 439 MD une année auparavant.

• Portefeuille titres d'investissement net : +1.160 MD ou 49.6%

L'encours brut des titres d'investissement a progressé de 1.171 MD ou 45,8%, en passant de 2.559 MD à fin 2023 à 3.729 MD, sous l'effet de l'accroissement de l'encours des BTA (+545 MD) et la souscription à l'emprunt national pour un montant de 570 MD.

Compte tenu de l'augmentation des provisions affectées à la couverture de la dépréciation des titres de participation (+11 MD ou 4,9%), l'encours net global du portefeuille titres d'investissement s'est situé à 3.500 MD.

Engagements hors bilan

Les postes des engagements hors bilan ont évolué comme suit :

- Au niveau des passifs éventuels, l'encours a augmenté de 24 MD ou 1,2% pour totaliser 2.104 MD à fin 2024. Cette situation résulte de la progression observée au niveau des ouvertures de crédits documentaires (+45 MD ou 7,5%) et la baisse des émissions des avals & cautions (-21 MD ou -1,4%).
- Les engagements de financement donnés se sont inscrits vers la baisse en passant de 115 MD à fin 2023 à 93 MD à fin 2024, accusant ainsi une régression de 22 MD ou 19%.
- Parallèlement, les engagements reçus ont augmenté de 159 MD ou 5,6% pour totaliser 3.016 MD à fin 2024 contre 2.857 MD une année auparavant.

TND en millions	déc-23	déc-24	Variation	%
PASSIFS EVENTUELS	2 080	2 104	24	1,2%
Cautions, avals et autres garanties données	1 481	1 459	(21)	(1,4%)
Crédits documentaires	600	645	45	7,5%
ENGAGEMENTS DONNES	115	93	(22)	(19,2%)
Engagements de financements donnés	115	93	(22)	(19,2%)
Engagements sur titres	0,0	0,0	(0)	(1,0%)
ENGAGEMENTS REÇUS	2 857	3 016	159	5,6%
Garanties reçues	2 857	3 016	159	5,6%



Capitaux Propres

Le total des capitaux propres s'est établi à 1.283 MD en augmentation de 6,8% par rapport à son niveau

atteint à fin 2023, et ce, suite à la constatation d'un résultat bénéficiaire de 83 MD au titre l'exercice 2024.

TND en millions	déc-23	déc-24	Variation	%
Capital	777	777	-	-
Réserves	297	322	25	8,6%
Actions Propres	{6}	{6}	-	-
Autres capitaux propres	21	21	{0}	{2,2%}
Résultats reportés	62	86	25	39,8%
Résultat de l'exercice	51	83	32	63,0%
Total Capitaux propres	1 202	1 283	81	6,8%

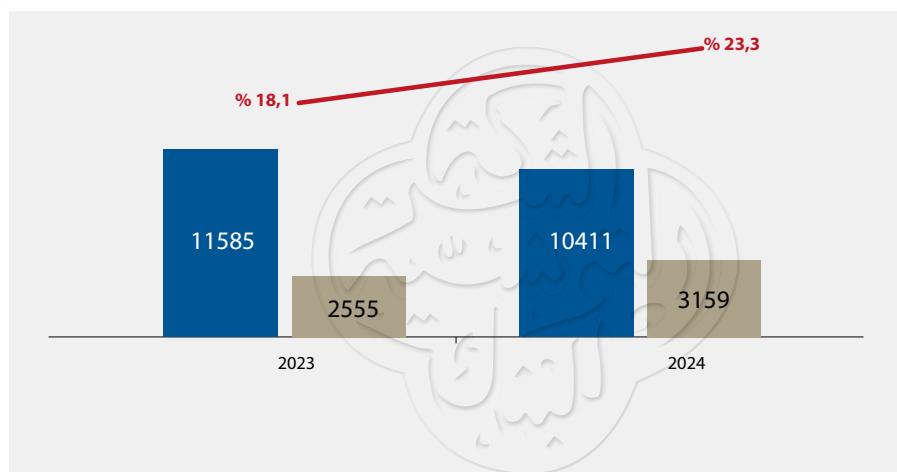
Qualité de l'Actif

1. Évolution des engagements :

Le taux de créances non performantes, s'est aggravé de 5,2 pp passant de 18,1% à fin 2023 à 23,3% à fin 2024, et se détaille comme suit :

TND en millions	déc-23	déc-24	Variation	%
Créances brutes	14 139	13 571	(569)	(4,0%)
Créances performantes	11 585	10 411	(1 173)	(10,1%)
En % des créances brutes	81,9%	76,7%		
Créances non performantes	2 555	3 159	605	23,7%
En % des créances brutes	18,1%	23,3%		

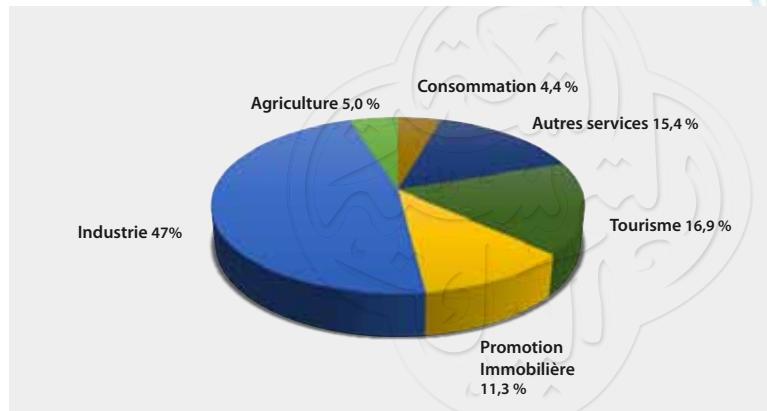
Évolution du taux des créances accrochées



La structure des créances non performantes par secteur d'activité dénote une concentration

relativement importante au niveau des secteurs de l'industrie et des services.

Créances accrochées par secteur



2. Couverture des Créances non performantes

Conformément à la politique prudente adoptée en matière de couverture des créances non

performantes, la Banque a continué ses efforts de provisionnement par le prélèvement sur ses bénéfices des sommes nécessaires lui permettant ainsi, d'afficher un taux de couverture de 40,6% à fin 2024.

TND en millions	déc-23	déc-24	Variation	%
Créances non performantes	2 555	3 159	605	23,7%
Agios réservés	[445]	[538]	[93]	21,0%
Créances non performantes nettes d'agios	2 110	2 621	511	24,2%
Provisions	(980)	(1 063)	(83)	8,5%
% de couverture des créances accrochées	46,4%	40,6%	(5,9) pp	

Solvabilité

Des ratios de solvabilité supérieurs aux seuils réglementaires avec des excédents en fonds propres assez confortables, témoignant d'une bonne résilience de la banque face aux risques majeurs et une meilleure solidité financière.

Le ratio de solvabilité global et le ratio Tier I se sont améliorés respectivement de (+1,5 pp) et (+1,7 pp) pour se situer à 15,2% et 11,9% au terme de l'exercice 2024 contre 13,6% et 10,2% une année auparavant, une situation à mettre en lien avec la diminution des risques encourus.

TND en millions	déc-23	déc-24	Variation	%
Risques Encourus	11 249	10 093	(1 156)	(10,3%)
Actifs pondérés - Risques de crédits	9 576	8 526	(1 050)	(11,0%)
Actifs pondérés - Risques opérationnels	1 267	1 270	2	0,2%
Actifs pondérés - Risques de marché	405	297	(109)	(26,8%)
Fonds propres nets	1 534	1 531	(3)	(0,2%)
Fonds propres nets de base	1 150	1 203	53	4,6%
Fonds propres complémentaires	384	328	(56)	(14,7%)
Ratio de solvabilité (Tier one)	10,22%	11,92%	1,7 pp	
Ratio de solvabilité	13,64%	15,17%	1,5 pp	



Au vu de ces réalisations, l'excédent en fonds propres nets de base (Tier-1) s'est établi à 497 MD. Le surplus enregistré au niveau du total des fonds propres nets

s'est établi quant à lui à 522 MD, ce qui est de nature à conférer à la banque une capacité assez importante pour le développement futur de son activité.

Liquidités

La banque s'est conformée tout au long de l'année 2024 aux seuils réglementaires exigés, et ce grâce à l'exploitation des outils de gestion proactive des ratios de liquidité et partant à optimiser davantage sa trésorerie.

1. Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Courant l'exercice 2024, la banque a été à même d'afficher des niveaux de LCR supérieurs à la norme exigée sur toute l'année et ce, par le biais principalement de la consolidation de ses actifs de haute qualité de manière à assurer la couverture des sorties nettes de trésorerie.

Le niveau du LCR a marqué une hausse de 253,1 pp pour s'établir à un niveau relativement important de 469,8%.

TND en millions	déc-23	déc-24	Variation	%
Sorties nettes de trésorerie	958	660	(298)	(31,1%)
Actifs liquides haute qualité	2 075	3 101	1 025	49,4%
% LCR	216,7%	469,8%		
Niveau réglementaire	100%	100%		

2. Loan To Deposit ratio (LTD)

Le LTD s'est établi à fin 2024 à 96,9%, en amélioration de 13 pp par rapport à son niveau une année auparavant (seuil réglementaire de 120%).

TND en millions	déc-23	déc-24	Variation	%
Créances sur la clientèle	10 122	9 915	(208)	(2,1%)
Dépôts	9 218	10 228	1 009	11,0%
LTD	109,8%	96,9%		
Ratio LTD cible (exigence BCT)	120,0%	120,0%		

Résultats

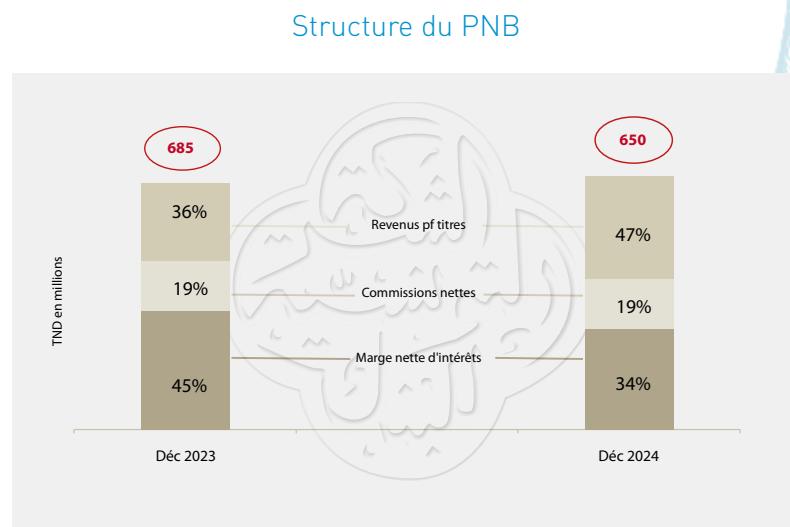
1. Produit Net Bancaire

Dans un contexte économique assez difficile, la banque est parvenue à afficher un PNB de 650 MD. Ce constat est expliqué par :

- ✓ La régression de la marge nette d'intérêts de 89 MD ou 28,8% pour passer de 309 MD à fin 2023 à 220 MD au terme de l'exercice 2024 ;
- ✓ La hausse des revenus du portefeuille de 22,6% pour atteindre un volume de 304 MD ;
- ✓ La quasi-stagnation du volume des commissions nettes à hauteur de 125 MD.

TND en millions	déc-23	déc-24	Variation	%
Marge nette d'intérêts	309	220	(89)	(28,8%)
Commissions nettes	127	125	(2)	(1,8%)
Revenus sur portefeuille titres et opérations financières	248	304	56	22,6%
Produit net bancaire	685	650	(35)	(5,2%)
Produits d'exploitation	1 448	1 408	(40)	(2,8%)
Charges d'exploitation	(763)	(758)	5	(0,6%)

Conséquemment, la structure du PNB a été modifiée par la montée de la part des revenus des opérations de marché de 36% à 47% au détriment de la MNI (une part de 35% en 2024 vs 45% en 2023).

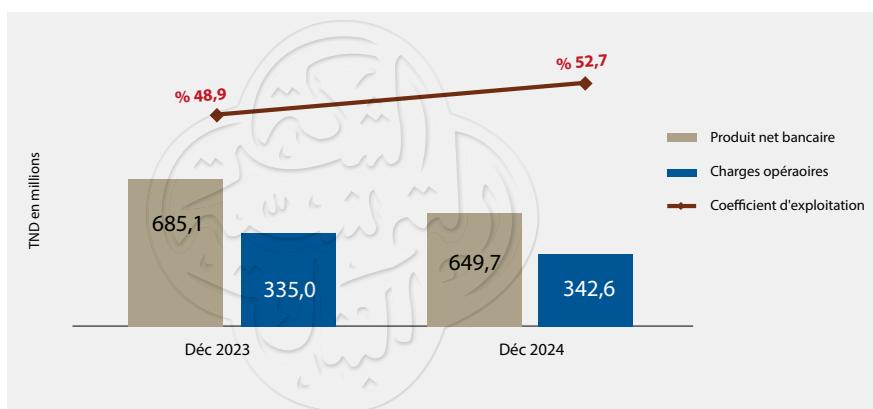


2. Résultat d'Exploitation

Le résultat brut d'exploitation a baissé de 42,7 MD ou 12,1% pour se situer à 309,0 MD au terme de l'exercice 2024. Cette baisse s'explique principalement, par les variations enregistrées au niveau des rubriques suivantes :

- PNB : - 35,3 MD ou -5,2%
- Charges opératoires : + 7,6 MD ou 2,3%, qui dénote des efforts consentis par la Banque en matière de maîtrise des charges opératoires.

Évolution du coefficient d'exploitation





En corollaire, le coefficient d'exploitation s'est situé à 52,7%, un niveau supérieur à celui enregistré à fin 2023.

Le résultat d'exploitation s'est inscrit, quant à lui vers la baisse, en revenant durant la période d'analyse, de 105,7 MD à 98,4 MD.

TND en millions	déc-23	déc-24	Variation	%
Produit net bancaire	685	650	-35	(5,2%)
Autres produits d'exploitation	2	2	0	14,9%
Frais de Personnel	-218	-227	-9	4,0%
Charges générales d'exploitation	-103	-99	4	(4,0%)
Dotations aux amortissements	-14	-17	-3	20,3%
Résultat brut d'exploitation	352	309	-43	(12,1%)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, h.bilan et passif	-234	-200	34	(14,4%)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-12	-10	2	(14,1%)
Résultat d'exploitation	106	98	-7	(6,9%)

3. Résultat Net

Le résultat net s'est situé à fin 2024, à 83 MD tenant compte de :

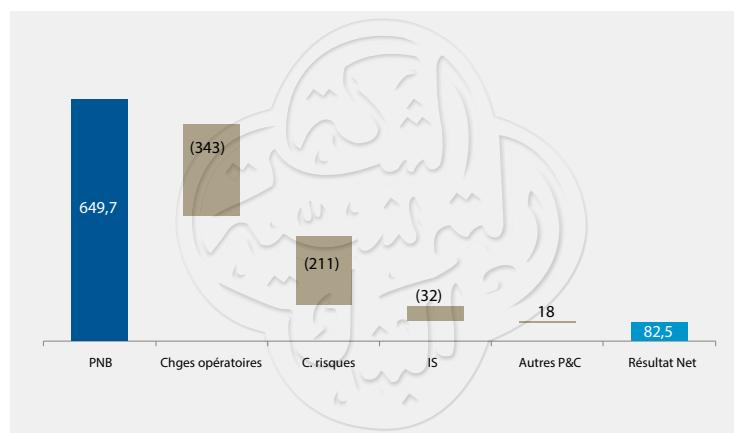
- Une charge d'impôt sur les sociétés de 32,2 MD calculée sur la base du nouveau taux d'imposition de 40% au lieu de 35% et incluant l'impact de l'optimisation fiscal relatif au montant du réinvestissement exonérés de 30 MD.

- Une contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat (Loi des finances 2025) correspondant à 8,25% de la base imposable pour l'année 2024.

- Une enveloppe de recouvrement de 23,1 MD correspondant principalement à des récupérations sur des opérations de règlement à l'amiable ou judiciaire de certaines créances radiées.

Compte tenu des modifications comptables, le résultat net s'est établi à 64 MD au terme de l'exercice 2024 marquant une progression de 173,1% ou 40 MD par rapport à celui enregistré à fin 2023.

Formation du Résultat Net



TND en millions	déc-23	déc-24	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés	1 060	963	-97	(9,2%)
Intérêts courus et charges assimilées	-751	-742	8	(1,1%)
Marge nette d'intérêts	309	220	-89	(28,8%)
Commissions reçues	139	141	1	1,1%
Commissions payées	-12	-16	-4	30,9%
Commissions nettes	127	125	-2	(1,8%)
Gains sur portefeuille titres commercial et op. Financières	90	81	-10	(10,6%)
Revenus du portefeuille titres d'investissement	158	224	66	41,6%
Revenus du portefeuille titres	248	304	56	22,6%
Produit net bancaire	685	650	-35	(5,2%)
Autres produits d'exploitation	2	2	0	14,9%
Frais de Personnel	-218	-227	-9	4,0%
Charges générales d'exploitation	-103	-99	4	(4,0%)
Dotations aux amortissements	-14	-17	-3	20,3%
Résultat brut d'exploitation	352	309	-43	(12,1%)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances h. Bilan et passif	-234	-200	34	(14,4%)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-12	-10	2	(14,1%)
Résultat d'exploitation	106	98	-7	(6,9%)
Solde en gain/perte autres éléments ordinaires	7	22	15	198,2%
Impôts sur les sociétés	-52	-32	20	(38,1%)
Résultat des activités ordinaires	61	88	27	44,3%
Solde en gain/perte des éléments extraordinaire	-10	-6	5	(46,1%)
Résultat net avant modifications comptables	51	83	32	63,0%
Modifications comptables	-27	-19	8	(31,0%)
Résultat net après modifications comptables	23	64	40	173,1%

Positionnement

La STB a pu confirmer son positionnement parmi les leaders de marché en préservant son 3^{ème} rang en matière de mobilisation des dépôts, des crédits et du portefeuille titres.

**CONTROLE INTERNE
GESTION DES RISQUES
DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION**



CONTRÔLE INTERNE

Présentation du dispositif de contrôle interne

Le système de contrôle interne désigne l'ensemble des processus, méthodes et mesures visant à assurer en permanence la sécurité, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et la conformité des opérations avec les lois et les réglementations en vigueur.

Selon la circulaire BCT 2006-19 du 28 novembre 2006, Ce système comprend notamment :

- Un système de contrôle des opérations et des procédures ;
- Une organisation comptable et du traitement de l'information ;
- Des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Un système de documentation et d'information.

Le dispositif de contrôle interne est conçu d'une manière assurant une séparation entre le front office et le back office. Il est organisé, d'une part, autour des instances de gouvernance prévues par la réglementation bancaire tunisienne notamment, le comité d'audit et le comité des risques, et d'autre part, de trois lignes de défense.

La 1^{ère} ligne de défense est structurée en deux niveaux de contrôle : un contrôle opérationnel et un contrôle hiérarchique, tandis que la 2^{ème} ligne de défense est composée de l'ensemble des contrôles à postériori et est assurée par des structures dédiées au niveau des métiers et celles rattachées au pôle Gouvernance et contrôle Général. Ces deux lignes de défense assurent le contrôle permanent.

L'audit et l'inspection, étant la 3^{ème} ligne de défense, assurent le contrôle périodique.

Afin d'optimiser l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de la gestion des risques et d'assurer une meilleure coordination entre les activités de contrôle de la 2^{ème} et de la 3^{ème} ligne de défense, il a été institué un comité de coordination du contrôle

interne rattaché à la Direction générale. Une charte de contrôle interne a été, également, élaborée ayant pour objectif de fixer les principes, le cadre organisationnel ainsi que les dispositions minimales nécessaires au bon fonctionnement du système de contrôle interne et la coordination entre ses différentes composantes.

Ce système, qui fait toujours l'objet d'une optimisation continue dans le but d'améliorer sa performance et sa sécurité ainsi que l'efficacité et l'efficience de traitement des opérations et leur contrôle, se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés à savoir :

- La performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la banque ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- La connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- La conformité aux lois, règlements et normes internes et externes ;
- L'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'obtention d'une information financière fiable.

Par ailleurs, outre les contrôles système et de validation implémentés au niveau des applications informatiques, le contrôle opérationnel (de 1er niveau), étant un contrôle à priori des opérations et/ou des transactions effectuées par les opérationnels, est consolidé par un contrôle hiérarchique ou fonctionnel.

Le contrôle opéré par la deuxième ligne de défense porte sur deux volets :

- L'évaluation de l'architecture du dispositif de contrôle de 1er niveau par processus/risque, consistant en la vérification de la définition et de la réalisation effective des contrôles de premier niveau ;
- La revue de la qualité de réalisation des contrôles et de la correction des anomalies. Ces travaux ont pour objet de vérifier :

- La qualité d'exécution des contrôles en termes de délai, de conformité aux procédures, de modes opératoires comme la pertinence des échantillons, leur fréquence de réalisation et leur formalisation,
- La qualité du suivi des anomalies identifiées : pertinence des actions de correction apportées, mise en œuvre opérationnelle effective, délai de réaction proportionné au risque identifié, etc.

Pour renforcer la 2ème ligne de défense pour les opérations de l'agence, un 1er niveau de contrôle à postériori est assuré par les contrôleurs régionaux qui sont rattachés fonctionnellement à la Direction Centrale Risques Opérationnels et Marché et Contrôle Permanent à laquelle, ils remontent les anomalies et les incidents détectés.

Ces contrôleurs régionaux sont chargés de ce qui suit :

- Assurer l'efficacité et l'efficience des opérations traitées au niveau de la Direction Régionale et les agences y rattachées ;
- Veiller à la fiabilité des informations remontées ;
- S'assurer de la conformité des méthodes et procédures de travail consignées dans les textes réglementaires.

Organisation des différents niveaux du système de contrôle interne

■ Dispositif du contrôle permanent

Le contrôle permanent est effectué à deux niveaux : un contrôle de 1^{er} niveau qui est assuré par les opérationnels et complété par un contrôle hiérarchique et un contrôle de 2^{ème} niveau à la charge des structures dédiées au niveau des métiers ainsi que celles rattachées au pôle Gouvernance et Contrôle de la Conformité.

• La 1^{ère} ligne de défense

Cette ligne de défense est assurée par 3 niveaux de contrôle : un Contrôle système, un Contrôle opérationnel et un Contrôle hiérarchie ou fonctionnel.

• La 2^{ème} ligne de défense

La 2^{ème} ligne de défense est composée d'un ensemble de contrôles à postériori opérés par :

- Des fonctions de contrôle transverses et indépendantes des métiers : Gouvernance et Contrôle de la Conformité, Risques Opérationnels et Marché et Contrôle Permanent, Risque Crédit.

- Des fonctions de contrôle dédiées à un périmètre donné et non indépendantes des pôles opérationnels : Support juridique, Contrôle et suivi des garanties, Contrôle réglementaire, Contrôle des dépenses, Sécurité des systèmes d'informations, Administration et Contrôle Réseau, Contrôle des Moyens de Paiement, Contrôle des Achats, Back Office Trésorerie, Contrôle Comptable et des Entités de Contrôle au niveau des directions régionales rattachées fonctionnellement à la Direction Centrale Risques Opérationnels et Marché et Contrôle Permanent.

Outre ses opérations de contrôle habituelles et dans le cadre de sa mission principale consistant au pilotage de ce dispositif, la fonction de Contrôle Permanent, rattachée à la Direction Centrale Risques Opérationnels et Marché et Contrôle Permanent veille au bon fonctionnement de ce dispositif en entretenant des relations fonctionnelles avec les différents acteurs de contrôle de 1^{er} et 2^{ème} niveau et en assurant une coordination entre eux.

Ce fonctionnement et l'interaction entre les différents acteurs de contrôle seront améliorés et renforcés progressivement, avec l'avancement du projet d'optimisation du processus de ce dispositif.

L'Organe Permanent de la Gouvernance et du Contrôle de la Conformité contribue notamment, à travers ses deux directions à la protection de la banque et de ses dirigeants en prévoyant les risques de non-conformité et de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, pouvant entraîner des sanctions administratives ou pénales ou entraîner une perte financière ou une atteinte à la réputation et à l'image de la banque.

La Direction Centrale Surveillance Risque Crédit assure à travers la Direction Contrôle des Engagements et la Direction Evaluation du Risque Crédit et Reporting, qui lui sont rattachées, la surveillance et la gestion du risque crédit.

• La 3^{ème} ligne de défense

Elle est assurée par :

- L'organe d'Audit Interne qui est chargé d'évaluer les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance ainsi que leur conformité aux lois et réglementations ;
- L'organe d'Inspection Générale qui veille au respect de la réglementation en vigueur et des procédures internes en menant des missions d'investigation et d'enquête pour délimiter les responsabilités en cas d'erreur, fraude ou malversation.



Faits marquants de l'exercice 2024

La Société Tunisienne de Banque a réalisé, durant l'année 2024, plusieurs actions visant à améliorer son système de contrôle interne dont notamment :

► L'élaboration d'une charte de Contrôle Interne

Révision de la charte de contrôle interne définissant le périmètre, les principes, la gouvernance et l'organisation de son dispositif de contrôle interne en précisant les acteurs ainsi que le périmètre et la coordination entre les différentes structures de contrôle.

► Missions d'optimisation et d'évaluation

Continuation des missions ayant pour objet l'optimisation du dispositif de contrôle permanent et l'élaboration d'une cartographie des risques et ce, pour trois macro-process, l'évaluation du dispositif de LAB/FT en vue de l'obtention d'une certification AML 30000 et l'évaluation du dispositif de lutte contre la corruption.

► L'élaboration de manuels de procédures

La banque a poursuivi les travaux d'élaboration de manuels de procédures. Il s'agit, notamment, des travaux de mise à jour des procédures existantes et des travaux de formalisation des procédures non décrites et des procédures de gouvernance et de management des systèmes d'information.

► Formalisation et mise à jour de certaines notes de procédures et notes d'organisation

Dont notamment :

- La mise à jour des attributions des structures de la banque ;
- La création d'un comité de suivi des grands risques et d'un comité Watch List ;
- L'élaboration d'une procédure de veille réglementaire et d'une procédure d'examen et de contrôle des conventions conclues avec les parties liées ;
- L'élaboration d'une note de procédures de gestion des relations de la banque avec les correspondants bancaires étrangers et les fournisseurs ;
- La procédure de prévention du blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme.

► Actions en matière de gestion des Risques Opérationnels et PCA

L'année 2024 a été marquée par :

- La révision de la politique de gestion des risques opérationnels en tenant compte des limites d'appétence aux risques de la Banque,

- La continuité des travaux de construction des cartographies des risques par processus et thématique,
- Dans le cadre du renforcement et de l'optimisation du PCA, il a été procédé à la conduite d'un test d'interopérabilité du site de repli, à la finalisation de la Procédure de Continuité Agences et à l'actualisation des Plans de Continuité métiers,
- L'enrichissement et l'optimisation de la Base des incidents de la banque,
- La poursuite des travaux de mise en place des actions correctrices dont celles relatives aux process de clôture de compte initié par le client et à l'apurement des comptes inactifs et à réglementation spéciale,
- La diffusion de la culture risque moyennant notamment, des formations ciblées et des workshops...

► Actions en matière de gestion du risque de marché & de Liquidité

L'exercice 2024 a été marqué par :

- L'élaboration de la politique de liquidité ;
- L'actualisation de la politique de gestion du portefeuille de négociation ;
- La poursuite des travaux de mise en place du dispositif de gestion du Risque de Liquidité ;
- L'élaboration d'un Plan de Financement d'Urgence encadrant l'exposition de la Banque au risque éventuel de crise de liquidité ;
- La révision des limites internes sur les positions de change over-night, définies par devise et par niveau d'habilitation ;
- La mise en place de scénarii de stress Testing permettant de mesurer l'exposition et l'impact engendré par la variation des paramètres de marché.

► Actions en matière de gestion du Risque Crédit

- L'élaboration de la politique d'appétence aux risques de crédit ;
- La définition des limites d'appétence et d'un système d'alerte précoce ;
- La continuation du projet d'optimisation de la gestion et de la fiabilisation des garanties
- Le projet d'acquisition d'une solution dédiée à l'implémentation du SNI ;
- La mise en place d'une plateforme de contrôle des dépassements.

► Actions en matière de Contrôle permanent

Les actions réalisées en 2024 ont porté sur la mise en place d'une méthodologie des travaux de contrôle permanent, à travers les étapes suivantes :

- La continuation des travaux d'optimisation du dispositif du contrôle permanent parallèlement à la mission de construction de la cartographie des risques des process du bancaire étranger, financement et moyens de paiement ;
- L'élaboration, la mise à jour et l'application de certaines fiches de contrôle ;
- La formation et la sensibilisation du personnel du réseau et des contrôleurs régionaux en matière de contrôle opérationnel ;
- Réalisation d'opérations de contrôle et de vérification portant notamment, sur les engagements et opérations des agences.

Le contrôle permanent a été également, intensifié en 2024, avec l'effort fourni des contrôleurs régionaux ainsi que de ceux au niveau du siège. Une attention particulière a été accordée au contrôle des engagements notamment, en comptes courants.

► Actions en matière de LAB/FT et de contrôle de la conformité

Concernant le renforcement du dispositif LAB-FT, les principales actions réalisées en 2024 sont les suivantes :

- L'ajustement de certains scénarios et la mise en place de nouveaux scénarios de monitoring pour un meilleur suivi des opérations inhabituelles et atypiques,
- L'implémentation de nouveaux points de contrôle système bloquants sur certaines opérations de guichet, notamment, pour la fiabilisation et la mise à jour des données clients,
- La mise en place d'une alerte au niveau de l'application Agence permettant de détecter les opérations de change fractionnées,
- L'optimisation du traitement des opérations Money Gram.

En matière de contrôle de conformité et outre les contrôles habituels de conformité, il a été procédé à ce qui suit :

- La poursuite des travaux du projet stratégique de mise en place d'un système de management anti-corruption conforme à la norme Internationale ISO 37001 ;

- L'élaboration d'une procédure Interne de conventions réglementées ;
- L'élaboration de fiches KYE et KYS.

► Actions en matière de renforcement de la sécurité des systèmes d'information

Dans le cadre du renforcement de la sécurité des Systèmes d'information, la STB a réalisé les actions ci-dessous, en matière de :

✓ **Gouvernance et conformité**

- Refonte des politiques de cybersécurité et des procédures associées,
- Réalisation de missions d'audits de sécurité et suivi de la réalisation des recommandations y associées,
- Sensibilisation du personnel de la banque à la sécurité de l'information.

✓ **Renforcement des mesures de protection**

- Déploiement de la solution XDR Palo Alto sur l'ensemble des actifs de la banque,
- Mise en œuvre des services de la convention de cybersécurité signée entre la STB et le CBF.

✓ **Gestion des menaces et des incidents**

- Traitement des incidents de sécurité,
- Threat Intelligence et veille proactive en matière de surveillance des BIN des cartes bancaires, des vulnérabilités et failles de sécurité, fuites de données, du monitoring DNS, de la détection et de lutte contre le phishing et des incidents à travers la plateforme TheHive.

✓ **Projets stratégiques**

- Élaboration des prérequis du projet de cyber-assurance,
- Renforcement de la sécurité SI par la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de cybersécurité.

► Projets en matière d'organisation du système comptable de la banque

Les actions réalisées visant à améliorer le contrôle et la maîtrise des risques portent sur :

- La mise en place et la stabilisation des modules Compensation Effet Reçu et Compensation Chèques manuels Emis/Reçus ;
- La mise en place et la stabilisation du module ERP : Achat et Approvisionnement ;
- La continuation des préparatifs pour la mise en place de la comptabilité multidevises.



► Continuation des travaux d'apurement des suspens et traitement des origines

Dans un objectif de lever les réserves des commissaires aux comptes notamment, celles liées à l'importance des suspens comptables, la STB a poursuivi l'identification des origines en vue de les éradiquer et s'est engagée dans des projets d'amélioration et de mise en place de certains modules permettant de supprimer progressivement le traitement manuel des opérations.

Outre les travaux permanents, la STB a relancé la mission d'apurement des suspens au niveau des comptes correspondants et BCT non encore identifiés par le cabinet précédent.

SYSTEME DE CONTROLE DE LA CONFORMITE

La Société Tunisienne de Banque a mis en place un système de contrôle de la conformité de la banque aux lois, à la réglementation en vigueur et aux normes et usages professionnels et déontologiques ainsi qu'aux recommandations du Groupe d'Actions Financières en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Ce système a été conçu au fil des années de manière à couvrir toutes ses dimensions, à savoir, notamment :

- La mise en place d'un organe dédié au contrôle de la conformité et la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.
- L'allocution de la logistique nécessaire en moyens techniques et humains
- L'élaboration des politiques et des procédures organisant le contrôle de la conformité et la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.
- L'audit périodique de ce système.
- La gouvernance du système par le conseil d'administration et le comité d'audit via les reportings réguliers et les rapports d'activité et de non-conformité établis à cet effet.

À ce titre, les attributions de l'organe dédié au contrôle de la conformité et la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent se résument dans ce qui suit :

- Assurer la veille réglementaire, afin de se conformer en temps opportun à toute parution de nouveaux textes et exigences réglementaires en relation avec l'activité de la banque ;
- Donner un avis sur les nouveaux produits à commercialiser et sur les procédures de contrôle interne y afférentes ;

- Etablir une cartographie des risques de non-conformité et ;
- Veiller à ce que l'établissement dispose de procédures formalisées et de règles de contrôle interne pour les domaines relevant directement de la fonction de contrôle de la conformité et la lutte contre le terrorisme & le blanchiment d'argent ;
- Procéder régulièrement à une vérification du respect de la politique, des procédures en matière de conformité et la lutte contre le terrorisme & le blanchiment d'argent et recommander les mesures correctrices ;
- Dispenser régulièrement des formations à l'ensemble du personnel sur les procédures de contrôle de la conformité relatives aux opérations qu'il effectue et veiller à la diffusion de la culture de la conformité ;
- Remonter à l'organe d'administration les problèmes et les dysfonctionnements constatés ainsi que les mesures à prendre pour pallier ces insuffisances.
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour de la cartographie des risques de non-conformité et BA-FT en collaboration avec la direction centrale risques opérationnel et marché et contrôle permanent.
- Participer à l'élaboration des procédures internes décrivant les normes réglementaires exigées par la législation en vigueur en matière de conformité et de gestion du Risque BA-FT.
- Contribuer à la définition et suivre la mise en œuvre des contrôles adaptés portant sur les risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.
- Procéder aux déclarations de soupçons à la CTAF dans le cas où ils sont jugés fondés.
- Diffuser toutes informations utiles aux entités concernées en matière de LAB-FT.
- Veiller à la conformité du dispositif de gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme «LAB/FT» aux exigences réglementaires.

L'année 2024 a été marquée, plus particulièrement, par le renforcement du dispositif LAB-FT afin de se conformer aux standards internationaux en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en vue d'une éventuelle certification internationale AML 30000 ainsi que la finalisation des travaux de mise en place d'un système de Management Anti-Corruption conforme à la norme ISO 37001.

L'année 2024 a vu, également, la réalisation de plusieurs actions dont, essentiellement :

- L'Assistance aux filiales dans l'élaboration de la documentation relative à leurs dispositifs de gouvernance, tout en tenant compte de leur taille, leur profil de risque ainsi que la nature de leurs activités
- L'élaboration de la note de procédure de veille réglementaire et du Manuel de procédure SMAC,
- L'animation du module de formation en lutte anti-blanchiment d'argent et financement du terrorisme au profit du Top Management,
- L'évaluation de la banque par rapport aux normes AML 30000,
- Le suivi et la déclaration des personnes assujetties à la réglementation FATCA,
- La formation et la sensibilisation au niveau des agences dans le cadre du workshop «contrôle» en matière de non-conformité, de LAB/FT et de lutte contre la corruption,

Gestion des risques

Le cadre global de gestion des risques au sein de la STB est établi conformément aux textes législatifs et réglementaires de la Banque Centrale de Tunisie, et aux normes internationales de bonne gestion telles que contenues dans les recommandations du Comité de Bâle. Sur le plan organisationnel, plusieurs structures concourent à la gestion des différents risques auxquels la banque est exposée, dont particulièrement :

- La Direction Centrale Surveillance Risque ;
- La Direction Centrale Risques opérationnels et marché et contrôle permanent ;
- La Direction Contrôle de Gestion et ALM.

■ En matière de surveillance du risque de Crédit

La surveillance du risque de crédit se fait au niveau de la STB à travers la Direction Centrale Risque de Crédit qui réunit la Direction Contrôle des Engagement et la Direction Evaluation du Risque crédit & reporting, et ce, pour une meilleure organisation et management des risques de défaut et de dégradation de la qualité du portefeuille de la Banque.

Conformément à son plan stratégique, la Banque s'est attelée en 2024 à optimiser sa politique de Risque Crédit et ce, notamment à travers :

- L'élaboration et la validation de la politique Risque Crédit qui représente désormais un nouveau levier pour la stratégie de financement de la Banque ;
- Le développement d'un modèle de notation pour les particuliers, permettant ainsi, la couverture de l'ensemble du portefeuille par le Système de Notation Interne ;
- L'optimisation des calculs de l'ECL et ce, notamment, à travers une évolution du procédé d'estimation de la LGD (D'une LGD forfaitaire à une LGD calculée conformément à la méthode Bâle 3).

■ En matière de gestion des risques Opérationnels

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de management des risques opérationnels, l'exercice 2024 a été marqué par la poursuite de plusieurs actions, dont principalement :

- La révision de la politique de gestion des Risques opérationnels tenant compte des limites d'appétence aux risques de la Banque ;
- L'implémentation des limites d'appétence au Risque Opérationnel tout en révisant les limites d'appétence au Risque Opérationnel et le système d'alerte précoce ;
- La couverture progressive des macro-process de la Banque par la cartographie des risques par processus et par thématique

Ce projet s'est déroulé selon les phases suivantes :

- o Diagnostic du dispositif de gestion et de pilotage des risques opérationnels,
- o Construction des cartographies des risques,
- o Optimisation des tableaux de bord et reporting des risques opérationnels.

Pour l'année 2024, les cartographies qui ont été réalisées concernent les thématiques relatives aux services bancaires à l'étranger et aux risques anticorruption, LAB-FT et non-conformité.

- La poursuite des travaux d'implémentation du PCA et ce, par la conduite d'un test d'interopérabilité du site de repli et la finalisation de la procédure de Continuité Agence ;
- L'enrichissement et l'optimisation de la Base d'incidents de la banque suite à l'optimisation du processus de collecte et de traitement des incidents,
- L'actualisation des Plans de Continuité Métiers,



■ En matière de gestion des risques de Marché

S'agissant des risques de marché, la Banque œuvre pour une approche exhaustive et proactive qui repose sur un ensemble de normes et procédures couvrant l'ensemble des activités de marché.

La Banque a ainsi entrepris, en 2024, plusieurs missions, dont essentiellement :

- L'actualisation de la politique de gestion du portefeuille de négociation en tenant compte des dispositions de la circulaire BCT 2021-05 et des Normes IFRS 9 ;
- Le reclassement d'une enveloppe de titres de bons de trésor du portefeuille de négociation en portefeuille Bancaire, opérée conformément à la politique de gestion du portefeuille de négociation ;
- Etude de l'impact des modalités de participation de la Banque aux adjudications BTA dans le cadre de l'opération de refinancement à plus long terme pour la période octobre 2024-août 2025 ;
- Révision des limites internes sur les positions de change over-night, déclinées par niveaux d'habilitation ;
- Conduite des travaux de stress-testing pour le risque de marché ;
- Mettre en mode opérationnel les travaux d'appétence aux risques, en procédant à un suivi régulier du respect des limites et des seuils d'alerte fixés.

■ En matière de gestion des risques de Liquidité

La gestion des risques de liquidité porte sur la couverture des risques suivants :

- Le risque de liquidité de financement : c'est le risque que la banque ne soit pas en mesure de satisfaire à ses besoins en flux de trésorerie et en sûretés, présents et futurs, attendus et inattendus, à un coût raisonnable, sans nuire à ses opérations journalières ou à ses situations financières ;
- Le risque de liquidité de marché : c'est le risque que la banque ne puisse pas facilement compenser ou liquider une position au prix du marché en raison de la profondeur insuffisante du marché ou de perturbations sur le marché.

Au sein de la Banque, La gestion du Risque de liquidité est assurée à différents niveaux d'autorité, par le Conseil d'administration, la Direction Générale,

le comité ALCO et les divisions des premiers et deuxièmes niveaux de la ligne de défense, à savoir la Trésorerie, la structure ALM rattachée au contrôle de gestion et la structure risque de marché.

Dans ce cadre et compte tenu, d'une part, des exigences réglementaires en vigueur et d'autre part des bonnes pratiques à l'échelle internationale, la Banque a procédé en 2024 à l'élaboration de la politique de management du risque de liquidité, dont l'objectif principal consiste à :

- S'assurer de la mise en place d'un dispositif et des outils de management du risque de liquidité en adéquation avec l'appétit de la Banque au risque de liquidité et de la capacité de la banque à satisfaire en temps voulu, ses obligations de paiement à tout moment, y compris en situation de crise ;
- Définir la gouvernance, les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes dans la gestion et la surveillance du Risque de liquidité ;
- Définir les lignes directrices et la méthodologie de gestion du risque de liquidité ;
- Contribuer au développement d'une culture de risque proactive permettant d'assurer une saine gestion de ce risque.

Il a été aussi procédé à l'actualisation de la politique de gestion du portefeuille de négociation. Les principales modifications apportées à l'ancienne version ont porté principalement, sur les règles de classification des instruments financiers, la valorisation des instruments financiers classés en portefeuille de négociation et les règles de reclassement des instruments financiers du portefeuille de négociation au portefeuille bancaire.

Par ailleurs, la STB continue dans le cadre de l'activité ALM et de ses risques appropriés qui couvrent, entre autres le pilotage de la liquidité, à assurer les travaux récurrents de productions d'indicateurs et leur suivi rapproché via des tableaux de bord, des rapports périodiques et des cas d'alertes dont notamment les indicateurs du Plan de financement d'urgence, élaboré une année auparavant, et ayant pour objectif principal l'encadrement de l'exposition de la Banque au risque éventuel de crise de liquidité.

■ En matière de gestion du risque global de taux d'intérêt

En plus du management de la liquidité, le dispositif ALM de la STB, vise l'optimisation de la rentabilité des fonds propres et la préservation d'un niveau acceptable de ses risques financiers.

A ce titre, l'activité ALM gère le Risque global de taux d'intérêt qui se définit comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

Le dispositif ALM sus-indiqué est renforcé par le Comité de Gestion Actif-Passif (ALCO) créé en 2021, et regroupant les fonctions de finance, trésorerie, gestion des risques, commerciales et financement. Les principales missions de ce comité se résument en ce qui suit :

- Cordonner de manière régulière les opérations de gestion des actifs et des passifs conformément aux politiques (Gestion des risques, crédits, recouvrement...) ;
- Recommander une composition optimale de l'actif et du passif compte tenu des seuils et des limites de risque, et émettre les décisions aux structures opérationnelles, nécessaires pour assoir une structure efficiente du Bilan ;
- Garantir un niveau de rentabilité suffisante à travers une gestion saine des risques de liquidités et de taux, de manière à conforter dans la durée les fonds propres ;
- Surveiller et assurer le respect de l'activité ALM au regard des limites et des contraintes préalablement établies et approuver en cas de dérive les solutions et les plans d'ajustement nécessaires ;
- Produire des rapports trimestriels au Conseil d'Administration se rapportant à l'activité ALM.

Développement et Modernisation

Développement commercial

En 2024 et en conformité avec les orientations stratégiques de la Banque, certains segments ont été privilégiés et plus particulièrement les Jeunes et les Etudiants, les TREs et les professionnels et plus spécifiquement, les professionnels libéraux.

Pour le segment des Jeunes et Etudiants et dans le but de développer leur part de marché, la Banque a mis en place une gamme de produits répondant à leurs besoins. Une offre spécifique a été, notamment, lancée à savoir les Pack Student et Epargne Student.

Pour le segment des TREs, les efforts commerciaux ont été plus accentués et une assistance personnalisée et dédiée a été adoptée pour ce segment de clientèle au niveau du réseau des agences.

Le Segment des Professionnels et spécifiquement les professionnels libéraux ont été, également, favorisés à travers la participation et le sponsoring de divers manifestations, colloques et foires organisés ou destinés à cette catégorie de clientèle.

Aussi, une stratégie commerciale de développement de l'offre a été adoptée. En ce sens, plusieurs travaux ont été effectués, dont principalement, les suivants :

- o La mise à jour du catalogue des produits existants ;
- o Des études de Benchmarking permettant d'avoir une vision claire du marché et de ses tendances et de maîtriser l'univers concurrentiel ;
- o Une enquête en ligne auprès du réseau ayant pour objet la détection des besoins des clients et l'innovation produits et ce, dans une initiative participative de développement des produits ;
- o L'organisation de Workshops en présentiel avec le réseau des agences dénotant l'implication des forces de vente dans le processus de création de nouveaux produits ;
- o Le développement et l'amélioration des produits digitaux dans le but d'améliorer l'expérience client et de rapprocher les services bancaires aux consommateurs.

En outre, une attention particulière a été allouée aux produits d'épargne à travers le lancement des produits d'assurance Vie Investi et University en addition à l'organisation de plusieurs actions



de sensibilisation et de suivi des autres produits d'épargne.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'animation commerciale des forces de vente, plusieurs actions ont été menées, dont, essentiellement l'organisation de formations régulières pour les forces de vente, l'animation et le suivi régulier des performances des chargés et des agences et l'accompagnement pour la vente des nouveaux produits, avec des supports adaptés et un suivi régulier des résultats et ce, dans le but de maximiser l'efficacité des équipes commerciales.

Communication et sponsorisation

La Société Tunisienne de Banque a adopté une stratégie globale de communication en adéquation avec les valeurs de citoyenneté, de primauté de l'intérêt commun et de la propulsion des activités valorisantes rendant ainsi inéluctable sa participation aux grands événements.

Toujours fidèle à son rôle d'acteur économique engagé dans la réforme et le redressement de l'économie tunisienne, l'année 2024 a été caractérisée par une présence active de la banque à plusieurs grands rendez-vous nationaux et internationaux.

En ce sens, la STB a participé en 2024 aux principaux événements d'intérêt national dont essentiellement :

- L'excursion culturelle organisée en faveur des ambassadeurs accrédités en Tunisie pour l'exploration du Nord-Ouest de la Tunisie à Jugurtha et à Tabarka « Programme de découverte de la Tunisie, Protocole 2024 » ;
- Le forum des compétences tunisiennes à l'étranger ;
- Différents événements au profit de la diaspora tunisienne organisés en collaboration avec l'ATUGE et la TFBANK.

Aussi, la culture, l'art et la science ont toujours été parmi les principaux thèmes et axes de choix des actions à sponsoriser. A cet égard, la STB a participé, en 2024, à divers événements culturels dont, principalement, les Journées Cinématographiques de Carthage, le Festival de Jazz du Kef et les Journées Romaines d'El Jem.

Outre la dimension culturelle et artistique, ces actions revêtent une dimension RSE et visent la création de richesse, la dynamisation économique et l'inclusion des régions à travers la culture en

tant qu'acteur économique engagé et socialement responsable.

Parallèlement, la STB a œuvré pour promouvoir son image auprès des élèves et des étudiants lors des congrès scientifiques, des hackathons et des cérémonies de fin de promotion.

En œuvrant pour des relations clients pérennes et l'atteinte de nouvelles cibles, la Société Tunisienne de banque a assuré, en outre, sa participation active aux hommages décernés aux bacheliers lauréats de toutes les sections du baccalauréat de la session 2024, au Salon Orientini, à l'émission radio « Etudionet » et aux compétitions culturelles interlycées de radio IFM.

Dans le domaine sportif, la STB a sponsorisé diverses équipes et événements sportifs, dont notamment, plusieurs activités sportives collectives et individuelles.

Il y a lieu de signaler aussi, l'organisation d'un événement à l'occasion de la signature d'un partenariat STB avec le programme ADAPT et STB /CERT.

Dans le cadre de ses campagnes commerciales pour l'année 2024, la Société Tunisienne de banque a procédé, parallèlement, à l'organisation d'actions pour la promotion des crédits écologiques à destination des particuliers et des professionnels, des produits de Crédit 48H et Pack Marhaba au profit des TRE ainsi que la promotion des produits destinés aux étudiants

Système d'information

Dans le cadre de sa stratégie d'urbanisation et d'amélioration continue de son système d'information, la Société Tunisienne de Banque a poursuivi en 2024 ses efforts pour la modernisation et l'optimisation de ses infrastructures SI, avec pour objectifs principaux le renforcement de la résilience opérationnelle, l'amélioration de l'efficacité des process métiers et le respect des exigences réglementaires.

Dans une démarche globale visant à intégrer des outils performants, à fluidifier les interactions entre les différentes applications métiers et à soutenir le développement de nouveaux produits digitaux, l'année 2024 a été marquée par plusieurs réalisations, dont notamment la mise en place de nouveaux modules de gestion de trésorerie ainsi que l'application de la loi sur les chèques, en conformité avec la nouvelle réglementation nationale.

Par ailleurs, la STB a procédé à l'implémentation d'un système de gestion ERP intégré, témoignant de son engagement dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en alignement avec les standards internationaux.

La refonte du système de gestion des effets émis/reçus et du processus de compensation manuelle, ainsi que le lancement des travaux de migration vers les standards SWIFT ISO 2022, figurent également parmi les principales réalisations de l'année.

Dans le domaine comptable, la Banque a développé un système de comptabilité multidevises et déployé des dispositifs de détection et d'apurement des suspens comptables. Afin d'améliorer le service client, elle a également mis en place une plateforme de gestion des réclamations.

La digitalisation a constitué un axe stratégique majeur en 2024, avec pour ambition de développer des solutions innovantes répondant aux attentes croissantes des clients et de renforcer la sécurité des plateformes numériques. Parmi les réalisations notables figurent :

- La mise en production de la plateforme Tuni-Cash V2, offrant des transactions plus sécurisées et des fonctionnalités améliorées ;
- Le lancement des travaux de refonte des solutions mobiles STB Pay et STB Pay Pro ;
- La création d'une plateforme dédiée à la Responsabilité Sociétale des Entreprises,
- La mise en place d'une plateforme moderne de recrutement.
- Le développement d'une plateforme destinée aux sociétés communautaires, favorisant la collaboration et le soutien aux initiatives nationales.

L'année a été également marquée par le déploiement à grande échelle de la plateforme Digicorp, le lancement d'un projet CRM et le démarrage du projet stratégique Banque as a Service, positionnant la STB comme un acteur de référence dans l'offre de services bancaires flexibles et innovants.

Dans le cadre du renforcement de sa stratégie data, la Banque a poursuivi l'optimisation de ses processus et l'amélioration de ses performances globales, notamment par l'enrichissement de son Datawarehouse et de ses Datamarts, le déploiement d'outils d'analyse avancés et de modèles prédictifs,

ainsi que l'accompagnement des métiers dans la fiabilisation des données. Parmi les avancées majeures :

- Le développement de modèles prédictifs pour l'optimisation des caisses (GAB et agences) ;
- L'élaboration de tableaux de bord adaptés aux nouveaux besoins en recouvrement ;
- La centralisation des données relatives aux états réglementaires.

Dans un souci de renforcement des outils de contrôle, la STB a procédé à :

- La mise en place d'un nouveau portail de contrôle pour la monétique et les moyens de paiements innovants.
- La création d'une plateforme de surveillance des dépassements d'autorisations ;
- L'implémentation d'un entrepôt de calcul des plafonds des chéquiers, basé sur les capacités résiduelles.

Sur le plan des infrastructures, la STB a adopté une stratégie ambitieuse alignée sur ses besoins stratégiques et les contraintes réglementaires. Les réalisations phares incluent :

- L'extension et la mise à niveau des infrastructures des Data Centers, tant au niveau du site principal que du site de secours ;
- Le renforcement de la sécurité des réseaux et des Data Center, consolidant ainsi la posture de la banque face aux menaces cybérénétiques croissantes ;
- L'implémentation de solutions avancées de détection et de réponse aux menaces ;

S'agissant des bases de données, la Banque a installé, configuré et migré vers les nouvelles versions, tout en intégrant des outils de sécurité avancés. En complément, la mise en œuvre de nouvelles solutions de réplication a renforcé le plan de continuité informatique.

En matière de cybersécurité, la banque a renforcé ses politiques de sécurité en accord avec la norme ISO 27001 et a signé un protocole d'accord avec le Conseil Bancaire et Financier pour adhérer aux services du CERT bancaire. Elle a également développé des politiques spécifiques au système SWIFT.



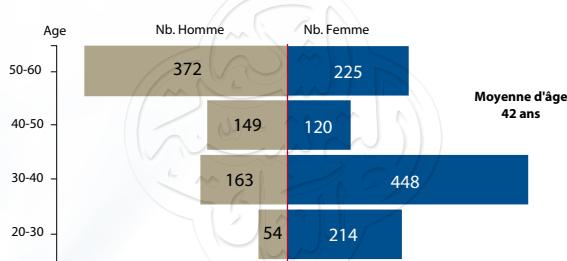
Ces initiatives témoignent non seulement d'un engagement fort envers la protection des systèmes informatiques et des données sensibles, mais aussi d'une volonté proactive d'anticiper les défis futurs dans un environnement numérique en constante évolution.

En perspective, le lancement du projet stratégique visant à établir une gouvernance du système d'information (SI) constituerait une étape clé pour assurer une gestion structurée, sécurisée et alignée sur les meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance SI.

Capital Humain

La Société Tunisienne de banque a de tout temps, considéré son capital humain comme une partie prenante clé et un levier de sa performance.

Au terme de l'exercice 2024, l'effectif de la Société Tunisienne de Banque a atteint 1751 collaborateurs d'âge moyen de 42 ans et dont près de 57% affectés au réseau des agences et Directions régionales et 41% affectés au siège. Cette répartition s'inscrit dans le cadre des objectifs stratégiques de la banque visant, entre autres, à renforcer davantage les équipes commerciales du Réseau et la promotion des métiers de vente.



La STB a représenté parallèlement, l'une des meilleures performances du secteur bancaire en termes d'encadrement où les effectifs de la banque sont composés à hauteur de 65% par des cadres titulaires de diplômes d'enseignement supérieur contre un taux de 64% en 2023. Le taux de responsabilisation s'est élevé, de sa part, à 21,8% en 2024.

La STB s'est engagée également, en faveur de la non-discrimination, de la diversité et de la promotion de l'égalité des chances et des traitements par l'adoption d'une politique de genre rentrant dans le cadre de sa politique RSE pour favoriser la représentation de la diversité à tous les niveaux de l'organisation.

S'agissant du bien-être social et dans le cadre des efforts continus pour assurer un équilibre harmonieux entre les besoins professionnels et les besoins personnels des collaborateurs, la Société Tunisienne de banque a opté pour une politique sociale basée sur des objectifs de renforcement de motivation des collaborateurs et d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Les principales œuvres sociales réalisées, en ce sens, ont concerné ce qui suit :

- L'organisation d'une journée portes ouvertes intitulée « Journée Octobre Rose » dédiée à la sensibilisation et au dépistage du cancer du sein et ce, dans le cadre de la médecine préventive,
- La mise à la disposition des collaboratrices nouvelles mamans d'un espace « Mamans allaitantes ».

Ces réalisations s'ajoutent aux efforts continuellement déployés que ce soit en matière de médecine préventive, d'assistance, de couverture sociale, d'actions d'entraide et de gestion des avantages et crédits sociaux au profit du personnel de la banque.

En intégrant la santé, le bien-être et l'épanouissement professionnel dans ses priorités, la STB a démontré ainsi, sa capacité à répondre aux défis sociétaux actuels tout en créant un impact positif pour ses employés et pour la société. Cette approche globale et inclusive illustre parfaitement l'engagement de la banque envers une croissance responsable et harmonieuse.

En matière de formation professionnelle, la Société Tunisienne de Banque a confirmé, comme à l'accoutumée, son rôle substantiel dans le développement de compétences adaptées aux besoins des collaborateurs et de la banque et partant, son engagement envers l'excellence.

En ce sens, le taux d'accès à la formation au sein de la banque a atteint 58,1% soit une augmentation, par rapport à l'année 2023, de 10%. Le nombre moyen de jours de formation s'est établi, de sa part, à 1,9 jours par participant reflétant, ainsi, un investissement rigoureux et conséquent de la banque dans le renforcement des compétences et l'accompagnement des apprenants collaborateurs.

L'année 2024 a observé, dans ce cadre, la concrétisation de plusieurs actions de formation dont, essentiellement, les suivantes :

- L'organisation de cycles de formation en intra et en inter-entreprises ;
- Des formations certifiantes et des cycles courts au profit de 63 collaborateurs, renforçant ainsi, leurs compétences et expertises, notamment, dans les domaines de la comptabilité et de la Fiscalité, la Trésorerie, la Gestion de projets, la Gouvernance et le Contrôle bancaire, le domaine Juridique, les NTIC, les SI, le Développement digital, la RSE... ;
- Des formations diplômantes au profit de 19 participants du réseau des agences (ITB, MBA, cycle moyen...).

Par ailleurs, l'académie STB a permis la mise en place de plusieurs initiatives pour répondre aux besoins d'apprentissage à distance et en blended learning. Ce format digital a permis une plus grande flexibilité et une meilleure accessibilité pour les participants, tout en optimisant la gestion pédagogique des formations.

RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE – RSE –

En poursuivant son engagement à intégrer les enjeux de responsabilité environnementale et sociétale dans ses métiers et en étant toujours convaincue que la réussite économique ne peut se faire sans considérer l'impact social et environnemental de ses activités, la Société Tunisienne de Banque a défini une politique RSE et a présenté ses axes principaux dans l'optique d'une démarche structurée qui implique l'ensemble de ses entités et qui anime et guide les décisions à tous les niveaux.

Contribuant à une économie inclusive et durable et faisant de la RSE un pilier primordial de sa stratégie globale, la Société Tunisienne de Banque s'est toujours engagée envers la création de la valeur partagée, la transition énergétique et la promotion de la finance durable.

En ce sens, une démarche RSE selon la norme internationale ISO26000 a été initiée et ce, dans le cadre d'un programme national pilote. Cette démarche structurée fait ressortir 6 principaux enjeux RSE adossés à 4 axes stratégiques qui se présentent comme suit :

Les Enjeux RSE

Le Financement Responsable

Le Financement responsable repose sur une orientation qui priorise les projets qui concilient performances financières, sociales et

environnementales en maîtrisant les risques et en soutenant les projets à fort impact positif au niveau social et environnemental.

Dans le cadre de cet enjeu, la STB œuvre à la promotion de nouveaux modèles à impact environnemental et d'économie sociale et solidaire, l'accompagnement de la croissance verte et le développement et la création d'écosystèmes augmentant la valeur ajoutée tout en adoptant des processus d'évaluation des risques selon les meilleures pratiques internationales.

Le Support durable au client

Cet enjeu repose sur un accueil de qualité, un conseil de proximité et un accompagnement personnalisé ainsi qu'un service après-vente efficace.

La STB a œuvré, ainsi, à orienter ses clients à travers des processus qualité répondant à leurs attentes, faciliter l'introduction des entreprises clientes dans l'écosystème, inciter les clients à anticiper les risques environnementaux et/ou sociaux et à développer l'inclusion et l'éducation financière.

Gouvernance et pratiques de l'éthique

La STB a érigé en priorité la conformité de ses activités aux lois et règlements en vigueur tout en se référant aux meilleures pratiques. Elle veille aussi scrupuleusement, à minimiser son exposition aux risques déontologiques caractéristiques du secteur bancaire, à savoir, la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En ce sens, la Société Tunisienne de Banque a soutenu ses efforts pour la promotion de la culture de maîtrise des risques et de conformité légale et la prévention de toute forme de corruption.

La Société Tunisienne de Banque a veillé, également, à l'adoption des meilleures pratiques de gouvernance, la promotion de la transparence et la redevabilité envers les parties prenantes ainsi que le respect des règles de concurrence loyale, la protection des données, le renforcement des systèmes d'alerte et l'application du système SGES.

Employeur de marque

Concernant cet enjeu, la Société Tunisienne de Banque a assuré la promotion de la diversité, le maintien d'un dialogue social constructif et apaisé et la promotion des investissements améliorant ainsi, les conditions de travail et le climat social.

L'Eco-Responsabilité

La démarche éco-responsable de la STB englobe les achats responsables, les consommations durables, les investissements responsables et les écogestes.

Dans le cadre de cet enjeu, la STB a œuvré à privilégier les achats locaux et encourager les PME, les artisans et les start-ups innovantes, à soutenir les produits respectueux de la nature et de l'environnement social et humain, à intégrer des critères sociaux et environnementaux dans son processus d'achats et à améliorer sa propre empreinte environnementale et à mener des initiatives de vulgarisation et de sensibilisation.

Digitalisation, Protection des données et Cybercriminalité

La Société Tunisienne de Banque a œuvré pour la création d'un environnement informatique sécurisé, la protection des données personnelles, la maîtrise des nouveaux risques numériques et l'adoption des outils de prévention et des logiciels nécessaires pour prévenir et se protéger face à la cybercriminalité.

Axes Stratégiques RSE

Il y a 4 axes stratégiques RSE : l'économique, l'environnemental, le social et sociétales et la gouvernance, déclinés en un plan stratégique 2022-2026.

Pour l'année 2024, la Société Tunisienne de Banque a assuré la concrétisation de plusieurs initiatives en lien avec ces axes stratégiques. Ces initiatives ont concerné, essentiellement, ce qui suit :

1) Axe Social et Sociétal

Concernant cet axe, la STB a procédé, en 2024, aux initiatives suivantes :

- Un don d'ordinateurs recyclés et remis à neuf pour une école locale et la création d'un club informatique au sein de l'établissement ;
- La contribution au réaménagement du parc «Ali Belhouane» en visant l'amélioration des infrastructures publiques, la dynamisation de l'économie locale et le renforcement des liens communautaires ;
- L'alignement des actions de la banque avec les objectifs de Développement Durable des Nations Unies en relation à la bonne santé et bien-être, l'égalité entre les sexes, le travail décent et la réduction des inégalités. Cet alignement s'est matérialisé, notamment, par la mise en place de programmes, de structures et d'initiatives visant à

promouvoir le bien-être physique, mental et social des collaborateurs ;

- La participation de la banque à la deuxième phase du projet Support and Accelerate Women's Inclusion ;
- La participation de la banque au programme Gender Diversity Management pour évaluer les efforts réalisés et prévoir des initiatives concrètes en faveur de la diversité ;
- La signature avec l'Association Almadanya d'une convention de partenariat pour lutter contre la déscolarisation à travers le programme « FATMA » ;
- La Société Tunisienne de Banque s'est associée à cinq autres banques pour participer à un programme de formation et de sensibilisation destiné aux gestionnaires des Sociétés Communautaires.

La participation à ce programme témoigne de l'engagement continu de la banque à soutenir l'entrepreneuriat territorial, en favorisant le développement d'entreprises qui contribuent au bien-être des communautés.

2) Axe Environnemental

Les réalisations, en ce cadre, ont intéressé, principalement, ce qui suit :

- L'élaboration du premier bilan carbone 2024 de la banque,
- Le développement d'un tableau de bord pour le renforcement du suivi des risques climatiques et l'optimisation de la prise de décision,
- L'adoption d'une approche proactive en matière de verdissement du portefeuille de la banque et de décarbonation des industries et ce, par la mise en place d'une démarche structurée et méthodique pour identifier les opportunités les plus prometteuses et d'orienter efficacement les financements,
- La participation de la banque, en 2024, à des ateliers spécialisés organisés par le PNUD portant sur le calcul de l'empreinte carbone des institutions financières ce qui permettra à la banque de se préparer aux normes internationales en matière de durabilité et d'accroître sa capacité à répondre aux attentes croissantes en Finance Responsable.

3) Axe Economique

La STB s'est engagé, en 2024, dans le programme ADAPT pour la promotion d'une agriculture durable en Tunisie. En partenariat avec l'AICS, elle a formé son

personnel et ses clients à mobiliser des financements innovants et à soutenir la transition écologique des secteurs agricoles et du secteur de pêche artisanale.

En s'engageant vers un avenir plus durable, La STB a intégré dans sa nouvelle stratégie «STB Horizon 2026» les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Consciente des défis et des opportunités liés aux ESG, la banque a œuvré, en effet, pour accompagner ses clients vers des projets durables et des modèles économiques innovants tout en leur proposant des solutions de financement adaptées.

Le projet «Implémentation des critères ESG» s'est décliné, dans ce cadre, en plusieurs projets dont, notamment, les suivants :

Intégration de l'ESG dans le Processus de Financement

En intégrant les ESG dans le processus de financement, la STB a déployé un système de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux pour garantir une évaluation approfondie de l'impact de chaque projet soutenu.

Gestion ESG dans les Achats et les Projets d'investissement

C'est la mise en place d'un système de gestion des risques environnementaux et sociaux pour les procédures d'achats et les projets d'investissement internes.

En considérant les impacts potentiels sur l'environnement et sur la société lors des décisions d'achat et d'investissement, la STB s'efforce, en effet, de créer une culture organisationnelle où la responsabilité sociale et environnementale est intrinsèquement liée aux processus opérationnels.

Transformation des Secteurs porteurs

En se concentrant sur la transformation des secteurs porteurs en Tunisie, la Société Tunisienne de Banque va au-delà de son rôle de prestataire de services financiers en devenant un catalyseur du développement durable en encourageant et en finançant des initiatives qui favorisent des pratiques économiques et sociales plus respectueuses de l'environnement.

Décarbonation Industrielle

La STB s'est engagé à faciliter la décarbonation des activités industrielles en offrant un soutien Financier et stratégique et en jouant un rôle proactif dans la transition vers une économie bas-carbone.

Verdissement du Portefeuille

En intégrant les critères environnementaux dans ses décisions d'investissement, la STB influence positivement les choix des investisseurs, contribuant ainsi à la création d'un marché financier plus aligné sur les principes de durabilité.

La Finance Verte

En soutenant des projets qui génèrent un impact positif sur l'environnement et la société, la banque joue un rôle crucial dans la redirection des flux financiers vers des initiatives durables.

Plateforme RSE

La conception et la mise en place d'une plateforme RSE sont une déclaration de l'engagement continu de la banque envers la transparence et la responsabilité. Cette plateforme devient le canal centralisé pour communiquer les progrès réalisés, les défis rencontrés et les initiatives futures, renforçant ainsi la crédibilité de la banque.

L'IMPLEMENTATION DU NOUVEAU REFERENTIEL IFRS

En 2018, le Conseil national de la comptabilité avait décidé l'adoption des normes IFRS concernant les états financiers consolidés des établissements financiers et des sociétés cotées, au titre de l'exercice 2021. Cette date a été reportée suite à la décision de son assemblée générale du 31 décembre 2021 pour retenir l'exercice 2023 comme année d'adoption des normes IFRS pour les états financiers consolidés.

Dans ce cadre, la Banque a entamé son projet d'implémentation des normes IFRS du Groupe STB avec l'assistance d'un cabinet externe. Plusieurs actions ont été concrétisées à savoir :

1. La réalisation des travaux de diagnostic des politiques comptables des entités du groupe STB ayant une contribution significative à la performance financière sur base consolidée ;
2. L'identification et l'analyse des écarts entre les politiques comptables et prudentielles appliquées par le groupe STB et le référentiel IFRS ;
3. La revue des systèmes d'information et l'identification des adaptations nécessaires permettant la production des états financiers en normes IFRS ;



4. Le choix des options comptables et options IT: la sélection des options comptables prévues lors du premier passage aux normes IFRS, ainsi que des scénarios IT les plus adéquats pour répondre aux fonctionnalités exigées par lesdites normes, et la détermination des hypothèses de calcul des pertes de crédit attendues (ECL) en conformité à la norme IFRS 9 ;
5. L'étude d'impact sur les capitaux propres pour l'exercice 2021.
6. L'élaboration des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 (en cours de validation) ;
7. La réalisation des travaux d'étude d'impact de l'IFRS 9 sur l'exercice 2021 conformément aux lignes directrices édictées par la BCT ;
8. L'élaboration des spécifications fonctionnelles et du plan d'implémentation.
9. L'élaboration du manuel des politiques comptables du groupe STB selon les normes IFRS.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

L'année 2024 était une année charnière pour l'exécution de la stratégie de la Banque 2022-2026. Cette stratégie, organisée autour de cinq axes principaux : le développement commercial, l'offre et la proximité, la gestion des risques et efficacité opérationnelle, la technologie et l'innovation ainsi que le développement du «More Business», vise à optimiser la compétitivité et l'efficience de la Banque pour atteindre les objectifs de performance et de rentabilité fixés.

Il s'agit, en effet, d'une Transformation Stratégique maîtrisée avec un déploiement structuré et progressif, un pilotage rigoureux appuyé par une gouvernance solide, une progression stable et une performance globalement satisfaisante vers la réalisation des objectifs fixés.

La mise en œuvre progressive du programme de transformation stratégique inscrit la banque dans une dynamique profonde de changement permettant de renforcer son positionnement en tant qu'acteur clé, innovant et responsable. La STB devrait, ainsi, optimiser sa compétitivité et sa rentabilité, tout en garantissant un développement durable axé sur l'innovation, la satisfaction client et la création de valeur.

Il convient, également, de souligner que la Société Tunisienne de Banque vise à adopter une stratégie unifiée pour l'ensemble du groupe et ce, afin de renforcer la synergie entre la banque et ses filiales. Cette harmonisation lui permettra d'optimiser ses ressources, d'améliorer sa compétitivité et de consolider la position du groupe STB sur le marché.

Les deux prochaines années 2025 et 2026 connaîtront une accélération du rythme de mise en œuvre de la nouvelle stratégie STB Horizon 2026.

Dans ce cadre, plusieurs projets stratégiques sont en cours dans plusieurs domaines clés : l'optimisation et la digitalisation des processus métiers, l'amélioration de la gestion des risques qui évolue avec la révision de la politique de crédit, l'industrialisation du recouvrement et le renforcement des dispositifs de conformité.

La Société Tunisienne de Banque poursuivra, en outre, l'amélioration de son offre commerciale avec une segmentation client plus fine, une restructuration du réseau des agences pour une proximité optimisée et une meilleure stratégie de communication.

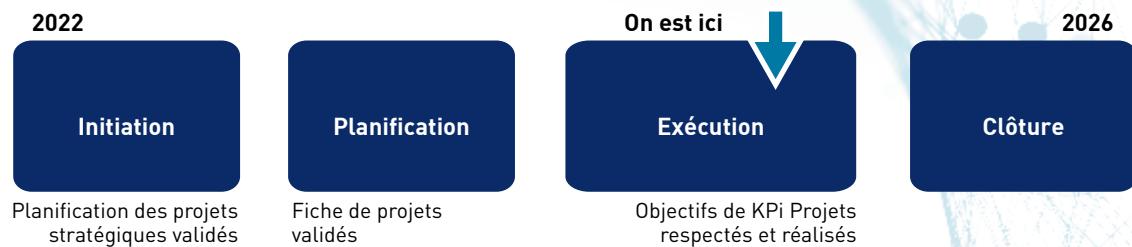
La modernisation du système d'information continuera, également, avec une gouvernance IT optimisée et des solutions de cybersécurité avancées.

A travers son programme stratégique More Business, la STB s'est engagé, aussi, activement dans une démarche de diversification de ses sources de revenus et ce, en renforçant son portefeuille d'activités. L'objectif étant de saisir des opportunités de croissance dans des secteurs à forte valeur ajoutée et d'assurer une plus grande stabilité financière à long terme.

Par ailleurs, et en continuité avec sa démarche de responsabilité sociétale, la STB poursuivra sa dynamique de transformation profonde, visant à positionner la banque comme un acteur de référence aligné avec les meilleures pratiques, et ce avec l'établissement de son bilan carbone et la création d'une plateforme RSE dédiée.

Ces actions témoignent de sa volonté de concilier performance économique et responsabilité sociétale, consolidant ainsi son positionnement en tant qu'acteur bancaire innovant et engagé.

La Société Tunisienne de Banque maintient, en effet, une dynamique rigoureuse pour être au diapason du Plan de développement national et ce, dans le cadre des grandes orientations et de la vision stratégique du pays.



retro sur la stratégie son cadre de gouvernance

Stratégie STB Horizon 2026





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31 DÉCEMBRE 2024

(MONTANTS EXPRIMÉS EN MILLE DINARS - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque est une société anonyme régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'assemblée générale constitutive de la STB date du 18 Janvier 1957. Le capital social de la STB s'élève à 776875.000 mDT et il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur de 5 dinars chacune,

admise à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouira 1001 Tunis. Son réseau comprend 149 agences, 210 Distributeurs Automatique de Billets-DAB, 11 Direction régionales et 2 Succursales.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2024 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 808 252	769 041 260	98,99%
L'État Tunisien	111 189 317	555 946 585	71,56%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042 305	11,85%
Personnes Morales Privées	11 774 946	58 874 730	7,58%
Rachat de la Banque de ses Titres	686 985	3 434 925	0,44%
Personnes Physiques	11 748 543	58 742 715	7,56%
B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	1 566 748	7 833 740	1,01%
Personnes Morales	1 454 215	7 271 075	0,94%
Personnes Physiques	112 533	562 665	0,07%
TOTAL	155 375 000	776 875 000	100,00%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque «S.T.B.» arrêtés au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises et des normes comptables tunisiennes dont notamment les Normes Comptables sectorielles (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

3.1.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.1.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2024 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1 - Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de

régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe 2, 3 et 4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste «Créances sur la clientèle». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.1.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés en produits par la «S.T.B» lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois les intérêts de retard sur créances contentieuses sont calculés, comptabilisés et réservés au niveau du module Carthago-Engagement; leurs montants s'élèvent au 134 043 mD.

3.1.5- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
0	Actifs courants	0%
1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
2	Actifs incertains	20%
3	Actifs préoccupants	50%
4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique «Autres postes des passifs».

ii. Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents notamment la circulaire de la BCT n°2025-04 du 3 Février 2025, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites «Provisions Collectives» en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

3.1.6- Impact de l'application de la loi 2024-41 :

Suite à la parution de la loi n°41-2024 du 02 Aout 2024 portant amendement du code de commerce, et en application des dispositions de l'article 412 ter,



les banques sont tenues de réduire le taux d'intérêt fixe en le multipliant par un coefficient égal à 0,5, applicable aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale est supérieure à sept ans, s'il s'avère que la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande de l'emprunteur dépasse 8% de l'encours du capital restant dû. L'encours des crédits des clients ayant présenté des demandes d'abattement est de 75 338 mDT au 31-12-2024.

En application desdites dispositions, l'effet de réduction du taux, objet des demandes éligibles reçues jusqu'au 31 décembre 2024, s'élève à 403 mDT a été pris en compte en impactant le PNB à due concurrence.

L'estimation de la minoration des intérêts contractuels à percevoir au titre de l'exercice 2025 tenant compte de l'ensemble des contrats éligibles serait de 18 millions de dinars.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.2.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres émis par l'Etat « Bons de trésor » acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste «Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

A chaque arrêté comptable, les titres de participation font l'objet d'une évaluation à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres coteés ;
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers ;
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers ;
- La juste valeur tenant compte de plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société et ce pour les participations dans le capital des opérateurs télécoms.

ii. Titres d'investissement à revenu fixe

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelée selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

À chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres sont provisionnées dans les deux cas suivants :

- Existence, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Existence des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

iii. Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Les fonds gérés par les sociétés SICAR

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.2.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- **Les titres de transactions** : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois ;
- **Les titres de placement** : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

i. Les titres de transaction :

À chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

ii. Les titres de placement :

À chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :



- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.4. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances «Tunis - Ré».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IFRS 9. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte «Résultats reportés».

3.6. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.7 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

- Immeubles	2%
- Matériel de transport	20%
	10%
- Mobilier et Matériel de bureau	15%
	20%*
- Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
- Matériel informatique	15%
	33%*
- Logiciels informatiques	33%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Le droit au bail	5%
- Mob-bureau hors exploitation	10%
- Immeubles hors exploitation	2%
- Matériel outil hors exploitation	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1^{er} Janvier 2008.

La Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 mdt présenté au niveau du poste «Autres capitaux propres».

En application du § 41 la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte d'une part de l'utilisation des biens réévalués et d'autre part du transfert de l'écart de réévaluation relatif aux biens cédés.

3.8 - Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle

des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (douze mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la

Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.9 - Retraitements des données pour les besoins de comparabilité

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2024, des retraitements ont été effectués au niveau de la STB pour l'exercice clos 2023. Ces retraitements sont présentés au niveau du tableau suivant :

Rubrique	Solde publié au 31/12/2023	Impact modification comptable	Solde après retraitement au 31/12/2023
Bilan			
AC07 - Autres actifs	422 948	(18 835)	404 112
CP06 - Résultats reportés	80 432	(18 835)	61 596

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.1 - Vérification fiscale

A la fin de l'exercice 2023, la STB a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2019-2020 au titre des différents impôts auxquels elle est soumise.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la banque en date du 29/05/2024 faisant ressortir un redressement total pour un montant de 61 909 mDT dont 31 515 mDT de pénalités de retard.

Suite à l'opposition de la banque, un PV de conciliation a été signé en date du 19/06/2024 avec l'administration fiscale à la suite duquel la banque a payé 23 421 mDT et a bénéficié de l'élimination des pénalités de retard dans le cadre de l'amnistie fiscale.

L'impact de ce redressement sur les états financiers de la STB a été comptabilisé au niveau des capitaux propres : soit 18 835 mDT en modification comptable et le reliquat soit 647 mDT représentant les pénalités administratives ont impacté le résultat de la période.

4.2 - Affaire BRUNO POLI

Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance,

confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. La Cour de cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

La cours d'appel a consigné de nouveau le jugement de première instance condamnant la banque à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Par conséquent, une provision pour risques a été constituée, le montant de la provision au 31 décembre 2024 s'élève à 43 179 mdt.

Courant l'exercice 2021 et suite à la notification de l'arrêt de la cour de renvoi, la banque a de nouveau formulé un pourvoi en cassation, et a pu obtenir le sursis à l'exécution sans consignation.

Par arrêt n°39932/32 du 14/06/2022 la cour a de nouveau cassé et renvoyé l'affaire par devant la cour de renvoi.

La cour d'appel de Tunis en sa qualité de cour de renvoi, par son arrêt n°1.519 rendu en date du 09/07/2024 a confirmé le jugement de 1ère instance n°41.842 daté du 29.10.2015 disposant la condamnation de la banque à restituer les bons de caisse en question ou à défaut à régler 7 millions de Dollars outre le montant des intérêts de retard à partir du 28/01/2014.



Par conséquent, la banque a saisi, en date du 26/07/2024, deux avocats chargés de la représenter dans le cadre de la présente affaire et de défendre ses intérêts, afin de dépecher la rédaction du dit arrêt, et de formuler un nouveau pourvoi en cassation, tout en œuvrant pour l'obtention d'un sursis à l'exécution sans consignation du montant de la condamnation.

Suite à la notification à la banque, en date du 30.12.2024, de l'arrêt susvisé rendu par la cour d'appel de Tunis en date du 09.07.2024 en sa qualité de cour de renvoi, la banque a chargé les deux avocats chargés de la présente affaire de formuler un nouveau pourvoi en cassation pour obtenir son infirmation, tout en présentant une demande d'obtention d'un sursis à son exécution.

4.3- Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2024.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 199 453 millions de dinars dont 33 566 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

4.4- Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2024 est de 28 130 mdt.

5. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

5.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 160.808 mDT au 31/12/2024 contre 179.804 mDT au 31/12/2023, soit une diminution de -18.996 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
CAISSE	82 173	80 541	1 632	2,0%
Caisse en Dinars	71 629	72 498	{869}	{1,2%}
Caisse en devise	13 916	12 028	1 888	15,7%
Provisions sur CAISSE, CCP ET TGT	{3 372}	{3 985}	613	15,4%
BCT	78 079	98 202	{20 123}	(20,5%)
BCT en Dinars	{2 461}	{662}	{1 799}	{271,8%}
BCT en devise	80 540	98 864	{18 324}	{18,5%}
CCP	552	1 057	{505}	(47,8%)
TGT	4	4	-	-
Total	160 808	179 804	{18 996}	(10,6%)

Ratio de liquidité

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014, les banques sont

tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 100% pour l'année 2024 et l'année 2023. La STB affiche ces ratios :

Libellé	Seuil régl.	2024	Seuil régl.	2023
Ratio de liquidité	100%	469,83%	100%	216,69%

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les avoirs auprès des établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2023	Dotations	Reprises	Reclass.	2024
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT dinars)	4 393	-	75	-	4 319
Total	4 393	-	75	-	4 319

5.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 693 945 mDT au 31/12/2024 contre 546 853 mDT au 31/12/2023.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	57 838	50 802	7 036	13,8%
Comptes courants des banques résidentes	2	2	-	-
Comptes courants des banques non résidentes	57 835	50 754	7 081	14,0%
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	46	[45]	[97,8%]
Prêts aux établissements financiers	592 520	423 762	168 758	39,8%
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	110 000	-	110 000	-
Prêts hors marché en Dinars	71 898	71 828	69	0,1%
Prêts sur le marché monétaire en Devises	410 622	351 934	58 688	16,7%
Provisions sur prêts interbancaires	(1 898)	(1 828)	(70)	(3,8%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	44 919	74 033	(29 114)	-81%
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	29 325	45 260	[15 935]	[35,2%]
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (Tunis Ré)	15 594	28 773	[13 179]	[45,8%]
Créances rattachées	166	84	82	97,6%
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	24	-	24	-
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	142	84	58	69,0%
Total	693 545	546 853	146 692	26,8%

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2024	2023	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Eligibles au refinancement de la BCT	3 000	5 000	[2 000]	[40,0%]
Non éligibles aux refinancements de la BCT	690 379	541 769	148 610	27,4%
Total	693 379	546 769	146 610	26,8%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire se présente comme suit :

Description	2024	2023	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	693 379	546 769	146 610	26,8%
Total	693 379	546 769	146 610	26,8%



La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Libellé	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	57 838	-	-	-	57 838
Comptes courants des banques résidentes	2	-	-	-	2
Comptes courants des banques non résidentes	57 835	-	-	-	57 835
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	-	-	-	1
Prêts aux établissements bancaires	592 520	-	-	-	592 520
Prêts sur le marché monétaire en dinars	110 000	-	-	-	110 000
Prêts hors marché monétaire en dinars	71 898	-	-	-	71 898
Prêts sur le marché monétaire en devises	410 622	-	-	-	410 622
Provisions sur prêts interbancaires	(1 898)	-	-	-	(1 898)
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	682	9 960	18 683	-	29 325
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Ré)	15 594	-	-	-	15 594
Total	664 736	9 960	18 683	-	693 379

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les créances sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2023	Dotations	Reprises	Reclass	2024
Provisions pour risques divers [Créances sur les établissements bancaires]	23 247	1 092	-	-	24 339
Total	23 247	1 092	-	-	24 339

5.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2024 et 2023 se présente comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Comptes courants débiteurs	952 117	1 046 606	(94 489)	(9,0%)
Crédits sur ressources spéciales	211 363	212 828	(1 465)	(0,7%)
Les créances prises en charge par l'État	1 185	9 440	(8 255)	(87,4%)
Bonification prise en charge par l'État	4 230	4 230	-	-
Comptes courants associés	89 770	89 770	-	-
Autres concours à la clientèle	10 431 804	10 777 476	(345 672)	(3,2%)
Créances à abandonner	4 298	4 298	-	-
Créances rattachées	75 023	90 906	(15 883)	(17,5%)
Total brut	11 769 790	12 235 554	(465 764)	(3,8%)
Provisions	(1 224 037)	(1 165 538)	(58 499)	(5,0%)
Provisions sur comptes courants	(150 456)	(149 429)	(1 027)	(0,7%)
Provisions sur ressources spéciales	(54 518)	(42 127)	(12 391)	(29,4%)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(782 792)	(719 189)	(63 603)	(8,8%)
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	(45 552)	-	-
Provisions sur créances à abandonner	(455)	(455)	-	-
Provisions collectives	(190 264)	(208 786)	18 522	8,9%
Agios réservés	(730 287)	(513 549)	(216 738)	(42,2%)
Agios réservés sur comptes courants	(46 836)	(42 844)	(3 992)	(9,3%)
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	(627 171)	(413 343)	(213 828)	(51,7%)
Agios réservés sur comptes courants associés	(34 579)	(34 579)	-	-
Agios réservés sur ressources spéciales	-	-	-	-
Agios réservés sur créances à abandonner	(3 843)	(3 843)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(17 858)	(18 940)	1 082	5,7%
Produits perçus d'avance	(42 928)	(41 770)	(1 158)	(2,8%)
Total Net en Mdt	9 772 538	10 514 697	(742 159)	(7,1%)

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2024 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Produit perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	952 117	(112 007)	(38 449)	(46 836)	-	754 825
C/ Ressources spéciales	211 363	(49 850)	(4 668)	-	-	156 845
Comptes courants associés	89 770	(32 152)	(13 400)	(34 579)	-	9 639
Autres conc. à la clientèle	10 437 219	(568 726)	(214 066)	(627 171)	(42 928)	8 984 328
Créances à abandonner	4 298	(455)	-	(3 843)	-	-
Créances rattachées	75 023	-	-	(17 858)	-	57 165
Total	11 769 790	(763 190)	(270 583)	(730 287)	(42 928)	9 962 802
Provisions collectives	-	-	-	-	-	(190 264)
Encours net	-					9 772 538

Agios réservés : Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Agios réservés sur C/C	[46 836]	[42 844]	[3 992]	[9,3%]
Agios réservés sur Avals et Cautions	[1 966]	[1 219]	[747]	[61,3%]
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	[273 040]	[188 738]	[84 302]	[44,7%]
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	[216 963]	[213 539]	[3 424]	[1,6%]
Agios réservés sur crédits garantis par l'État	[1 158]	[1 158]	-	-
Agios réservés sur C/C Associés	[34 579]	[34 579]	-	-
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	[134 043]	[8 689]	[125 354]	[1442,7%]
Agios réservés/ créances à abandonner	[3 843]	[3 843]	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	[17 858]	[18 940]	1 082	5,7%
Sous Total	[730 287]	(513 549)	(216 738)	(42,2%)
Total	[730 287]	(513 549)	(216 738)	(42,2%)

Libellé	2023	Dotations	Reprises	Reclass	2024
Provisions sur comptes courants	[149 429]	[34 746]	33 719	-	[150 456]
Provisions sur ressources spéciales	[42 127]	[18 505]	6 114	-	[54 518]
Provisions sur autres concours à la clientèle	[719 189]	[212 563]	148 959	-	[782 792]
Provisions sur comptes courants associés	[45 552]	-	-	-	[45 552]
Provisions sur créances à abandonner	[455]	-	-	-	[455]
Provisions collectives	[208 786]	-	18 522	-	[190 264]
Total	[1 165 538]	(265 814)	207 314	-	[1 224 037]

Libellé	2023	Dotations	Reprises	Reclass	2024
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	[740 879]	[183 400]	161 089	-	[763 190]
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	[215 873]	[82 413]	27 703	-	[270 583]
Provisions collectives	[208 786]	-	18 522	-	[190 264]
Total	[1 165 538]	(265 813)	207 314	-	[1 224 037]

- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

Les créances (après décote) éligibles au refinancement de la banque centrale se présentent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Créances éligibles au refinancement	1 027 924	1 262 434	[234 510]	[18,6%]

5.3.1 - Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI...).

5.3.2 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une dotation nette sur provisions additionnelles de l'ordre de -54 710 mille dinars au titre de l'exercice 2024, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2024 à 270 583 mille dinars.

5.3.3 - Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2025-04 du 3 Février 2025 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites «Provisions Collectives» en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991. Au 31/12/2024, la Banque a procédé à une reprise de provisions collectives de l'ordre de 18 522 md.

5.3.4- Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 1 185 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

5.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève 374.486 mDT au 31/12/2024 contre 438.685 mDT au 31/12/2023. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2023	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	2024
I- Titres de placement	160 462	125 074	(2 009)	-	283 527
1.1 Titres émis par l'Etat et les organismes publics	160 462	125 074	(2 009)	-	283 527
Valeurs brutes	158 294	124 186	[3 265]	-	279 215
Créances et dettes rattachées	9 059	888	-	-	9 947
Décote	[6 891]	-	1 256	-	(5 635)
II- Titres de transactions	278 223	95 902	(283 166)	-	90 959
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	278 223	95 902	(283 166)	-	90 959
Bons du trésor	285 855	95 902	[285 855]	-	95 902
Créances et dettes rattachées	[7 632]	-	2 689	-	(4 943)
Total net	438 685	220 976	(285 175)	-	374 486



5.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 3.499.674 mDT au 31/12/2024 contre 2.339.511 mDT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
BTA d'investissement	1 952 725	1 419 072	533 653	37,6%
Décote/primes sur BTA d'investissement	[56 218]	[58 252]	2 034	3,5%
Créances rattachées	63 822	54 655	9 167	16,8%
Total BTA d'investissement	1 960 329	1 415 475	544 854	38,5%
Emprunts obligataires	8 395	12 886	[4 491]	[34,9%]
Emprunt national	1 121 500	551 500	570 000	103,4%
Provisions Emprunts obligataires	[6 197]	[8 088]	1 891	23,4%
Créances rattachées	43 963	20 781	23 182	111,6%
Total autres titres d'investissement	1 167 661	577 079	590 582	102,3%
Fonds gérés SICAR	102 473	93 483	8 990	9,6%
Provisions Fonds gérés	[56 258]	[55 554]	[704]	[1,3%]
Total Fonds gérés	46 215	37 929	8 286	21,8%
Parts dans les fonds commun de placement	57 797	49 148	8 649	17,6%
Provisions sur parts dans les FCP	[3 792]	[3 720]	[72]	[1,9%]
Total FCP	54 005	45 428	8 577	18,9%
Parts dans les entreprises liées	160 565	160 550	15	0,0%
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises (*)	133 123	113 491	19 632	17,3%
Titres de participations	123 512	123 472	40	0,0%
Participations en rétrocession	18 056	18 056	-	-
Sociétés en liquidation	30	30	-	-
Provisions titres de participation	[163 490]	[151 667]	[11 823]	[7,8%]
Créances et dettes rattachées	[332]	[332]	-	-
Total Titres de participation	271 464	263 600	7 864	3,0%
Total général	3 499 674	2 339 511	1 160 163	49,6%

(*) Le montant de la variation est relatif à la souscription de la STB à l'augmentation du capital de la TUNISIAN FOREIGN BANK pour un montant de 5,8 millions d'euro, soit l'équivalent à 19,632 millions de dinars.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2023	Souscription / remboursement / restitution	Résultats capitalisés	Reclassement	2024
BTA d'investissement	1 419 072	600 653	[67 000]	-	-
Emprunts obligataires	12 886	-	[4 491]	-	-
Emprunt national	551 500	570 000	-	-	-
Fonds gérés SICAR	93 483	15 000	[3 363]	[2 647]	-
Fonds commun de placement	49 148	9 000	[351]	-	-
Titres de participation	123 472	40	-	-	-
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	113 491	19 632	-	-	-
Parts dans les entreprises liées	160 550	15	-	-	-
Société en liquidation	30	-	-	-	-
Participation en rétrocession	18 056	-	-	-	-
Total en mDT	2 541 688	1 214 340	[75 205]	[2 647]	-
					3 678 176

La ventilation des titres d'investissement hors BTA au 31/12/2024 en titres cotés et titres non cotés est comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Titres non cotés	1 680 948	1 080 801	600 147	55,5%
Titres cotés	43 198	40 510	2 688	6,6%
Titres OPCVM	1 305	1 305	-	-
Valeur Brute en mDT	1 725 451	1 122 616	602 835	53,7%

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la «S.T.B»	Valeur Comptable Brute	Provision	Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,93%	36 462	0	36 462
STB SICAR	81,99%	16 205	0	16 205
STB INVEST	93,82%	37 911	0	37 911
STB-FINANCE	61,34%	4 749	0	4 749
BFT	78,18%	3 535	3 535	0
TF Bank	49,99%	82 292	41 418	40 874
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,76%	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,94%	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,21%	3 221	469	2 752
CIE HOTELI CENTRES VILLES	70,28%	2 100	2 488	-388
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,71%	7 461	2 250	5 211
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000	0	2 000
ACTIVHOTELS	97,57%	28 084	7 683	20 401



Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société «STB SICAR» d'une valeur brute totale de 102 473 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 56 258 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Résultat capitalisés	Remboursements Antérieurs	Particip. en rétrocession	Particip. directes	Titres SICAV	Solde 2024
FG STB 1	8 000	-2 011	1 236	2 216	2 094	-	4 753
FG STB 2	8 000	244	3 083	-	299	-	5 161
FG STB 3	5 000	378	1 520	-	1 000	-	3 858
FG STB 4	6 500	-280	1 299	5 892	-	-	4 921
FG STB 5	6 824	84	1 670	5 108	231	-	5 238
FG STB 6	2 707	1	1 837	-	80	-	871
FG STB 7	800	9	158	265	390	-	651
FG STB 8	6 752	307	1 672	2 136	382	-	5 387
FG STB 9	4 800	30	766	-	-	-	4 064
FG STB 10	8 748	25	248	8 523	-	-	8 525
FG STB 11	6 000	-69	733	4 821	83	-	5 198
FG STB 12	9 898	288	1 860	-	-	-	8 326
FG ID 1	2 000	-132	601	1 289	-	-	1 267
FG ID 2	2 000	-330	363	1 639	-	-	1 307
FG ID 3	5 436	204	1 727	3 684	140	-	3 913
FG ID 4	360	17	34	335	-	-	343
FG ID 5	1 133	86	213	846	-	-	1 006
FG ID 6	4 000	-523	1 489	2 546	-	-	1 988
FG STB 14	10 000	344	0	-	-	815 216	10 344
FG STB 15	10 000	204	0	-	-	953 462	10 204
FG STB 16	15 000	148	0	-	-	-	15 148
Total	123 958	-976	20 509	39 300	4 699	1 768 678	102 473

5.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 155 472 mDT au 31/12/2024. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2023	Acquisition/ Cession 2024	Valeur Brute 2024	Amort 2023	Dotation / Prov. 2024	Amort 2024	Valeur Nette 2024
Immobilisations Incorporelles	41 248	6 968	48 216	(36 435)	(3 678)	(40 113)	8 103
Logiciel informatique	41 055	6 968	48 023	(36 321)	(3 661)	(39 982)	8 041
Frais Etudes et Développements	136	-	136	(114)	(17)	(131)	5
Droit au bail	57	-	57	-	-	-	57
Immobilisations Corporelles	336 167	11 557	347 724	(186 861)	(13 494)	(200 355)	147 369
Terrains	50 202	(2 500)	47 702	-	-	-	47 702
Constructions	73 027	565	73 592	(39 783)	(1 603)	(41 386)	32 206
Mobilier de bureaux	10 997	429	11 426	(8 311)	(958)	(9 269)	2 157
Matériel de transport	3 608	61	3 669	(2 203)	(512)	(2 715)	954
Matériel informatique	58 084	5 365	63 449	(51 885)	(4 134)	(56 019)	7 430
Matériel de communication	2 073	-	2 073	(1 961)	(29)	(1 990)	83
Matériel de bureaux	20 165	98	20 263	(17 866)	(744)	(18 610)	1 653
Matériel de sécurité	10 487	512	10 999	(4 780)	(810)	(5 590)	5 409
Matériel de climatisation	6 095	1	6 096	(5 840)	(90)	(5 930)	166
Agencements, amén. et instal.	72 504	7 517	80 021	(47 277)	(4 606)	(51 883)	28 138
Mob- bureau hors expl	33	-	33	(33)	-	(33)	-
Mat-outil hors exploit	403	-	403	(373)	(8)	(381)	22
Immeubles hors exploit	28 044	(491)	27 553	(6 549)	-	(6 549)	21 004
Constructions en cours	445	-	445	-	-	-	445
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	377 415	18 525	395 940	(223 296)	(17 172)	(240 468)	155 472

5.7 – Autres actifs

Au 31/12/2024, les autres postes d'actif totalisent 277.512 mDT contre 404.112 mDT au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Prêts et avances au personnel	11 698	12 376	(678)	(5,5%)
État, impôt et taxes *	18 052	10 718	7 334	68,4%
Stocks divers	2 313	2 957	(644)	(21,8%)
Différence de change à la charge de l'état (*)	-	0	(0)	(100,0%)
Écart de conversion_Actif [2]	9 891	-	9 891	-
Siège, succursales et agences_Actif	24 468	24 277	191	0,8%
Comptes de régularisation actif (*)	76 111	122 774	(46 663)	(38,0%)
Valeurs présentées à la compensation	(35 629)	(9 758)	(25 871)	(265,1%)
Charges payées d'avance	1 332	1 000	332	33,2%
Produits à recevoir	3 417	1 700	1 717	101,0%
Différence PF encasement exigible après encasement [1]	17 473	18 374	(901)	(4,9%)
Autres comptes d'actif (*)	97 740	166 229	(68 489)	(41,2%)
Provisions sur autres actifs	(38 970)	(49 502)	10 532	21,3%
Autres comptes figés (*)	89 616	102 967	(13 351)	(13,0%)
TOTAL	277 512	404 112	(126 600)	(31,3%)

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour des besoins de comparabilité.

(1) La rubrique portefeuille encasement exigible après encasement présente un solde débiteur de 13 084 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encasement.



Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	2024	2023	Variation	%
Valeur à l'encaissement	145 421	135 709	9 712	7,2%
Valeurs exigibles après encaissement	(127 948)	(117 335)	(10 613)	(9,0%)
Total	17 473	18 374	-901	-5%

(2) Les soldes des comptes en devises sont convertis en dinars à chaque date d'arrêtée en appliquant le cours moyen à cette date. L'écart de conversion dégagé compensé avec les soldes des comptes de positions et de contre valeurs position de change est provisionné à hauteur de 50% s'il présente un solde débiteur.

Le détail des provisions constatées sur les éléments des autres actifs est le suivant :

Libellé	Provision 2023	Dotation 2024	Reprises 2024	Reclassement	Provision 2024
Comptes actifs figés	(19 641)	-	505		(19 136)
Stock divers	(28)	-	-		(28)
Comptes de régularisation actif	(2 249)	-	207		(2 042)
Débiteurs divers	(4 921)	-	-		(4 921)
Autres comptes d'actif	(12 229)	(1 382)	3 450		(10 161)
Siège, succursales et agences_Actif	(10 413)	-	5 339	2 412	(2 661)
Valeurs à l'encaissement	(22)	-	-		(22)
Total	(49 502)	(1 382)	9 501	2 412	(38 970)

5.8 – Banque central et CCP

Au 31/12/2024 ce poste totalise 511.665mDT contre 1.077.234mDT au 31/12/2023. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Appel d'offre	481 000	954 000	(473 000)	(49,6%)
Facilité de prêt	-	10 000	(10 000)	(100,0%)
Utilisations auprès de la BCT	25 250	112 163	(86 913)	(77,5%)
Dettes rattachées	5 415	1 071	4 344	405,6%
TOTAL	511 665	1 077 234	(565 569)	(52,5%)

5.9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2024 ce poste totalise 431.992 mDT contre 581.591 mDT au 31/12/2023. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Comptes à vue des établissements bancaires	38 652	66 214	(27 562)	(41,6%)
- Banques de dépôts	1	1	-	-
- Banques non résidentes	38 651	66 213	(27 562)	(41,6%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	374 251	491 154	(116 903)	(23,8%)
- Emprunts en dinars	236 500	303 001	(66 501)	(21,9%)
- Emprunts en devises	137 751	188 153	(50 402)	(26,8%)
Avoir en compte des établissements financiers	18 932	22 540	(3 608)	(16,0%)
Dettes rattachées	157	1 683	(1 526)	(90,7%)
Total	431 992	581 591	(149 599)	(25,7%)

La ventilation des emprunts des établissements bancaires et financiers selon la matérialisation des emprunts par des titres du marché interbancaires.

Description	2024	2023	Variation	%
Non matérialisés par des titres	431 992	581 591	(149 599)	(25,7%)
Total	431 992	581 591	(149 599)	(25,7%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements bancaires	38 652	-	-	-	38 652
- Banques de dépôts	1	-	-	-	1
- Banques non résidentes	38 651	-	-	-	38 651
Emprunts auprès des établissements bancaires	374 251	-	-	-	374 251
- Emprunts en dinars	236 500	-	-	-	236 500
- Emprunts en devises	137 751	-	-	-	137 751
Avoir en compte des établissements financiers	18 932	-	-	-	18 932
Dettes rattachées	157	-	-	-	157
Total	431 992	-	-	-	431 992

5.10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 11.400.113 mDT au 31/12/2024 contre 10.177.463 mDT au 31/12/2023. Les dépôts se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Dépôts à vue	3 031 161	2 665 643	365 518	13,7%
Dépôts épargne	4 640 881	4 245 908	394 973	9,3%
Compte à terme	1 154 627	849 395	305 232	35,9%
Comptes en dinars convertibles	117 997	117 079	918	0,8%
Dépôts en devises	808 501	761 335	47 166	6,2%
Placements en devises	331 360	305 325	26 035	8,5%
Bons de caisse	671 092	681 646	(10 554)	(1,5%)
Autres sommes dues à la clientèle*	293 903	221 301	72 602	32,8%
Dettes rattachées	7 591	[5 669]	13 260	233,9%
Certificats de dépôts	343 000	335 500	7 500	2,2%
Total	11 400 113	10 177 463	1 222 650	12,0%



La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
Dépôts à vue	4 134 215	153 824	317	662	4 289 018
Dépôts à vue dinars	3 031 161	-	-	-	3 031 161
Comptes en dinars convertibles	117 997	-	-	-	117 997
Comptes en devises	808 501	-	-	-	808 501
Placement en devises	176 556	153 824	317	662	331 359
Dépôts épargne	4 640 881	-	-	-	4 640 881
Comptes spéciaux d'épargne	4 597 928	-	-	-	4 597 928
Autres comptes d'épargne	42 953	-	-	-	42 953
Dépôts à terme	1 017 663	933 064	217 992	-	2 168 719
Compte à terme	511 102	486 069	157 456	-	1 154 627
Bons de caisse	216 061	394 495	60 536	-	671 092
Certificats de dépôts	290 500	52 500	-	-	343 000
Autres sommes dues à la clientèle	293 904	-	-	-	293 904
Total	10 086 663	1 086 888	218 309	662	11 392 522

La ventilation des dépôts et avoirs des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts à vue dinars	28 685	48 610	-	3 071 863	3 149 158
Comptes en devises	-	3 178	-	805 323	808 501
Placement en devises	-	-	-	331 360	331 360
Dépôts épargne	-	-	-	4 640 881	4 640 881
Compte à terme	43 570	46 900	-	1 064 157	1 154 627
Bons de caisse	-	-	-	671 092	671 092
Certificats de dépôts	2 000	28 000	-	313 000	343 000
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	293 903	293 903
Total	74 255	126 688	-	11 191 579	11 392 522

5.11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 590.773 mDT au 31/12/2024 contre 670.851 mDT au 31/12/2023 et se réparti comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Emprunts obligataires & privés	222 155	281 216	[59 061]	[21,0%]
Ressources spéciales	321 462	339 364	[17 902]	[5,3%]
Ressources budgétaires	80 636	86 414	[5 778]	[6,7%]
Ressources extérieures	240 826	252 950	[12 124]	[4,8%]
Intérêts sur emprunts obligataires	52 863	54 741	[1 878]	[3,4%]
Intérêts à payer sur ressources extérieures	2 966	3 069	[103]	[3,4%]
Dettes rattachées	388	388	-	-
Écart de conversion sur emprunt*	(9 061)	(7 927)	(1 134)	(14,3%)
Total	590 773	670 851	(80 078)	(11,9%)

(*) La couverture contre la fluctuation de taux de change est couverte par le fonds national de garantie géré par Tunis Ré.

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	[3 mois 1 an]	[1 an 5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	17 476	30 236	170 089	4 354	222 155

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2024 comme suit :

Description	Solde 2023	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 2024
Emprunt long terme	185 835	-	-	(11 392)	174 443
Emprunt court terme	95 381	-	(59 061)	11 392	47 712
Total	281 216	-	(59 061)	-	222 155

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2024 comme suit :

Description	≤3 mois	[3 mois-1 an]	[1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Ressources spéciales	3 469	28 182	154 798	54 377	240 826
Ressources budgétaires	421	8 359	30 884	40 972	80 636

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2024 comme suit :

Description	Solde 2023	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 2024
Ressources long terme	307 226	10 735	-	(36 931)		281 031
Ressources court terme	32 138	-	(29 772)	38 065		40 431
Total ressources avant couverture	339 364	10 735	(29 772)	1 134	-	321 462
Couverture sur Ressources en devises	(7 927)	-	-	(1 134)		(9 061)
Total ressources	331 437	10 735	(29 772)	-	-	312 401



5.12 – Autres Passifs

Ce poste totalise 716.290 mDT au 31/12/2024 contre 868.869 mDT au 31/12/2023 :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Provisions pour passifs et charges [1]	270 150	259 014	11 136	4,3%
État, impôts, taxes et dettes sociales [2] (*)	54 513	48 337	6 176	12,8%
Effets financiers non échus [3]	13 115	68 272	[55 157]	[80,8%]
Charges à payer	87 465	88 217	[752]	[0,9%]
Créditeurs divers (*)	29 649	73 557	[43 908]	[59,7%]
Siège, succursales et agences	1 591	-	1 591	-
Comptes de régularisation-Passif (*)	63 509	55 894	7 615	13,6%
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	79 482	92 326	[12 844]	[13,9%]
Écart de conversion	-	58 927	[58 927]	[100,0%]
Crédits à régulariser	132	874	[742]	[84,9%]
Comptes passifs figés (*)	112 515	120 460	[7 945]	[6,6%]
Comptes de régularisation_REPORT/DEPORT	4 169	2 990	1 179	39,4%
Total en mDT	716 290	868 869	(152 579)	(17,6%)

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de la comparabilité

[1] Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2024 s'élèvent à 270.150 mDT contre 259.014 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 2023	Reprises	Dotations	Réaffectation et correction	Provisions 2024
Prov sur E/S	71 545	[4 184]	10 793	-	78 155
Prov pour départ à la retraite	80 649	[757]	2 696	-	82 588
Prov pour risques divers	106 820	[3 616]	3 791	2 412	109 407
Total	259 014	(8 557)	17 280	2 412	270 150

[2] Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2024	2023	Variation	%
Impôt sur les sociétés à payer	-	-	-	-
TVA	3 308	3 565	[257]	[7,2%]
Retenues à la source	33 278	28 709	4 569	15,9%
Fonds de péréquation de change	11 529	11 060	469	4,2%
Contribution sociale de solidarité	[14]	1	[15]	[1500,0%]
Autres	6 412	5 002	1 410	28,2%
Total	54 513	48 337	6 176	12,8%

(3) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2024	2023	Variation	%
Effets financiers moyen terme non échus	1 853	1 738	115	6,6%
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 543	4 535	8	0,2%
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	2 237	13 967	(11 730)	(84,0%)
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	4 482	48 032	(43 550)	(90,7%)
Total	13 115	68 272	(55 157)	(80,8%)

5.13 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776 875mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Capital social	Dotation de l'Etat	Primes liées au capital	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves pour risques bancaires	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Capitaux propres au 31-12-2022	776 875	117 000	142 663	12 430	49 479	196 906	9 974	9 232	45 028	(5 509)	21 853	(180 003)	91 978	1 287 906
Affectation résultat	-	-	-	4 654	-	-	-	-	-	-	-	87 324	(91 978)	-
Souscription														
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement dotation de l'Etat	-	(117 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	[117 000]
Autres Mouvement	-	-	[56 049]	-	-	[116 601]	-	[871]	-	[27]	[461]	173 111	-	[898]
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 601	50 601
Capitaux propres au 31-12-2023	776 875	-	86 614	17 084	49 479	80 305	9 974	8 361	45 028	(5 536)	21 392	80 432	50 601	1 220 609
Modification comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(18 835)	-	(18 835)
Capitaux propres retraités au 31-12-2023	776 875	-	86 614	17 084	49 479	80 305	9 974	8 361	45 028	(5 536)	21 392	61 597	50 601	1 201 774
Affectation résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 049	[50 601]	[26 552]
Souscription														
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement dotation de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Mouvement	-	-	-	6 552	-	-	20 000	[1 072]	-	-	[461]	461	-	25 480
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	82 500	82 500
Capitaux propres au 31-12-2024	776 875	-	86 614	23 636	49 479	80 305	29 974	7 289	45 028	(5 536)	20 931	86 107	82 500	1 283 202

Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation.

Nombre Total d'actions ordinaires	155 375 000
Nombre d'actions propres	686 985
Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation.	0,44%

5.13.1 – Réserves pour fonds social

Les réserves pour fonds social s'élèvent au 31 décembre 2024 à 7.289 mDT contre 8.361 mDT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Prêts au personnel	5 683	6 801
Trésorerie	1 606	1 560
Total	7 289	8 361

5.13.2– Bénéfice par action

Libellé	2024	2023	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en DT)	82 500 257	50 600 755	31 899 502	63,0%
Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions propres	686 985	686 985	-	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	154 688 015	154 688 015	-	0,0%
Nombre d'actions moyen pondéré	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Bénéfices revenant aux actions propres	364 772	223 729	141 043	63,0%
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	0,533	0,327	0,206	63,0%

6 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques «Cautions, avals et autres garanties données» et «crédits documentaires» se détaille au 31 décembre 2024 des éléments suivants :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	1 057 900	1 064 191	[6 291]	[0,6%]
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	401 562	416 475	[14 913]	[3,6%]
Total cautions, avals et autres garanties données	1 459 462	1 480 666	[21 204]	[1,4%]
Crédits documentaires et acceptations import	605 343	568 387	36 956	6,5%
Crédits documentaires et acceptations export	39 588	31 306	8 282	26,5%
Total crédits documentaires	644 931	599 693	45 238	7,5%
Total passifs éventuels	2 104 393	2 080 359	24 034	1,2%

Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 644.931 mDT au 31/12/2024 contre 599.693 mDT au 31/12/2023. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Débiteurs par accréditifs export devises	-	-	-	39 588	39 588
Débiteurs par accréditifs import devises	-	-	-	605 343	605 343
Total	-	-	-	644 931	644 931

6.2 - Engagements donnés

Le poste «Engagements donnés» s'élève au 31 décembre 2024 à 93.120 mDT contre 115.225 mDT au 31 décembre 2023.

Libellé	2024	2023	Variation	%
Engagements de financement	93 094	115 199	[22 105]	[19,2%]
Engagements sur titres	26	26	-	-
Total	93 120	115 225	[22 105]	[19,2%]

6.3 - Garanties reçues

Le solde du poste «Garanties reçues» s'élève au 31 décembre 2024 à 3.016.004 mDT contre 2.856.800 mDT au 31 décembre 2023 :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	401 562	416 475	[14 913]	[3,6%]
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	-	-	-	-
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance (*)	2 155 452	1 886 347	269 105	14,3%
Garanties reçues de la clientèle (*)	458 990	553 978	[94 988]	[17,1%]
Total	3 016 004	2 856 800	159 204	5,6%

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises.



7 - NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

7.1 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 962.696 mDT contre à 1060.179 mDT au 31 Décembre 2023 et s'analysent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	38 883	33 032	5 851	17,7%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	8 445	6 754	1 691	25,0%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	30 438	26 278	4 160	15,8%
Intérêts sur créances sur la clientèle	895 937	997 749	(101 812)	(10,2%)
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	98 289	109 616	(11 327)	(10,3%)
Intérêts sur crédit à la clientèle (1)	797 648	888 133	(90 485)	(10,2%)
Revenus assimilés	27 876	29 398	(1 522)	(5,2%)
Total	962 696	1 060 179	(97 483)	(9,2%)

- (1) Les intérêts sur crédit à la clientèle tiennent compte de l'abattement des intérêts conformément à la loi 41-2024 et ce pour un montant de 403 mDT.

7.2 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2024 à 140.907 mDT contre 139.416 mDT au 31 Décembre 2023 et s'analyse comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte	59 329	60 779	(1 450)	(2,4%)
Opérations sur titres*	2 894	3 272	(378)	(11,6%)
Opérations de change	14 295	10 067	4 228	42,0%
Opérations de commerce extérieur	10 582	12 247	(1 665)	(13,6%)
Coffre-fort	52	41	11	26,8%
Études	16 581	17 828	(1 247)	(7,0%)
Autres*	37 174	35 182	1 992	5,7%
Total	140 907	139 416	1 491	1,1%

7.3 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 80.856 mDT contre 90.450 mDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	14 078	19 358	(5 280)	(27,3%)
Intérêts nets sur bons de trésor	14 078	19 358	(5 280)	(27,3%)
Gains (pertes) nets sur titres de placement	21 360	20 391	969	4,8%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	17 620	17 126	494	2,9%
Pertes sur titres de placement	3 740	3 265	475	14,5%
Gains nets sur opérations de change	45 418	50 701	(5 283)	(10,4%)
Résultat sur opérations de change	42 854	48 270	(5 416)	(11,2%)
Commissions sur change manuel	2 564	2 431	133	5,5%
Total	80 856	90 450	(9 594)	(10,6%)

7.4 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2024 à 223.572 mDT contre 157.930 mDT au 31 décembre 2023 et s'analysent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	79 800	40 935	38 865	94,9%
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	127 783	100 650	27 133	27,0%
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	15 989	16 345	(356)	(2,2%)
Total en mDT	223 572	157 930	65 642	41,6%

7.5 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2024 à -742.491 mDT contre -750.829 mDT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(81 411)	(159 284)	77 873	48,9%
Opérations avec la clientèle	(616 920)	(546 448)	(70 472)	(12,9%)
Emprunts et ressources spéciales	(44 148)	(45 030)	882	2,0%
Autres intérêts et charges	(12)	(67)	55	82,1%
Total	(742 491)	(750 829)	8 338	1,1%

7.6 – Analyse de l'évolution du produit net bancaire

Le produit net bancaire a enregistré une baisse de -5,2% entre l'exercice 2023 et l'exercice 2024, cette évolution est expliquée comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés	962 696	1 060 179	(97 483)	(9,2%)
Intérêt courus et charges assimilées	(742 491)	(750 829)	8 338	1,1%
Marge nette d'intérêts	220 205	309 350	(89 145)	(28,8%)
Commissions reçues	140 907	139 416	1 491	1,1%
Commissions payées	(15 801)	(12 067)	(3 734)	(30,9%)
Commissions nettes	125 106	127 349	(2 243)	(1,8%)
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	80 856	90 450	(9 594)	(10,6%)
Revenus du portefeuille titres d'investissement	223 572	157 930	65 642	41,6%
Produit net bancaire	649 739	685 079	(35 340)	(5,2%)



7.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2024	2023	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(205 502)	(221 112)	15 610	7,1%
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(192 800)	(206 185)	13 385	6,5%
Dotations aux provisions additionnelles	(83 876)	(40 973)	(42 903)	(104,7%)
Dotations aux provisions collectives	-	(31 838)	31 838	100,0%
Reprises sur provisions pour créances douteuses	164 424	98 947	65 477	66,2%
Reprises sur provisions additionnelles	27 712	149 327	(121 615)	(81,4%)
Créances cédées à STRC ou radiées	(165 639)	(234 887)	69 248	29,5%
Créances passées par pertes	(2 142)	(3 439)	1 297	37,7%
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	28 297	47 936	(19 639)	(41,0%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 037	(13 130)	18 167	138,4%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(7 868)	(25 585)	17 717	69,2%
Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	-	-	-	-
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	(835)	(2 484)	1 649	66,4%
Reprises de provisions pour risques et charges	13 729	12 845	884	6,9%
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	757	2 094	(1 337)	(63,8%)
Autres pertes et profits exceptionnels	(746)	-	(746)	-
TOTAL	(200 465)	(234 242)	33 777	14,4%

7.8 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2024, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(12 390)	(13 710)	1 320	9,6%
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(1 094)	(1 159)	65	5,6%
Plus-values ou moins-values de cession du portefeuille d'investissement	609	156	453	290,4%
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	2 387	1 541	846	54,9%
Reprises sur provisions pour fonds gérés	390	1 410	(1 020)	(72,3%)
Total	(10 098)	(11 762)	1 664	14,1%

7.9 – Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2024 un total de 1.815 mDT contre 1.579 mDT au 31/12/2023, détaillés comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Revenus des immeubles	1 771	1 536	235	15,3%
Autres produits accessoires	44	43	1	2,3%
Total	1 815	1 579	236	14,9%

7.10 – Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2024 un total de 226.648 mDT contre 217.875 mDT au 31 Décembre 2023, détaillés comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Rémunération du personnel	(168 907)	(164 984)	(3 923)	(2,4%)
Charges sociales	(54 885)	(49 352)	(5 533)	(11,2%)
Autres charges liées au personnel	(2 856)	(3 539)	683	19,3%
Total	(226 648)	(217 875)	(8 773)	(4,0%)

7.11– Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2024 un total de 98.752 mDT contre 102.814 mDT au 31 Décembre 2023, détaillées comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Charges générales d'exploitation (*)	(98 752)	(102 814)	4 062	4,0%
Frais d'exploitation non bancaires	(66 854)	(67 484)	630	0,9%
Autres charges d'exploitation	(31 897)	(35 330)	3 433	9,7%

(*) Les charges générales d'exploitation se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Loyer	(5 488)	(5 366)	(122)	(2,3%)
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(5 906)	(6 509)	603	9,3%
Travaux et façons exécutés par des tiers	(23 141)	(24 634)	1 493	6,1%
Cotisation d'adhésion Fonds de garantie de dépôts	(28 130)	(26 540)	(1 590)	(6,0%)
Primes d'assurance	(2 781)	(1 809)	(972)	(53,7%)
Autres	(1 408)	(2 626)	1 218	46,4%
Impôts et taxes	(8 125)	(9 722)	1 597	16,4%
Fournitures faites à l'entreprise	(1 765)	(2 226)	461	20,7%
Rémunération d'intermédiaire et honoraria	(2 695)	(4 425)	1 730	39,1%
Transport et déplacement	(334)	(309)	(25)	(8,1%)
Frais divers de gestion	(18 979)	(18 648)	(331)	(1,8%)
Total	(98 752)	(102 814)	4 062	4,0%



7.12- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 21.906 mDT au 31/12/2024 à contre 7.347 mDT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	30 474	19 480	10 994	56,4%
- Plus-value de cession	589	226	363	160,6%
- Subvention TFP	1 946	1 746	200	11,5%
- Autres gains (1)	27 939	17 508	10 431	59,6%
Pertes provenant des autres éléments ordinaires (2)	(8 568)	(12 133)	3 565	29,4%
Total	21 906	7 347	14 559	198,2%

(1) Ce solde englobe principalement :

- Des récupérations sur des créances radiées pour un montant de 23.063 mDT au 31/12/2024 contre 8.700 mDT au 31/12/2023.

(2) Ce solde englobe principalement :

- Une taxation d'office d'un montant de 2.783 mDT au titre des opérations de transfert des fonds à l'étranger par les non-résidents ;
- Des charges au titre des déclarations rectificatives de la TFP des exercices 2022 et 2023 d'un montant de 2.172 mDT.

7.13- Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2024 à 32.172 mdt contre 51.963 mdt au 31 Décembre 2023.

Libellé	2024	2023	Variation	%
Résultat fiscal	80 431	148 466	(68 035)	(45,8%)
Impôts sur les sociétés	(32 172)	(51 963)	19 791	38,1%

7.14- Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaire

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaire s'élève au 31 décembre 2024 à 5.630 mdt et se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(5 630)	(10 393)	4 763	45,8%
Don aide sociale	-	(60)	60	100,0%
Total	(5 630)	(10 453)	4 823	46,1%

8 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

8.1 – Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net positif de 1 712 534 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 480 673 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net positif de 483 525 mDT ;
- Les dépôts et les retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1 209 390 mDT ;
- Les acquisitions/cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de -120 921 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créateurs divers ont engendré un flux négatif de -278 870 mDT ;

Libellé	2024	2023	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	86 102	85 587	515	0,6%
BCT	(433 586)	(979 032)	545 446	55,7%
Banques et organismes spécialisés	19 186	(15 413)	34 599	224,5%
Prêts emprunts sur le marché monétaire	218 269	(67 391)	285 660	423,9%
Titres de transactions	90 959	278 224	(187 265)	(67,3%)
Total	(19 070)	(698 025)	678 955	97,3%

9 - NOTES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A L'ARRETÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Une affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. Jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration tenu le 07 avril 2025, aucune décision n'est notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 «relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture» dont l'exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable.

- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 84 786 mDT.

8.2 – Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2024, un flux net négatif de -955 481 mDT.

8.3 – Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net négatif de 78 098 mDT.

8.4 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2024, un solde de -19.070 mDT contre -698.025 mDT au 31 Décembre 2023, détaillées comme suit :

10 - NOTES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A L'ARRETÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Aucun évènement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entrainer des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice.
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

Les états financiers individuels au titre de l'exercice 2024 ont été arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 07 Avril 2025.

Par conséquent ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Banque (STB Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 04 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne de Banque - STB Bank (la «Banque»), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1 283 202 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice (après modifications comptables) s'élevant à 63 665 KDT.

À notre avis, à l'exception des incidences des questions décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- 1) La comptabilité multidevises tenue par la Banque n'est pas conforme aux prescriptions des normes comptables NC 22, Contrôle interne et organisation comptable dans les établissements bancaires, et NC 23, Opérations en devises dans les établissements bancaires. Les traitements effectués au fil des périodes comptables ont notamment abouti à la présentation, au bilan arrêté au 31 décembre 2024, d'un compte «Écarts

de conversion», avec un solde débiteur de 9 891 KDT, parmi les actifs (rubrique AC7 : Autres actifs), et d'un compte «Contre-valeur position de change», avec un solde créditeur de 5 054 KDT, parmi les passifs (rubrique PA5 : Autres passifs), qui devraient être annulés en impactant le résultat net de l'exercice et les capitaux propres de la Banque (à l'exception des « Comptes d'ajustement devises » qui sont débités ou crédités, selon le cas, du gain ou de la perte de change sur les éléments hors bilan).

Par ailleurs, le rapprochement des soldes comptables des comptes de dépôts en devises de la clientèle (avant leur conversion dans la monnaie de référence) avec les soldes extracomptables correspondants (issus de l'applicatif métier), arrêtés au 31 décembre 2024, fait apparaître des écarts significatifs, pour l'équivalent de 50 535 KDT. Signalons que certains comptes de dépôts en devises de la clientèle ont été convertis dans la monnaie de référence (par application des cours de change en vigueur à la date de clôture) sur la base des soldes extracomptables en devises alors que les autres comptes de la même catégorie ont été convertis sur la base des soldes comptables en devises, et ce, en impactant le compte «Écarts de conversion» au bilan pour un montant de 48 609 KDT.

Le passage de la Banque à une comptabilité multidevises conforme, dans tous ses aspects, aux normes comptables en vigueur (projet en cours de réalisation à la date de notre intervention) ainsi que l'apurement des comptes de bilan y afférents, risquent d'impacter significativement sa situation financière au 31 décembre 2024 ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date. Face à ce risque, une provision de 12 105 KDT a été constituée par la Banque ; toutefois, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas

de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 2) Les états de rapprochement des comptes ouverts auprès de la BCT (Dinars et Devises) et des

comptes des correspondants (NOSTRO), arrêtés au 31 décembre 2024, font apparaître d'anciens suspens remontant aux exercices antérieurs à 2024 et totalisant les montants suivants :

Description	Débit	Crédit
BCT (Dinars et Devises)	194 462	(146 397)
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par la BCT	151 150	(92 243)
Mouvements comptabilisés par la BCT et non pris en compte par la Banque	43 312	(54 154)
Correspondants (NOSTRO)	617 909	(674 733)
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par les Correspondants	454 599	(391 459)
Mouvements comptabilisés par les Correspondants et non pris en compte par la Banque	163 310	(283 274)
Total en KDT	812 371	(821 130)

La régularisation et l'apurement de ces suspens, accumulés au fil des ans, pourraient impacter de façon significative la situation financière de la Banque au 31 décembre 2024. Une provision de 28 551 KDT a été constituée afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse des capitaux propres ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 3) Les rubriques «AC7 : Autres actifs» et «PA5 : Autres passifs», figurant respectivement parmi les actifs et les passifs du bilan arrêté au 31 décembre 2024, renferment plusieurs anciens comptes ouverts notamment pour la comptabilisation des opérations liées à la télé-compensation. Les soldes figés de ces anciens comptes de bilan totalisent 89 616 KDT pour les autres actifs et 112 515 KDT pour les autres passifs, au 31 décembre 2024.

En dehors desdits comptes figés, les rubriques «AC7 : Autres actifs» et «PA5 : Autres passifs» se composent particulièrement d'une multitude de comptes d'attente, de régularisation, d'ordre et inter-sièges (se référer aux Notes 5.7 et 5.12 des états financiers), utilisés dans le cadre des traitements comptables des opérations liées à la télé-compensation, à la monétique, à la salle de marché, aux transferts émis et reçus, etc. Ces comptes présentent des soldes

significatifs qui ne sont pas analysés et justifiés par la Banque au 31 décembre 2024 (comparaison avec les existants réels, les dénouements postérieurs, etc.). De ce fait, leur apurement pourrait impacter de manière significative la situation financière de la Banque.

En sachant que les soldes des comptes non justifiés et/ou figés présentés parmi les autres actifs trouvent, dans leur majorité, leurs contreparties au niveau des autres passifs, une provision de 38 970 KDT a été constituée par la Banque afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse de ses capitaux propres ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

Par ailleurs, nos travaux d'audit nous ont permis de relever également l'existence, au niveau des rubriques «PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle» et «PA4 : Emprunts et ressources spéciales», figurant parmi les passifs du bilan arrêté au 31 décembre 2024, d'anciens comptes non mouvementés depuis plusieurs exercices et dont les soldes totalisent respectivement 3 456 KDT et 19 158 KDT. Ces anciens passifs risquent de ne plus représenter des obligations actuelles pour la Banque et doivent être analysés et apurés conformément à la réglementation en vigueur.

- 4) Les travaux de rapprochement des soldes comptables des comptes de caisses (Dinars, Devises et GAB) avec les soldes extracomptables (issus de l'applicatif métier), d'une part, et les

résultats des inventaires physiques effectués par la Banque, d'autre part, ont dégagé plusieurs écarts (positifs ou négatifs) qui se présentent comme suit au 31 décembre 2024 :

• **Écarts entre soldes comptables et soldes extracomptables (issus de l'applicatif métier)**

Description	Écarts positifs	Écarts négatifs	Écarts nets
Caisse Dinars	1 879	(1 552)	327
Caisse Devise	2 003	(2 009)	(6)
Caisse GAB	8 275	(1 139)	7 136
Total en KDT	12 157	(4 700)	7 457

• **Écarts entre soldes comptables et résultats de l'inventaire physique**

Description	Écarts positifs	Écarts négatifs	Écarts nets
Caisse Dinars	1 885	(1 468)	417
Caisse Devise	1 999	(2 008)	(9)
Caisse GAB	2 925	(2 539)	386
Total en KDT	6 809	(6 015)	794

Des provisions ont été constituées par la Banque pour couvrir partiellement les écarts de caisses négatifs, pour un montant total de 2 688 KDT.

Par ailleurs, le rapprochement des soldes comptables des comptes de caisses Devise (issus de la balance Devise et après leur conversion en Dinars par application des cours de change au 31 décembre 2024) avec les soldes comptables correspondants (figurant dans la balance Dinars arrêtée à la même date), fait apparaître des écarts significatifs, pour l'équivalent de 5 766 KDT.

Signalons que certains comptes de caisses Devise présentent, au niveau de la balance Dinars, des soldes anormalement créditeurs, totalisant (1 381) KDT au 31 décembre 2024.

La Banque devrait engager les travaux de justification et de correction nécessaires des soldes des caisses (Dinars, Devise et GAB) retracés par la comptabilité et par l'applicatif métier.

- 5) La Banque a procédé, au cours de l'exercice 2024, à un inventaire physique de ses immobilisations incorporelles et corporelles. Les résultats des recensements effectués par ses propres moyens ne sont pas encore rapprochés, de manière exhaustive, avec les données comptables correspondantes, et ce, contrairement aux

dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. Notons que la valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations incorporelles et corporelles figurant au bilan et les existants réels. Au 31 décembre 2024, ces actifs immobilisés présentent une valeur comptable brute de 395 940 KDT, des amortissements cumulés de 240 468 KDT et une valeur comptable nette de 155 472 KDT.

- 6) La Banque ne dispose pas d'une base des données fiable sur les garanties admises par la BCT en couverture des engagements des clients au 31 décembre 2024. La quasi-totalité des garanties réelles (hypothécaires) reçues des clients en couverture de leurs engagements n'est pas prise en compte au niveau de l'état des engagements hors bilan. Signalons que la partie de ces garanties réelles déclarée à la BCT est évaluée à 2 381 963 KDT. Il s'ensuit que les garanties reçues, figurant dans l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024 pour un montant total de 3 016 004 KDT, détaillé dans la Note 6.3 des états financiers, sont minorées. En outre, les autres rubriques des engagements hors bilan arrêtés à la même date (crédits documentaires, cautions et avals, etc.) ne sont

pas justifiées de façon exhaustive et comportent d'anciens montants nécessitant des travaux d'analyse et d'apurement.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Question clé d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net de la Banque totalisent 1 103 603 KDT (environ 78% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.1.3 des états financiers «Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la Banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par la Banque en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances sur la clientèle et estimation des provisions y afférentes

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle figurent à l'actif du bilan de la Banque pour un montant net de 9 772 538 KDT et représentent environ 65% du total des actifs. Leur montant brut s'élève à 11 726 862 KDT alors que les provisions, constituées en couverture du risque de crédit, et les intérêts et agios réservés s'élèvent respectivement à 1 224 037 KDT et 730 287 KDT.



Comme indiqué au niveau de la Note 3.1 des états financiers « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la Banque procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur le critère de référence de l'antériorité des impayés mais aussi sur d'autres critères atténuants.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs,

eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;

- La vérification du calcul arithmétique des montants des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par la Banque des ajustements proposés dans ce cadre.

3) Évaluation des titres d'investissement et créances rattachées à la date de clôture

a) Risques identifiés

Le portefeuille d'investissement de la Banque figure au bilan arrêté au 31 décembre 2024 pour un montant net de 3 499 674 KDT (dont BTA : 1 952 725 KDT et emprunts nationaux : 1 121 500 KDT) et représente environ 23% du total des actifs.

Comme indiqué dans la Note 3.2.1 des états financiers « Portefeuille d'investissement et revenus y afférents », les titres d'investissement sont comptabilisés initialement au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non-côtés, et à la valeur de marché pour les titres côtés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). D'autres critères objectifs peuvent être retenus pour déterminer la juste valeur, notamment des titres de participation, comme le prix stipulé lors de transactions récentes, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de l'entité émettrice.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, des créances rattachées et des provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La rubrique «AC3 : Créances sur la clientèle», figurant parmi les actifs du bilan arrêté au 31 décembre 2024, inclut les créances sur les entités publiques dont le total des engagements a passé de 2 458 809 KDT au 31 décembre 2023 (dont Office des Céréales : 565 330 KDT et OCT : 358 080 KDT) à 2 753 319 KDT au 31 décembre 2024 (dont Office des Céréales : 418 633 KDT et OCT : 534 454 KDT), soit une variation à la hausse de 294 510 KDT (+12%). Les engagements des entités publiques représentant environ 20% du total des engagements de la clientèle (bilan et hors bilan) au 31 décembre 2024, sont couverts à hauteur de 1 895 297 KDT

par les garanties de l'État, 116 667 KDT par les autres garanties et 22 579 KDT par les provisions constituées ainsi que les agios et intérêts réservés par la Banque, soit une couverture totale de 2 034 543 KDT. Notons qu'une partie des garanties de l'État prises en compte par la Banque en couverture du risque de contrepartie sur les engagements des entités Office des Céréales et OCT, au 31 décembre 2024, n'est pas encore matérialisée par des arrêtés de garantie de l'État établis et signés en bonne et due forme par le ministère des Finances mais elle fait l'objet d'accords de principe pour l'octroi de la garantie de l'État pour un montant global de 347 540 KDT. En outre, pour les engagements des entités Les Ciments de Bizerte et TRANSTU, les garanties de l'État obtenues en couverture du risque de contrepartie encouru par la Banque accusent une insuffisance globale de 9 906 KDT au 31 décembre 2024.

2) La rubrique «AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers», figurant parmi les actifs du bilan arrêté au 31 décembre 2024, renferme une créance douteuse de 71 898 KDT (provisionnée à hauteur de 1 898 KDT) sur la Banque Franco-Tunisienne (BFT), déclarée en cessation de paiement. La créance en principal de 70 000 KDT est couverte par une garantie de l'État en vertu de la convention signée par le Ministre des Finances, le Directeur Général de la STB et le Directeur Général de la BFT le 13 octobre 2011. Selon une correspondance officielle émanant du ministère des Finances et datée du 10 mars 2022, cette garantie est prolongée jusqu'à la clôture de la liquidation de la BFT. De ce fait, aucune provision n'a été comptabilisée pour couvrir le risque de non-recouvrement du principal de ladite créance impayée.

3) La Note 4.1 des états financiers indique que la Banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise, pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020. Les résultats de cette vérification fiscale ont été notifiés à la Banque le 29 mai 2024 et ont fait l'objet, de sa part, d'une opposition en date du 18 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. Afin



de bénéficier des avantages de l'amnistie fiscale prévue par l'article 58 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024 (abandon des pénalités ...), la Banque a signé avec l'administration fiscale un procès-verbal de conciliation prévoyant un montant à payer de 23 421 KDT, dont un crédit d'impôt sur les sociétés de 3 938 KDT. La comptabilisation de ce redressement fiscal a impacté négativement les capitaux propres de la Banque pour un montant global de 19 483 KDT (dont une modification comptable de 18 835 KDT).

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas

qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous

sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Banque, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, à l'exception de celles en relation avec les réserves exprimées ci-dessus et se rapportant notamment à certaines composantes du système d'information de la Banque et au contrôle comptable.

Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.



Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales «Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre

société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.»

Cependant, cinq filiales de la Banque détiennent, au 31 décembre 2024, dans leur portefeuille-titres, des lots d'actions STB leur conférant des pourcentages de participation non importants, variant de 0,01% à 0,20%. Ces sociétés, tenues d'aliéner ces lots d'actions STB, sont privées des droits de vote qui y sont rattachés jusqu'à régularisation de la situation.

Tunis, le 15 avril 2025

Les Co-commissaires aux comptes



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Banque (STB Bank),

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais

de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2024

1. En 2024, la STB Bank a cédé à sa filiale STRC -Société Tunisienne de Recouvrement des Créances- une enveloppe de créances compromises se présentant comme suit :

Désignation	Montant des créances brutes cédées	Montant des agios et intérêts réservés	Montant des provisions	Montant des créances nettes cédées
Lot 1	165 888	27 918	136 095	1 875
Total en KDT	165 888	27 918	136 095	1 875

Le prix de cession de cette enveloppe de créances compromises est de 250 KDT.

2. Courant l'exercice 2024, la STB Bank a souscrit à

l'emprunt national 2024 émis par l'État Tunisien (principal actionnaire), sur quatre tranches, pour un montant total de 570 000 KDT réparti comme suit :

Tranche	Durée de remboursement	taux d'intérêt	Montant
2024-1	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	100 000
2024-2	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	120 000
2024-3	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	200 000
2024-4	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	150 000
Total en KDT			570 000

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé des produits de placement pour un montant total de 23 212 KDT au titre des différentes tranches de cet emprunt national.

3. La STB Bank a conclu avec sa filiale STB Finance deux conventions de rétrocession des commissions de placement relatives aux deux premières tranches de l'emprunt national 2024. Aux termes de ces conventions, la STB Finance doit rétrocéder à la STB Bank les commissions de 1% sur les montants

qu'elle a placés et les commissions de 0,15% sur les montants placés par le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires, et ce, dès leur perception de l'émetteur. Elle doit, aussi, verser les montants récupérés au titre des frais engagés lors des souscriptions par le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires et des frais facturés par Tunisie Clearing.

Les commissions de placement perçues par la STB Bank au titre de ces conventions totalisent 2 200 KDT (hors TVA).



4. La STB Bank a signé avec sa filiale STB SICAR une convention de gestion d'un fonds de capital-risque de 15 000 KDT et dont l'encours (net de provisions), au 31 décembre 2024, s'élève à 15 000 KDT.

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ce fonds de capital-risque, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1,25% du montant du fonds alloué à la fin de chaque exercice ;
- Commission de performance de 25% calculée sur la base des plus-values réalisées, nettes des pertes enregistrées ;
- Commission sur dividendes de 10% calculée sur la base des dividendes servis par les sociétés du portefeuille.

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 100 KDT (hors TVA) au titre de ces différentes commissions de gestion.

5. Courant l'exercice 2024 et en vertu de plusieurs décisions émanant du Ministère des Finances, la STB Bank a bénéficié d'une enveloppe globale de 989 000 KDT au titre de la garantie de l'État, accordée pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques.

6. Courant l'exercice 2024, la STB Bank a signé avec le Ministère des Finances des conventions de financement en devises dans le cadre de prêts syndiqués octroyés par les banques de la place à l'État Tunisien. Le détail de ces conventions se présente comme suit :

Nature de la convention	Relation	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Montant du prêt en devise	Encours au 31/12/2024 en devise	Encours au 31/12/2024 en KDT	Intérêts 2024 en KDT
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	2 ans	5,85%	5 millions USD	5 millions USD	15 984	437
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	4 ans	4,75%	2 millions EUR	2 millions EUR	6 647	148
Total						22 631	585

7. Courant l'exercice 2024, la STB Bank a souscrit, pour l'équivalent de 19 600 KDT, à l'augmentation du capital de la société «Tunisian Foreign Bank - TFB», approuvée par l'assemblé générale de ses actionnaires, tenue le 08 mars 2024.

8. Courant l'exercice 2024, la STB Bank a accordé à sa filiale «L'Immobilière de l'Avenue» un crédit de préfinancement immobilier pour un montant de 10 882 KDT. Le détail de cette convention se présente comme suit :

Nature du prêt	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2024 en KDT	Intérêts 2024 en KDT
Préfinancement immobilier	10 882	1 an	TMM+1%	8 739	387
Total en KDT				8 739	387

9 L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites, courant l'exercice 2024, par les filiales et entreprises associées de la STB Bank s'élève à

119 470 KDT, au 31 décembre 2024, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut (filiale ou entreprise associée)	Période en nombre de jours	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2024
ACTIVHÔTELS	Certificat de Dépôt	Filiale	90	8,99%	1 000
ACTIVHÔTELS	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1%	1 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Certificat de Dépôt	Filiale	10	9,79%	14 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1,8%	3 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Dépôt à terme	Filiale	91	TMM+1,8%	15 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Dépôt à terme	Filiale	92	TMM+1,8%	6 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Dépôt à terme	Filiale	94	TMM+1,8%	7 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Dépôt à terme	Filiale	95	TMM+1,8%	3 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Dépôt à terme	Filiale	96	TMM+1,8%	3 000
SICAV L'Épargnant	Certificat de Dépôt	Filiale	10	9,79%	14 000
SICAV L'Épargnant	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1,8%	2 000
SICAV L'Épargnant	Dépôt à terme	Filiale	91	TMM+1,8%	5 000
SICAV L'Épargnant	Dépôt à terme	Filiale	92	TMM+1,8%	2 000
SICAV L'Investisseur	Dépôt à terme	Filiale	91	TMM+1,8%	200
SICAV AVENIR	Dépôt à terme	Filiale	91	TMM+1,8%	200
STB MANAGER	Certificat de Dépôt	Filiale	30	8,99%	500
STB INVEST	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1%	2 600
Société Touristique ED-DKHILA	Certificat de Dépôt	Filiale	30	8,99%	500
L'Immobilière de l'Avenue	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1%	1 800
STRC	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1%	26 670
La Générale de Vente	Dépôt à terme	Filiale	180	TMM+2%	2 500
Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie	Dépôt à terme	Filiale	365	TMM+1%	8 000
Pôle de Compétitivité de Monastir - EL FEJJA	Dépôt à terme	Entreprise associée	180	TMM+1%	500
Total en KDT					119 470

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 14 816 KDT au titre de ces différentes conventions de dépôts.

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2024 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

1. En vertu de la loi n° 2012-17 du 21 septembre 2012, la STB Bank a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la Banque.

En 2023, la STB Bank a procédé au remboursement de la première tranche de cette dotation de l'État, d'un montant de 40 000 KDT, étant donné qu'elle a retrouvé son équilibre financier suite au résultat bénéficiaire enregistré au cours de l'exercice 2022. Signalons qu'un avenant à la convention du 09 octobre 2012 a été signé en date du 03 octobre 2023 pour échelonner le remboursement du reliquat sur les exercices 2024 et 2025 pour les montants respectifs de 40 000 KDT et 37 000 KDT.

Ainsi, le montant de la dotation de l'État non encore remboursé par la STB Bank, au 31 décembre 2024, s'élève à 37 000 KDT et figure parmi les passifs financiers du bilan arrêté à cette date.



2 Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a conclu avec l'État des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) moyennant la perception de commissions de gestion.

L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 80 636 KDT au 31 décembre 2024. Les commissions de gestion revenant à la STB Bank, au titre de l'exercice 2024, totalisent 43 KDT (hors TVA).

3 Antérieurement à l'exercice 2024 et en vertu de décisions émanant du Ministre des Finances, la

STB Bank a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État Tunisien (principal actionnaire), pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2024, ces garanties de l'État totalisent 855 000 KDT.

4 Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a souscrit aux emprunts nationaux émis par l'État Tunisien (principal actionnaire). Les caractéristiques de ces emprunts, leurs encours au 31 décembre 2024 ainsi que les intérêts s'y rapportant, ayant impacté le résultat de l'exercice clos à cette date, se présentent comme suit :

Désignation	Année de souscription	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Montant souscrit	Encours au 31/12/2024	Intérêts 2024
EMP NAT 2021-1	2021	5 ans	8,80%	25 000	25 000	2 194
EMP NAT 2021-2	2021	5 ans	8,80%	15 000	15 000	1 316
EMP NAT 2021-3	2021	5 ans	8,80%	35 000	35 000	3 097
EMP NAT 2022-1	2022	7 ans	TMM+2,5%	25 000	25 000	2 643
EMP NAT 2022-2	2022	7 ans	TMM+2,2%	26 000	26 000	2 702
EMP NAT 2022-3	2022	7 ans	TMM+2,2%	72 000	72 000	7 342
EMP NAT 2022-4	2022	7 ans	TMM+2,2%	80 000	80 000	8 017
EMP NAT 2023-1	2023	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	80 000	80 000	8 026
EMP NAT 2023-2	2023	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	54 000	54 000	5 403
EMP NAT 2023-3	2023	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	39 500	39 500	3 963
EMP NAT 2023-4	2023	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	100 000	100 000	10 032
Total en KDT				551 500	551 500	54 734

5. Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a signé avec le Ministère des Finances des conventions de financement en devises dans le cadre de prêts syndiqués octroyés par les banques de la place à l'État Tunisien (principal actionnaire).

Les caractéristiques de ces prêts syndiqués, leurs encours au 31 décembre 2024 ainsi que les intérêts s'y rapportant, ayant impacté le résultat de l'exercice clos à cette date, se présentent comme suit :

Nature de la convention	Relation	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Montant du prêt en devise	Encours au 31/12/2024 en devise	Encours au 31/12/2024 en KDT	Intérêts 2024 en KDT
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	5 ans	2,75%	10 millions EUR	10 millions EUR	33 234	914
Prêt syndiqué	Ministère des finances	5 ans	2,75%	20 millions EUR	20 millions EUR	66 468	1 828
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	4 ans	2,90%	15 millions EUR	15 millions EUR	49 851	1 446
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	4 ans	Euribor 6 mois +	30 millions EUR	30 millions EUR	99 702	4 466
Total						249 255	8 654

6. L'encours des concours (hors prêts syndiqués) accordés par la STB Bank à l'État Tunisien (principal actionnaire), via ses ministères, s'élève à 436 000 KDT au 31 décembre 2024.

7 Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a consenti à sa filiale BFT - Banque Franco-Tunisienne - un prêt interbancaire d'un montant de 70 000 KDT pour une période de 7 jours renouvelable, avec un taux d'intérêt de 7,25%.

La garantie de l'État accordée à la STB Bank en couverture de ce prêt, suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011, a été renouvelée jusqu'au 15 février 2021. Toutefois, selon une correspondance reçue du Ministère des Finances en date du 10 mars 2022, ladite garantie est prolongée jusqu'à l'achèvement de la liquidation de la BFT.

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 99 KDT au titre de ce prêt.

8 Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a consenti à sa filiale BFT un prêt interbancaire d'un montant de 560 mille USD, soit l'équivalent de 1 790 KDT, échu le 1er mars 2022 et demeurant impayé jusqu'au au 31 décembre 2024.

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 9 KDT au titre de ce prêt.

9 La STB Bank a souscrit, le 18 octobre 2016, à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la société apparentée TFB - Tunisian Foreign Bank

- pour un montant global de 16 millions d'euros, soit l'équivalent de 39 560 KDT, garanti par l'État Tunisien en vertu de la décision du Ministre des Finances en date du 17 octobre 2016.

Des remboursements ont été effectués le 26 mai 2017, le 5 juillet 2018, le 1er décembre 2020, le 28 octobre 2022, le 28 octobre 2023 et le 28 octobre 2024 pour les montants respectifs de 6 millions d'euros, 3 millions d'euros, 2,289 millions d'euros, 0,942 millions d'euros, 0,534 millions d'euros et 0,534 millions d'euros.

Courant l'exercice 2022, il a été procédé, en outre, à la conversion d'une partie de cet emprunt en actions TFB (dans le cadre d'une augmentation du capital de cette société apparentée) pour un montant de 1,634 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, l'encours brut de cet emprunt, s'élève à 1,067 millions d'euros, soit l'équivalent de 3 547 KDT.

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 331 KDT au titre de cet emprunt obligataire subordonné.

10 Antérieurement à l'exercice 2024, certaines personnes morales administrateurs, filiales et entreprises associées de la STB Bank ont souscrit aux différents emprunts obligataires subordonnés émis par cette dernière. Les encours des montants souscrits, au 31 décembre 2024, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts au cours de l'exercice clos à cette date, se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit	Encours au 31/12/2024	Intérêts 2024
STB Finance	1 700	1 513	142
STB Invest	17 500	14 219	1 796
STB SICAR	2 000	1 000	72
SICAV L'Épargnant	12 700	3 943	389
SICAV L'Épargne Obligataire	6 558	5 735	598
SICAV L'Investisseur	37	26	4
SICAV L'Avenir	61	49	4
FCP Capital Plus	697	665	69
FCP STB Évolutif	25	25	2
Total des obligations souscrites par les filiales et entreprises associées	41 278	27 174	3 075
STAR	42 000	9 149	1 385
MAE	9 500	7 162	[*]
Total des obligations souscrites par les personnes morales administrateurs	51 500	16 311	1 385
Total en KDT	92 778	43 485	4 460

(*) Information non disponible.



11. L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites, antérieurement à l'exercice 2024, par les filiales et entreprises associées de la STB Bank s'élève à 1 000 KDT, au 31 décembre 2024, et concerne exclusivement la filiale STB SICAR.

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 67 KDT au titre de ces différentes conventions de dépôts.

12 Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a conclu une convention de compte courant associé, non rémunéré, avec la société apparentée « L'Immobilière de l'Avenue », dont l'encours, au 31 décembre 2024, s'élève à 1 162 KDT.

13 En vertu des conventions conclues avec les SICAVs : L'Épargnant, L'Investisseur, L'Avenir et L'Épargne Obligataire, la STB Bank assure la fonction de dépositaire des titres et fonds. En rémunération des prestations fournies, elle bénéficie des commissions suivantes :

- 0,075% du montant de l'actif net de la SICAV L'Épargnant calculé quotidiennement. La commission perçue, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 118 KDT (hors TVA) ;

- 0,1% du montant de l'actif net de la SICAV L'Investisseur calculé quotidiennement. La commission perçue, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 993 DT (hors TVA) ;

- 0,075% du montant de l'actif net de la SICAV L'Épargne Obligataire calculé quotidiennement. La commission perçue, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 133 KDT (hors TVA) ;

- Une commission fixe de 1 000 DT (hors TVA) versée annuellement par la SICAV L'Avenir.

14 En vertu des conventions conclues avec la STB Finance, la STB Bank assure la fonction de dépositaire des titres et fonds pour le FCP DELTA et le FCP HIKMA, gérés par la STB Finance. En rémunération des prestations fournies, la Banque bénéficie d'une commission de 0,1% (TTC) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. Les commissions perçues, au titre de l'exercice 2024, totalisent 510 DT (hors TVA).

15 En vertu des conventions conclues avec la STB Finance, la STB Bank assure la fonction de dépositaire des titres et fonds pour le FCP INNOVATION et le FCP CAPITAL PLUS, gérés par

la STB Finance. En rémunération des prestations fournies, la Banque bénéficie d'une commission de 0,1% (hors taxes) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. Les commissions perçues, au titre de l'exercice 2024, totalisent 12 KDT (hors TVA).

16 Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a conclu des conventions avec sa filiale STB Finance conférant à cette dernière :

- La gestion de toutes les lignes du portefeuille titres, actions et droits rattachés et obligations en dépôts sur les comptes de la STB Bank (qui s'engage à transférer tous les portefeuilles titres propres et pour le compte de ses clients). La STB Finance rétrocédera à la STB Bank une commission de courtage égale à 40% des commissions facturées par la STB Finance et se rapportant aux transactions émanant du réseau de la Banque. En rémunération de ces services, la STB Finance perçoit une commission de 0,2% sur toutes les opérations qui lui sont confiées et se rapportant au portefeuille titres de la STB Bank. Toutefois, au-delà d'un certain montant, un plafond sera fixé de commun accord entre les deux parties ;

- La gestion de l'actionnariat STB qui englobe les opérations relatives à la tenue du registre des actionnaires de la STB ainsi que la tenue des assemblées générales et les opérations rattachées. En rémunération de ces services, la STB Finance perçoit un montant forfaitaire annuel de 40 mille dinars (hors taxes).

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 40 KDT (hors TVA) au titre de ces conventions conclues avec la STB Finance.

17 Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a signé avec la filiale «STB Sécurité et Gardiennage» une convention de prestation de services portant notamment sur le gardiennage des locaux et des établissements appartenant à la Banque pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2016, renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de gardiennage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de gardiennage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la société «STB Sécurité et Gardiennage» avec une marge bénéficiaire de 5%.

En outre, la STB Bank a conclu avec la filiale « STB Sécurité et Gardiennage », antérieurement à l'exercice 2024, trois conventions portant sur la prise en charge par cette dernière des salaires et autres avantages de trois gardiens de deux hôtels acquis par la Banque dans le cadre d'un règlement judiciaire.

Les montants facturés, au cours de l'exercice 2024, au titre de ces différentes conventions totalisent 9 466 KDT (hors TVA).

18 Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a signé avec la filiale « STB Moyens Généraux » une convention de prestation de services portant sur le nettoyage des locaux et des établissements appartenant à la Banque pour une durée de trois ans, à compter du 1er février 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Le prix des prestations de nettoyage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de nettoyage majoré des avantages ainsi que des frais du siège de la société «STB Moyens Généraux».

Les montants facturés, au cours de l'exercice 2024, au titre de cette convention totalisent 5 849 KDT (hors TVA).

19 Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a signé avec la filiale « STB Moyens Généraux » une convention de mise à disposition des ressources humaines ayant pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles cette société s'engage à mettre à la disposition de la Banque des ressources humaines pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 2020, renouvelable par tacite reconduction. Le prix de ces prestations est composé des salaires bruts et autres avantages des agents mis à disposition, majorés de toutes les charges patronales y afférentes, avec une marge bénéficiaire de 5%.

Les montants facturés, au cours de l'exercice 2024, au titre de cette convention totalisent 901 KDT (hors TVA).

20 La STB Bank loue à certaines de ses filiales divers locaux à usage professionnel. Les conditions des contrats de location ainsi que les loyers relatifs à l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer 2024 (hors TVA)
STRC 1er étage	10 000 (TTC)	01/07/2004	5%	Deuxième année de la location	21 950
STRC 2ème étage	10 000 (TTC)	01/09/2001	5%	Deuxième année de la location	29 542
STRC 3ème étage	10 000 (TTC)	01/04/2005	5%	Deuxième année de la location	21 160
STB Manager	19 549 (HTVA)	01/12/2011	5%	Deuxième année de la location	32 700
STB Finance	44 983 (HTVA)	01/01/2011	5%	Troisième année de la location	64 005
STB Sécurité et Gardiennage	4 800 (HTVA)	01/01/2016	(tous les deux ans)	Troisième année de la location	5 834
STB Moyens	5 400 (HTVA)	01/01/2016	5%	Troisième année de la location	9 311
Généraux	5 515 (HTVA)	01/04/2023	(tous les deux ans)	Deuxième année de la location	5 051
ACTIVHÔTELS	4 927 (HTVA)	01/04/2023	5%	Deuxième année de la location	5 051
ACTIVHÔTELS	53 932 (HTVA)	01/01/2022	(tous les deux ans)	Deuxième année de la location	62 112
L'Immobilière de l'Avenue	35 765 (HTVA)	01/01/2023	5%	01/01/2025	35 765
STB Invest					287 431



21. La STB Bank avait signé avec sa filiale STB SICAR des conventions de gestion de plusieurs fonds à capital-risque, constitués au cours de la période 1999-2021, pour un montant cumulé de

108 958 KDT. Ces fonds gérés présentent, au 31 décembre 2024, un solde cumulé (net de provisions) de 31 067 KDT se détaillant comme suit :

Fonds gérés	Année de souscription	Montant souscrit	Encours au 31/12/2024
Fonds géré STB 1	1999	8 000	4 753
Fonds géré STB 2	2000	8 000	5 161
Fonds géré STB 3	2001	5 000	3 858
Fonds géré STB 4	2002	6 500	4 921
Fonds géré STB 5	2003	6 824	5 238
Fonds géré STB 6	2005	2 707	871
Fonds géré STB 7	2006	800	651
Fonds géré STB 8	2007	6 752	5 387
Fonds géré STB 9	2008	4 800	4 064
Fonds géré STB 10	2008	8 748	8 526
Fonds géré STB 11	2009	6 000	5 198
Fonds géré STB 12	2009	9 898	8 326
Fonds géré STB 14	2020	10 000	10 344
Fonds géré STB 15	2021	10 000	10 204
Fonds géré ID STB 1	2002	2 000	1 267
Fonds géré ID STB 2	2002	2 000	1 307
Fonds géré ID STB 3	2003	5 436	3 913
Fonds géré ID STB 4	2005	360	343
Fonds géré ID STB 5	2006	1 133	1 006
Fonds géré ID STB 6	2007	4 000	1 988
Montant Brut		108 958	87 325
Moins : Provisions			-56 258
Montant Net en KDT			31 067

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ces fonds à capital-risque constitués au cours de la période 1999-2009, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 1% prélevée sur les actifs valorisés à la date de clôture du fonds géré, payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions, avec un minimum de 1% du montant des fonds alloués par an ;
- Commission de performance de 10% à 20% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis ;
- Commission de rendement de 10% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion des fonds à capital-risque confiés en 2020 et 2021, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1,25% du montant du fonds alloué à la fin de chaque exercice ;
- Commission de performance de 25% calculée sur les plus-values réalisées nettes des pertes enregistrées ;
- Commission sur dividendes de 10% des dividendes servis par les sociétés du portefeuille.

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 1 106 KDT (hors TVA) au titre de ces différentes commissions de gestion.

22. Les soldes des concours bancaires accordés par la STB Bank à ses filiales, entreprises associées et personnes morales administrateurs totalisent

41 811,200 KDT, au 31 décembre 2023, et se répartissent comme suit :

Groupé	Relation	Débit en compte	Autres engagements	Total
GROUPE STB	STRC	-	2 857	2 857
	L'Immobilière de l'Avenue	-	38 619	38 619
	STB Invest	1	-	1
	Sté Touristique ED-DKHILA	-	2 765	2 765
	STB Moyens Généraux	294	-	294
	Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunis	-	250	250
	STB Sécurité et Gardiennage	529	-	529
	SICAV L'Épargnant	15	-	15
Administrateurs	STAR	1	-	1
	Autres		5 084	5 084
	Total en KDT	840	49 576	50 416

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé un produit total de 5 125 KDT (hors TVA) au titre de ces différents concours.

un crédit de préfinancement immobilier d'un montant de 28 000 KDT. Le détail de cette convention se présente comme suit :

23. Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a accordé à sa filiale «L'Immobilière de l'Avenue»

Nature du prêt	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2024 en KDT	Intérêts 2024 en KDT
Préfinancement immobilier	28 000	4 ans	TMM+2%	25 720	4 064
Total en KDT	28 000			25 720	4 064

24. Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a accordé à sa filiale «Société Touristique ED-DKHILA» un crédit de consolidation,

d'assainissement et de restructuration d'un montant de 2 765 KDT. Le détail de cette convention se présente comme suit :

Nature du prêt	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2024 en KDT	Intérêts 2024 en KDT
Crédit d'investissement	2 765	7 ans, avec 2 ans de franchise	TMM+2,5%	2 765	275
Total en KDT	2 765			2 765	275

25. Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a accordé à sa filiale STRC un crédit à moyen terme

d'investissement d'un montant de 10 000 KDT. Le détail de cette convention se présente comme suit :

Nature du prêt	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2024 en KDT	Intérêts 2024 en KDT
Crédit de consolidation	10 000	7 ans	TMM+1,5%	2 857	399
Total en KDT	10 000			2 857	399



26. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la STB Bank

ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2024, comme suit :

Partie liée	Soldes des comptes courants au 31/12/2024		Agios/intérêts relatifs à l'exercice 2024	
	Débiteurs	Créditeurs	Encaissés	Servis
L'Immobilière de l'Avenue	-	2 372 557	286	13 808
STRC	-	10 964 096	-	41 802
Sté Touristique ED-DKHILA	-	92 030	-	1 558
La Générale de Vente - GEVE	-	153 389	143	-
SICAV L'Épargnant	-	12 318 696	86	77 506
SICAV L'Épargne Obligataire	-	35 090 398	80	76 279
SICAV L'Investisseur	-	70 893	-	188
SICAV L'Avenir	-	32 750	12	102
STB Manager	-	5 870	5	118
STB Finance	-	7 159 369	56	54 436
STB Invest	(1 390)	92 419	5	2 270
ACTIVHÔTELS	-	547 616	143	-
STB SICAR	(14 815)	6 926 373	6	420 932
STB MG	(293 575)	-	7 372	-
STB SG	(529 152)	-	6 415	-
Sté Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunis	(7 681)	371 198	178	510
Sté Tunisienne de Contrôle VERITAS	-	3 211 286	72	2 263
Pôle de Compétitivité de Monastir - EL FEJJA	-	36 211	-	1 642
Sté Civile Immobilière « La Maison du Banquier »	-	1 630	143	-
SONIBANK	-	377 861	-	-
Tunisian Foreign Bank - TFB	-	647 937	-	-
Total en DT	(846 613)	80 472 580	15 001	693 415

Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) Éléments de rémunération et avantages de l'ex Directeur Général par intérim

L'ex Directeur Général par intérim de la Banque a été nommé par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 7 octobre 2022.

Les éléments de rémunération et les avantages de l'ex Directeur Général par intérim ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant

le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques avec un plafond de 250 DT par mois ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration de la Banque ainsi que des indicateurs financiers.

2) Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général en fonction

Le Directeur Général en fonction de la Banque a été nommé par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 24 juin 2024.

Les éléments de rémunération et les avantages du Directeur Général en fonction ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques avec un plafond de 250 DT par mois ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration de la Banque ainsi que des indicateurs financiers.

3) Éléments de rémunération et avantages du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général de la Banque a été nommé par décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 10 juin 2020, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 29 mai 2020 et le 2 juin 2020.

Les éléments de rémunération et les avantages du Secrétaire Général, tels que révisés par le Comité de Nomination et de Rémunération de la Banque réuni le 14 octobre 2016, ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 16 novembre 2016 et le 16 septembre 2020. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel égal à 4 767 DT, soit un salaire net de 2 670 DT. Dans ce cadre, il est à signaler que le Secrétaire Général garde les avantages des primes de bilan, d'intéressement, de rendement et de gratification ;

- Une indemnité de fonction complémentaire de 2 000 DT par mois ;
- Une indemnité de logement de 500 DT par mois ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 400 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 25% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration par la Banque ainsi que des indicateurs financiers.

4) Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 07 juin 2024, comme suit :

- Jetons de présence de 4 000 DT (en net) par réunion du Conseil pour le président ;
- Jetons de présence de 2 000 DT (en net) par réunion du Conseil pour chaque administrateur ;
- Rémunération de 2 000 DT (en net) par réunion pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
- Rémunération de 1 000 DT (en net) par réunion pour les administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques.

Notons que les présidents et les membres qui appartiennent à plus d'un comité émanant du Conseil d'Administration bénéficient d'une seule rémunération calculée sur la base de leur présence à un seul comité selon leur choix, et ce dans la limite de 6 réunions annuelles. Cette procédure est entrée en vigueur à partir du 07 juin 2024.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et des autres rémunérations revenant aux administrateurs de la Banque, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élève à 411 250 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	325 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	86 250
Total en DT	411 250

5) Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

Au vu de ce qui précède, les obligations et

engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général en fonction		Directeur Général par intérim		Secrétaire Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	355 520	121 482	149 801	77 956	267 116	88 851
Avantages postérieurs à l'emploi	61 125	94 710	6 244	-	4 517	44 768
Indemnité de départ à la retraite (12 mois)	19 419	103 550	75 185	-	14 747	123 262
Total en DT	436 064	319 742	231 230	77 956	286 380	256 881

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi

n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 13 mai 2024

Les Co-commissaires aux comptes



RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE

DU 30 AVRIL 2025 (EXERCICE 2024)

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024, comme détaillé ci-dessous :

	En Dinars
- Résultat de l'exercice 2024 :	82 500 256,985
- Report à nouveau :	86 106 936,583
- 1 ^{er} Reliquat :	168 607 193,568
- Réserve légale :	8 430 359,678
- 2 ^{ème} Reliquat :	160 176 833,890
- Réserves pour réinvestissements exonérés :	30 000 000,000
- 3 ^{ème} Reliquat :	130 176 833,890
- Report à nouveau crééditeur :	130 176 833,890

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration ainsi que les jetons relatifs aux comités émanant du Conseil d'Administration, comme suit :

- Un montant de quatre mille Dinars brut (4.000 Dinars) pour chaque présence à chaque séance du Président du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 24.000 Dinars, quel que soit le nombre de séances.



- Un montant de deux mille Dinars brut (2.000 Dinars) pour chaque présence effective à chaque séance et pour chaque membre du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 12.000 Dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de deux mille Dinars net (2.000 dinars) pour chaque Président du Comité d'Audit et du Président du Comité des Risques, à condition que le montant net annuel n'excède pas 12.000 Dinars, pour chaque présence.
- Un montant de mille cinq cent Dinars net (1.500 Dinars) pour chaque présence effective à chaque séance pour chaque membre du Comité des Risques et du Comité d'Audit et pour chaque membre de l'un des autres comités émanant du Conseil d'Administration, à condition que le montant net annuel n'excède pas 9.000 Dinars, quel que soit le nombre de séances et ce, à compter du 30 avril 2025 et sans prendre en compte les séances précédentes.

Les présidents et les membres appartenant à plus d'une commission ne reçoivent qu'une seule allocation calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix, dans la limite de 06 réunions annuelles et ce, à compter du 30 avril 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement du mandat de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance «STAR» (Société à participation publique) au Conseil d'Administration de la Banque et ce, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027 et le non renouvellement du mandat de la Mutuelle Assurance de l'enseignement «MAE» (actionnaire privé) au Conseil d'Administration de la Banque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

HUITIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions du Décret n° 2013-4953 du 5 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics aux banques publiques, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement du mandat de Mme Moufida ALOUI et la nomination de Madame Souhir TAKTAK en remplacement de Monsieur Naceur KADRI et la nomination de Madame Najla BEN ABDALLAH, membres du Conseil d'Administration représentants les participants publics, pour un mandat de trois années selon le tableau suivant :

Membres représentant les participants publics	Mandat
Mme Moufida ALOUI	2025-2027
Madame Souhir TAKTAK	2024-2026
Madame Najla BEN ABDALLAH	2025-2027

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

NEUVIEME RESOLUTION

Après avoir constaté la fin du mandat des deux administrateurs indépendants avec l'approbation des états financiers de l'exercice 2024 et sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide le renouvellement du mandat de Monsieur Mohamed Jilani BEJI et la nomination de Monsieur Zied BOUDRIGA en tant qu'administrateurs indépendants, président respectivement le Comité des Risques et le Comité d'Audit, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Membres	Mandat
Membres Indépendants	
Monsieur Zied BOUDRIGA (Président du Comité d'Audit)	2025-2027
Monsieur Mohamed Jilani BEJI (Président du Comité des Risques)	2025-2027

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

DIXIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et de l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à acheter et revendre en bourse les actions de la STB en vue de réguler leurs cours pendant une année.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

ONZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE STB

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE DU GROUPE

APERÇU SUR L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DU GROUPE STB

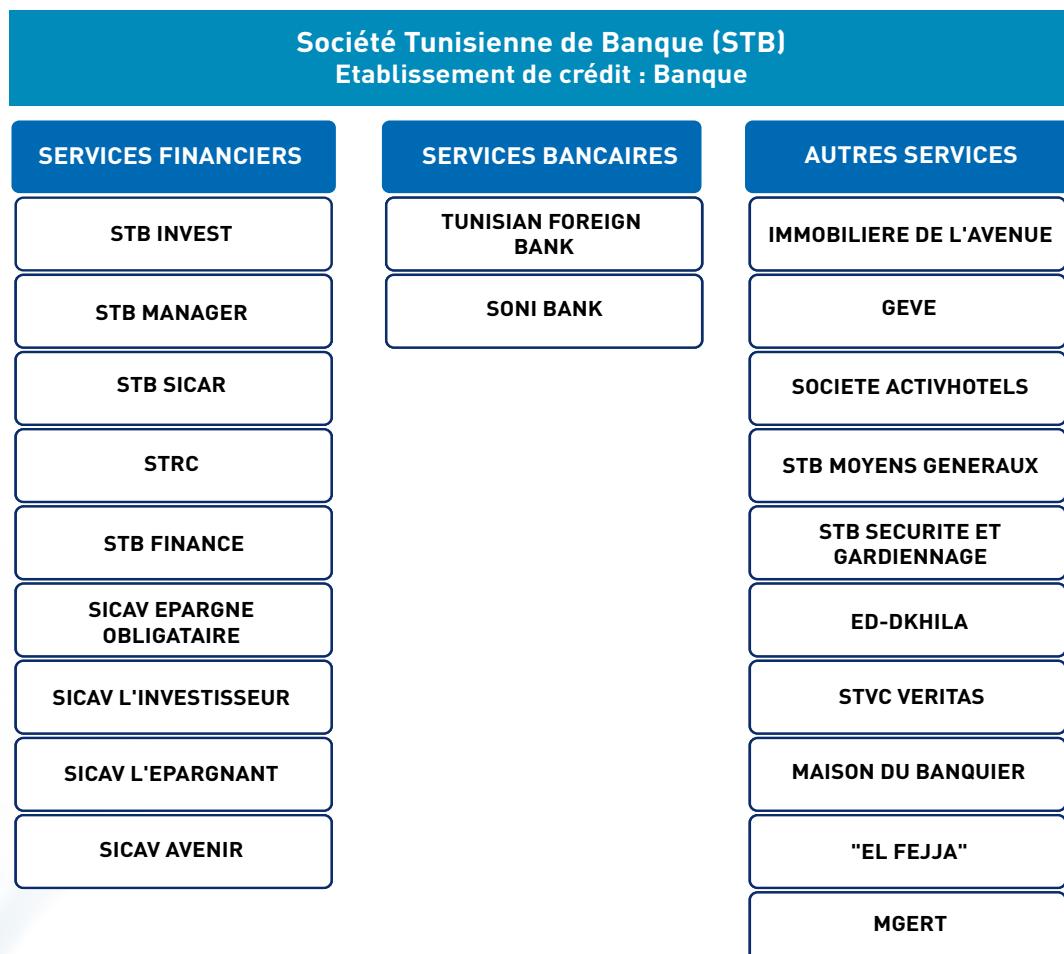
PERSPECTIVES DU GROUPE



PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE DU GROUPE STB

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Ainsi, le Groupe STB se compose de la banque, société mère, 16 sociétés filiales et 5 entreprises associées, exerçant principalement, dans les secteurs financiers, bancaires et autres services.



CLASSIFICATION DES SOCIÉTÉS RENTRANT DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE LA STB

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Les sociétés intégrées globalement sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure

de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Les sociétés intégrées globalement sont au nombre de 17 dont la société mère :.

En Milliers de Dinars

SOCIETES CONSOLIDEES	POLE D'ACTIVITE	PAYS	CAPITAL
1. STB BANK (société Mère)	ETABL. DE CREDIT	TUNISIE	776 875
2. STB INVEST	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	39 352
3. STB MANAGER	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	2 500
4. STB FINANCE	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	6 500
5. STB SICAR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	19 495
6. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	SERVICE	TUNISIE	9 400
7. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	39 662
8. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	SERVICE	TUNISIE	4 000
9. SOCIETE ED D KHILA	SERVICE	TUNISIE	7 500
10. SOCIETE ACTIVHOTELS	SERVICE	TUNISIE	28 784
11. SICAV L'INVESTISSEUR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	1 146
12. SICAV L'AVENIR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	1 094
13. SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	206 121
14. SICAV EPARGNANT	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	157 078
15. STE MOYENS GENERAUX	SERVICE	TUNISIE	500
16. MAGASINS GENERAUX ET ENTREPOSÉS REELS DE TUNIS	SERVICE	TUNISIE	20
17. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	SERVICE	TUNISIE	200

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Les sociétés mises en équivalence sont les entreprises sur lesquelles le groupe n'exerce qu'une influence notable. Le groupe exerce une influence notable d'une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires pour des modifications dues à des variations des capitaux propres de l'entreprise détenues qui n'ont pas été incluses dans l'état de résultat. Ainsi, la valeur des titres de participations seront substituées par la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mises en équivalence.

En Milliers de Dinars

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	PÔLE D'ACTIVITÉ	PAYS	CAPITAL
1. TUNISIAN FOREIGN BANK	ETABL. DE CREDIT	FRANCE	91 529
2. S.T.C VERITAS	SERVICE	TUNISIE	649
3. SONI BANK	ETABL. DE CREDIT	NIGER	25 275
4. S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER"	SERVICE	TUNISIE	1 773
5. S.P.C.M "ELFEJJA"	SERVICE	TUNISIE	8 000

EVOLUTION DES POURCENTAGES DE CONTRÔLE ET DES POURCENTAGES D'INTÉRÊTS

POURCENTAGES DE CONTRÔLE

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de contrôle traduit le lien de dépendance direct et/ou indirect entre la STB et les sociétés consolidées. Il permet de déterminer les entreprises qui doivent être retenues dans le périmètre de consolidation



ainsi que les méthodes de déconsolidations à appliquer. Le pourcentage de contrôle exprime le nombre de droits de vote dont dispose la STB dans l'entreprise consolidée. Il se calcule en faisant la somme de tous les droits de vote détenus directement ou indirectement par les

sociétés placées sous le contrôle exclusif de la STB.

Le tableau suivant, présente les pourcentages de contrôle arrêtés au 31 décembre 2024, ainsi que ceux arrêtés au 31 décembre 2023 :

SOCIETES CONSOLIDÉES	% de Contrôle du Groupe		
	2024	2023	Var %
1. STB BANK (société Mère)	100,00%	100,00%	0,00%
2. STB INVEST	96,88%	96,85%	0,03%
3. STB MANAGER	99,99%	99,99%	0,00%
4. STB FINANCE	96,71%	96,71%	0,00%
5. STB SICAR	99,50%	99,50%	0,00%
6. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	99,90%	99,90%	0,00%
7. STE TUN. RECOUVR. DES CREANCES "STRIC"	100,00%	100,00%	0,00%
8. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	50,00%	50,00%	0,00%
9. SOCIETE ED DKHILA	67,87%	67,87%	0,00%
10. SOCIETE ACTIVHOTELS	100,00%	100,00%	0,00%
11. SICAV L'INVESTISSEUR	78,59%	77,83%	0,76%
12. SICAV L'AVENIR	98,22%	98,27%	-0,05%
13. SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	5,91%	1,02%	4,89%
14. SICAV EPARGNANT	8,55%	7,84%	0,72%
15. TUNISIAN FOREIGN BANK	49,99%	49,99%	0,00%
16. STE MOYENS GENERAUX	99,98%	99,97%	0,01%
17. MAGASINS GENERAUX ET ENTREPOSÉS REELS DE TUNIS	49,99%	49,95%	0,05%
18. S.T.C VERITAS	27,06%	27,06%	0,00%
19. SONI BANK	25,00%	25,00%	0,00%
20. S.C.I "LA MAISON DU BANQUIER"	19,96%	19,96%	0,00%
21. S.P.C.M "ELFEJJA"	20,00%	20,00%	0,00%
22. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	99,95%	99,90%	0,05%

POURCENTAGES D'INTERET OU DEPENDANCE FINANCIERE AU GROUPE

Le pourcentage d'intérêt exprime la part de capital détenue par la STB directement et/ou indirectement dans chaque société consolidée.

Contrairement au pourcentage de contrôle qui détermine la méthode de consolidation, le pourcentage d'intérêt permet la mise en œuvre de la consolidation. En effet, il permet d'évaluer les droits de la STB dans l'actif net des sociétés consolidées ainsi que la part revenant aux actionnaires minoritaires.

Il est également utilisé comme un outil principal dans la mise en œuvre des écritures de consolidation au moment de l'élimination des opérations réciproques et de la répartition des capitaux propres. Le pourcentage d'intérêt se calcule en faisant la somme des pourcentages de capital détenus directement par la société mère dans le capital de la filiale et le produit des pourcentages de capital détenus directement et indirectement dans les sous-filiales.

L'état suivant, présente les pourcentages d'intérêt arrêtés au 31 décembre 2024, ainsi que ceux arrêtés au 31 décembre 2023 :

SOCIETES CONSOLIDÉES	% d'intérêt du Groupe		
	2024	2023	Var %
1. STB BANK (société Mère)	99,99%	99,99%	0,00%
2. STB INVEST	96,56%	96,53%	0,03%
3. STB MANAGER	99,54%	99,53%	0,00%
4. STB FINANCE	95,95%	95,95%	0,01%
5. STB SICAR	98,88%	98,88%	0,01%
6. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	99,31%	99,31%	0,00%
7. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	99,81%	99,81%	0,00%
8. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	50,00%	49,99%	0,00%
9. SOCIETE ED DKHILA	67,64%	67,63%	0,00%
10. SOCIETE ACTIVHOTELS	99,95%	99,95%	0,00%
11. SICAV L'INVESTISSEUR	77,08%	76,31%	0,76%
12. SICAV L'AVENIR	97,62%	97,67%	-0,05%
13. SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	3,55%	0,99%	2,56%
14. SICAV EPARCNANT	3,99%	7,77%	-3,78%
15. TUNISIAN FOREIGN BANK EX «U.T.B»	49,99%	49,99%	0,00%
16. STE MOYENS GENERAUX	97,96%	97,94%	0,02%
17. MAGASINS GENERAUX ET ENTREPOSÉS REELS DE TUNIS	49,99%	49,94%	0,05%
18. S.T.C VERITAS	27,05%	27,05%	0,00%
19. SONI BANK	25,00%	25,00%	0,00%
20. S.C.I "LA MAISON DU BANQUIER"	19,96%	19,96%	0,00%
21. S.P.C.M "ELFEJJA"	20,00%	20,00%	0,00%
22. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	97,91%	97,84%	0,07%



APERÇU SUR L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DU GROUPE STB

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE STB

	En millions de dinars	déc 2020	déc 2021	déc 2022	déc 2023	déc 2024	CGAR
Activité	Total du bilan	12 348,4	13 583,5	14 903,4	14 917,5	15 273,3	5,5%
	Dépôts clientèle	8 413,7	8 982,9	9 737,1	10 005,0	11 188,8	7,4%
	Encours des crédits nets à la clientèle	9 081,7	9 718,1	11 002,9	10 477,3	9 741,8	1,8%
Résultats	Marge d'intermédiation	361,9	363,4	379,6	325,2	237,1	-10,0%
	Volume des commissions nettes	115,9	132,1	132,9	131,8	134,1	3,7%
	Chiffres d'affaires	1 083,0	1 119,9	1 317,1	1 459,2	1 428,0	7,2%
	Produit net bancaire	621,3	650,4	728,7	714,7	689,3	2,6%
	Charges opératoires	273,5	314,8	339,4	368,9	380,8	8,6%
	Résultat net consolidés de l'exercice	69,5	125,7	99,7	59,7	103,3	10,4%
	Résultat après modification comptable	68,4	117,0	115,2	86,0	102,3	10,6%
Capitaux propres	Capital	776,9	776,9	776,9	776,9	776,9	0,0%
	Réserves consolidées	300,8	370,2	512,4	492,1	544,9	16,0%
	Actions propres	-5,5	-5,5	-5,5	-5,5	-5,5	0,1%
	Résultats de la période	68,4	125,7	99,7	59,7	103,3	10,9%
	Capitaux propres	1 140,6	1 267,3	1 383,5	1 323,1	1 419,5	5,6%
Rentabilité	Rentabilité des fonds propres (ROE)	6,4%	11,0%	7,8%	4,7%	7,8%	5,3%
	Rentabilité des actifs (ROA)	0,6%	1,0%	0,7%	0,4%	0,7%	4,4%
	Résultats Net / PNB	11,0%	19,3%	13,7%	8,4%	15,0%	8,0%
	Commissions nettes /P.N.B	18,7%	20,3%	18,2%	18,4%	19,5%	1,0%
	Marges d'intermédiation / PNB	58,2%	55,9%	52,1%	45,5%	34,4%	-12,3%
	Commissions nettes /masse salariale	65,1%	64,6%	59,7%	53,5%	52,4%	-5,3%
	Coefficient d'exploitation	44,0%	48,4%	46,6%	51,6%	55,2%	5,8%

ÉVOLUTIONS DU BILAN CONSOLIDÉ

Au niveau des postes de l'actif :

A fin 2024, le total actif du groupe STB s'est situé à 15.273,3 MD en hausse de 355,9 MD ou 2,4% par rapport à l'année dernière. Ce constat est expliqué par les variations différencierées suivantes :

- Baisse de l'encours des créances sur la clientèle de 735,5 MD ou 7,0% pour atteindre 9.741,8 MD au terme de l'exercice 2024. Cette baisse est constatée quasi exclusivement, au niveau de la société mère qui a vu son encours régresser de 742,2 MD ou 7% ;
- Baisse du portefeuille titres commercial de 100,9 MD ou 13,8%, observée essentiellement, au niveau de la société mère (- 64,2 MD ou - 15%) ;
- Progression du portefeuille titres d'investissement de +1.147,6 MD ou +52,7%, quasiment concentrée au niveau du portefeuille de la société mère à la suite de la participation active de la banque dans le financement de la dette publique à travers les souscriptions en Bons de Trésor et aux différentes tranches de l'emprunt national.

Au niveau des postes du passif :

Le total du passif du Groupe a enregistré une progression de +1,9% à 13.480,7 MD qui s'explique principalement, par les variations différencierées suivantes :

- Hausse des dépôts et avoirs de la clientèle : +1.183,8 MD ou +11,8% portant ainsi leur encours au terme de l'exercice 2024 à 11.188,8 MD contre 10.005,0 MD à fin 2023. A ce titre, la Société mère a enregistré une hausse de +1.222,7 MD ou +12%
- Régression de l'encours des emprunts et ressources spéciales : -82,4 MD ou -12,9% l'encours de cette catégorie de ressources de la société mère a connu une baisse de -80,1 MD ou -11,9%
- Nette régression du recours au refinancement sur le marché monétaire : -565,6 MD ou -52,5%

Au niveau des postes des capitaux propres :

Le total des capitaux propres du groupe STB s'est établi à 1.419,5 MD à fin 2024 contre 1.323,1 MD au terme de l'exercice 2023 enregistrant ainsi une hausse de 96,5 MD ou 7,3%.



ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DU GROUPE ET DE SES PRINCIPALES COMPOSANTES

A fin décembre 2024, le résultat net consolidé du groupe STB a connu une progression de 43,6 MD ou 73,1% pour se situer à 103,3 MD contre 59,7 MD à fin 2023. Ce résultat provient essentiellement de la contribution positive de la société mère (96,1 MD).

L'analyse des composantes du résultat net du groupe permet de relever les remarques suivantes :

- ✓ Le produit net bancaire s'est situé à 689,3 MD, enregistrant une baisse de 3,5% se détaillant comme suit :
 - Régression des produits d'exploitation bancaire : - 31,1 MD ou 2,1%
 - Baisse des charges d'exploitation bancaire : - 5,8 MD ou 0,8%.

✓ Les charges opératoires ont augmenté de 11,8 millions de dinars pour totaliser 380,8 millions de dinars à fin décembre 2024. Cette situation est expliquée par l'accroissement de :

- La masse salariale : + 9,7 MD pour totaliser 256,1 MD à fin 2024
- Les charges générales d'exploitation : + 0,6 MD pour totaliser 105,7 MD

✓ Le coefficient d'exploitation s'est situé à 55,2% à fin 2024. Quant à celui de la société mère, il a atteint 52,7% en 2024 contre 48,9% au terme de 2023.

✓ Le résultat d'exploitation du groupe a connu une hausse de 13,2 MD ou 9,5% pour totaliser 151,4 millions de dinars à fin décembre 2024 contre 138,2 millions de dinars à fin 2023.

L'exercice 2024 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 103,3 MD contre un résultat de même nature de 59,7 MD au 31 décembre 2023. L'évolution de la contribution au résultat consolidé de la société mère et de ses filiales se détaille dans le tableau suivant :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Contribution de la mère consolidante	96 118	52 097	44 021	84,5%
Contribution des entités relevant du secteur bancaire	(9 193)	(9 121)	(72)	0,8%
Contribution des entités relevant du secteur des services financiers	13 964	13 294	670	5,0%
Contribution des entités relevant du secteur des autres services	2 415	3 424	(1 009)	(29,5%)
Total	103 304	59 694	43 610	73,1%

Répartition du résultat net et des réserves du groupe selon la norme de consolidation :

La ventilation des réserves et des résultats consolidés est détaillée comme suit :

En Milliers de Dinars

Sociétés Consolidées	Réserves Consolidées		Résultats Consolidés	
	2024	2023	2024	2023
SOCIETES INTEGREGES GLOBALEMENT	558 527	494 160	111 612	66 913
1 STB BANK (société Mère)	568 285	506 887	96 118	52 097
2 STB INVEST	23 294	19 789	2 468	4 472
3 STB MANAGER	(683)	(168)	(19)	(524)
4 STB FINANCE	7 112	5 265	3 986	1 789
5 STB SICAR	11 267	9 558	(143)	364
6 L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	(5 860)	(5 968)	(667)	109
7 STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	(44 150)	(47 517)	6 733	6 176
8 SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	2 160	2 152	172	208
9 SOCIETE ED D KHILA	30	(440)	741	470
10 SOCIETE ACTIVHOTELS	(6 692)	(6 551)	(16)	(141)
11 STE MOYENS GENERAUX	(50)	(46)	31	32
12 MAGASINS GENERAUX ET ENTREPORTS REELS DE TUNIS	94	(20)	40	46
13 STB SECURITE ET GARDIENNAGE	(466)	(111)	461	105
14 SICAV L'INVESTISSEUR	1 596	9 121	408	833
15 SICAV L'AVENIR	77	257	50	(180)
16 SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	2 537	2 067	1 169	964
17 SICAV EPARGNANT	(24)	(116)	80	92
SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	(13 623)	(2 101)	(8 308)	(7 219)
18 TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B »	(57 942)	(48 767)	(10 629)	(8 242)
19 S.T.C VERITAS	792	874	610	758
20 SONI BANK	39 313	41 417	1 436	-879
21 S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER "	(624)	(368)	97	90
22 S.P.C.M "ELFEJJA"	4 838	4 743	178	1 054
TOTAL	544 904	492 059	103 304	59 694



PRÉSENTATION DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS APPARTENANT AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la STB exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

STB FINANCE

Créée en 1967, la STB Finance est une société d'intermédiation en bourse régie par la loi 94/117 portant réorganisation du Marché Financier, et par le Décret 99-2478 du 1er novembre 1999 portant sur les statuts des Intermédiaires en Bourse.

Elle a pour objet la négociation et l'enregistrement des valeurs mobilières en Bourse, la gestion individuelle et collective, la tenue de registres des comptes en valeurs mobilières, le conseil et les montages financiers.

La STB FINANCE est également agréée en 'Listing Sponsor' pour accompagner les entreprises à s'introduire sur le marché alternatif.

Dans le cadre de la réorganisation des filiales du groupe STB par métier, la STB Finance assure depuis juillet 2020, la gestion des OPCVM du groupe (4 SICAV et 4 FCP).

La STB Finance a participé activement, comme co-chef de file au syndicat de placement de l'emprunt national 2024 pour un montant de 382 Millions de Dinars.

Aussi et pour se rapprocher de ses clients, et leur permettre de mieux bénéficier de ses produits, la STB FINANCE ne cesse d'améliorer ses canaux digitaux, son site WEB et son application mobile.

En appui à la culture de responsabilité sociétale au sein du groupe, la STB FINANCE a entamé les démarches nécessaires pour obtenir le label RSE.

SICAV L'EPARGNANT

Créée en 1997, SICAV L'EPARGNANT est une SICAV Obligataire de type distribution, destinée à des investisseurs prudents. Elle vise en priorité à assurer à ses actionnaires, les meilleures conditions de liquidité, de rentabilité et de sécurité. SICAV

L'Epargnant gère 167 millions de dinars à la fin de l'année 2024.

SICAV L'Épargnant, a remporté le prix du prestigieux Lipper Fund Awards 2023 sur une période de 10 ans (Best Fund over 10 Years Bond TND). La sélection des lauréats par Lipper se base sur le rendement total, qui reflète la performance historique des fonds par rapport à leurs pairs.

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

Créée en 2017, SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une SICAV Obligataire de type capitalisation, destinée à des investisseurs prudents, notamment, les personnes physiques qui cherchent en plus des avantages de la gestion collective, la capitalisation de leurs placements. Elle vise en priorité à assurer à ses actionnaires, les meilleures conditions de liquidité, de rentabilité et de sécurité. SICAV L'Epargne obligataire gère 220 millions de dinars à la fin de l'année 2024.

SICAV L'Épargne Obligataire a remporté le prix du Lipper Fund Awards 2023 sur une période de 5ans (Best Fund over 5 Years Bond TND).

SICAV L'INVESTISSEUR

Créée en 1994, SICAV L'INVESTISSEUR est une SICAV mixte de type distribution. Son actif est en permanence investi dans une proportion minimale de 30% en actions cotées en bourse. Elle est destinée aux investisseurs désirant placer en bourse en bénéficiant des avantages de la gestion collective et acceptant un risque boursier. SICAV L'Investisseur gère 1,2 millions de dinars à la fin de l'année 2024.

SICAV AVENIR

Créée par l'ex BDET en 1995, SICAV AVENIR est une SICAV mixte de type distribution. Son actif est investi dans une proportion maximale de 10% en actions cotées en bourse. Elle est destinée essentiellement, aux actionnaires désirant investir en bourse en

tolérant un faible risque boursier. SICAV AVENIR gère 1,1 millions de dinars à la fin de l'année 2024.

STB MANAGER

La STB MANAGER est la première société de gestion sur le marché Tunisien, créée en 2002 pour assurer la gestion des OPCVM du groupe STB.

Opérant dans un paysage financier en pleine mutation et consciente de l'importance du capital investissement comme outil incontournable de financement des entreprises, la STB Manager a obtenu en 2015 un deuxième agrément du CMF pour l'extension de son champ d'activité à la gestion des véhicules d'investissement.

Suite à la nouvelle organisation des filiales de la Banque par métier, la STB Manager s'est spécialisée dans la gestion des véhicules d'investissement à partir de juillet 2020.

Afin de renforcer son soutien à l'économie, la STB a créé en 2024, conjointement avec la STB Manager, un nouveau FCPR destiné au financement des PME innovantes, dénommé PROGRESS FUND.

Courant l'année 2024, la STB manager a parallèlement, contribué au financement de nouveaux projets à travers son fonds d'investissement spécialisé « INNOV INVEST » dédié aux startups en phase de croissance.

La STB INVEST SICAF

La STB INVEST SICAF est une Société d'Investissement à Capital Fixe créée en 1991. La SICAF a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières ainsi que toutes opérations connexes dont notamment, la prise de participations.

La STB INVEST participe au financement des entreprises à travers plusieurs moyens : participations directes dans le capital, portages et sorties libres, acquisitions en bourse, achats des titres de créances privés et publics.

En 2019, la STB INVEST a réalisé une fusion par absorption avec la deuxième SICAF du groupe « SOFI-ELAN ». Cette opération s'est traduite par une maîtrise des charges et un renforcement de l'activité « Private Equity » au sein du pôle financier.

En plus de sa participation à des nouveaux projets, la STB INVEST a contribué à l'Emprunt National 2024 pour un montant global de 1 million de dinars.

SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES (STRC)

Créée en 1999, la STRC est la première société de recouvrement des créances bancaires agréée dans le cadre de la Loi 98-4 du 02 février 1998 ayant pour objet social le recouvrement des créances pour son propre compte et pour le compte d'autrui.

Pour répondre aux objectifs d'efficacité et d'efficience, la STRC a procédé à la modernisation de son système d'information et de son organisation conformément aux exigences du métier, ce qui lui a permis d'atteindre des objectifs ambitieux en termes de recouvrement et de résultats.

Conformément aux exigences de la circulaire BCT «2022-01» relative à la prévention et à la résolution des créances non performantes, la STRC a mis en place un programme d'apurement des créances anciennes et irrécouvrables.

La STB SICAR

La STB SICAR, créée en 1998, est une société d'investissement à capital risque. Elle a pour objet la prise de participations pour son propre compte ou pour le compte de tiers dans le capital social des sociétés en vue d'une rétrocession.

La STB SICAR vise le financement et l'accompagnement des PME au stade de création ou de développement par des solutions financières adaptées. Dans ce cadre, elle a accordé des nouveaux financements pour un montant de 8 millions de dinars en 2024, répartis sur 5 projets.

En 2024, la STB SICAR gère un portefeuille de 60 fonds, investis dans 312 participations réparties dans divers secteurs économiques et implantées dans toutes les régions du pays.

Dans le cadre de l'optimisation fiscale de la banque, la STB a octroyé à la STB SICAR un nouveau fonds géré d'un montant de 15 millions de dinars



ACTIVHOTELS

Créée en 2006, ACTIVHÔTELS a pour objet principal la gestion touristique ainsi que la participation directe ou indirecte dans toute entreprise se rapportant à toute activité touristique notamment, la création, l'acquisition, la construction, l'aménagement, la vente, la location et l'exploitation de toutes unités ou ensemble hôteliers touristiques ou balnéaires.

ACTIVHÔTELS possède un actif touristique, composé d'unités hôtelières et de titres de participation, qui sont destinés à être cédés.

En 2024, une unité hôtelière a été cédée au soumissionnaire le plus disant.

ED-DKHILA

Créée en 1966, la Société Touristique ED-DKHILA a pour objet la création et la gestion d'unités hôtelières et touristiques. Elle exploite depuis 1968 le village de vacances « Résidence Club Skanes » sis à la zone touristique de Monastir qui est en location depuis plusieurs années.

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur (Loi 2016-48), la CAREPP a donné son accord en date du 06 décembre 2018 pour la cession de la part du groupe STB (67,87%) dans le capital de la société.

Cette opération est en cours de concrétisation, conformément à la réglementation en vigueur, par le choix d'un cabinet spécialisé qui a pour mission l'évaluation et la cession de ce bloc d'actions.

L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE

Créée en 1931, l'Immobilière de l'Avenue est l'une des sociétés de promotion immobilière les plus anciennes du secteur qui a amplement participé au développement du secteur immobilier et à l'urbanisation du pays.

Le projet «Résidence des parcs» est actuellement en construction. Ce projet contient 114 appartements de haut standing situés aux jardins de Carthage dont la commercialisation a débuté mi-Avril 2024.

Le dossier de la privatisation de la société n'est pas encore clôturé, et il est en cours de traitement par la CAREPP.

SECURITE ET GARDIENNAGE

La STB Sécurité et Gardiennage est une société anonyme créée en 2015 ayant pour objet d'assurer la sécurité et le gardiennage des biens et établissements et généralement, toute opération de service se rattachant directement ou indirectement à son objet.

STB MOYENS GENERAUX

La STB Moyens Généraux est une société anonyme créée en 2014 ayant pour objet d'assurer le service de nettoyage des locaux et des établissements et généralement, toute opération de service se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a procédé à l'extension de son objet social par l'ajout d'une activité secondaire «mise à disposition de ressources humaines».

Ainsi, la société est désormais, en mesure de satisfaire les besoins de la Banque et de ses différentes filiales en ressources humaines pour assurer les activités de support et de soutien.

GENERALE DE VENTE «GEVE»

La Société Générale de vente GEVE a été constituée le 11 juillet 2007, en vertu de la décision de la CAREPP du 12 mars 2007. Elle a pour objet la détention, l'achat et la revente de tout actif ou patrimoine immobilier ou mobilier de la STIA.

Son capital est détenu à raison de 50% par la STB et 50% par la BNA.

Depuis sa création, la GEVE a réussi la cession de la majorité des actifs qui lui ont été confiés avec une forte plus-value et œuvre actuellement à finaliser la cession d'un seul lot de terrain, après la régularisation de sa situation juridique.

LES MAGASINS GENERAUX & ENTREPÔT REEL DE TUNISIE «MGERT»

Créée en 1889 par un décret beylical, la société «Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie» est un entrepôt Public qui opère sous contrôle douanier, dans les deux domaines suivants :

- La réception et l'entreposage des marchandises en transit temporaire destinées au marché local ou à l'exportation ;
- La réception et le gardiennage des véhicules des concessionnaires et des non-résidents.

Le capital de la MGERT est détenu à raison de 50% par l'Etat Tunisien et 50% par le groupe STB.

Depuis la régularisation de sa situation juridique en 2019, la MGERT a plus que triplé ses résultats grâce à la forte hausse des revenus accompagnée d'une maîtrise des charges.

Dans le cadre de son plan stratégique, la MGERT a obtenu en 2024, la concession d'exploitation de l'Entrepôt Public par décret N° 2024-35. L'octroi de cette concession permettra à la société de garantir la continuité de ses services et de s'ouvrir à de nouveaux horizons et élargir ses activités en intégrant le volet du transport.

LA SOCIETE LA MAISON DU BANQUIER

La société civile Immobilière «La Maison du Banquier», créée en 1994 sous la forme d'une société civile de droit tunisien, régie par les articles 1249 et suivants du code des obligations et des contrats et par les textes modificatifs et complémentaires, œuvre à l'acquisition, à la construction, et à la location d'immeubles en Tunisie, ainsi qu'à leur gestion et exploitation.

Pour anticiper sa croissance future, la société s'engage dans l'élaboration d'un plan stratégique détaillant une vision à long terme de son évolution, des objectifs stratégiques précis ainsi qu'une analyse approfondie des ressources requises.

TUNISIAN FOREIGN BANK «TF BANK»

Créée en 1977, la Tunisian Foreign Bank « TF Bank » est une banque de droit français ayant pour objet l'exercice de toutes les opérations financières et bancaires.

Son capital social est de l'ordre de 55 212 279,72 Euros, soit l'équivalent de 3 622 853 actions d'une valeur nominale de 15,24 Euros l'action, dont la STB, la BH et l'Etat détiennent 49,997%, 25,787% et 17,056%, respectivement, dans le capital de la TF Bank.

Le réseau de la TFB se compose de cinq agences : deux à Paris, une à Marseille, une à Lyon et une agence off-shore à Tunis. Son activité englobe la collecte des dépôts du public, la distribution de crédit, la mise à disposition et la gestion de moyens de paiement, ainsi que la prestation d'autres services connexes tels que les transferts et les opérations internationales.

La TF Bank se positionne aussi, comme la banque des entreprises qui ont une activité entre la Tunisie et la France. Parmi les produits phares que la TF Bank offre à la diaspora Tunisienne DARI FI TOUNES, Pack STUDENT, TUNICASH, FLOUCI FI TOUNES...

SOCIETE NIGERIENNE DE BANQUE «SONIBANK»

Créé en 1990, la Société Nigérienne de Banque « SONIBANK » est une société anonyme opérant dans le secteur bancaire au Niger et ayant pour objet la collecte de dépôts, l'octroi de crédits, la réalisation des opérations d'escompte et de recouvrement d'effets et la participation au capital des entreprises.

Son capital social est de l'ordre de 20 000 millions FCFA Euros, soit l'équivalent de 2 millions actions d'une valeur nominale de 10 000 FCFA l'action, dont la STB est le premier actionnaire avec une part de 25% dans le capital de la SONIBANK.

La SONIBANK dispose d'un réseau composé de 13 agences en plus de la Succursale de Niamey et de l'agence off-shore du Bénin.

SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE «MONASTIR EL FEJJA»

Société anonyme de droit tunisien, constituée le 26 octobre 2006 avec un capital initial de 1 MD divisé en 10 000 actions de 100 TND chacune.

La société a principalement, pour objet l'étude, l'aménagement, la réalisation et l'exploitation des pôles technologiques.

Elle a conclu en date du 24 novembre 2006, une convention avec l'Etat tunisien représenté par le ministère de l'industrie, de l'énergie et des PME, ayant pour objet la fixation des obligations mises à la charge de la Société ainsi que des avantages accordés par l'Etat au titre du projet du pôle de compétitivité de Monastir-El Fejja. Au terme de cette convention, ledit projet comprend :



- Le pôle technologique textile de Monastir sis à Karaat Oued Elmaleh au gouvernorat de Monastir ;
- Autres espaces industriels, notamment, la zone industrielle sise à El Fejja au gouvernorat de la Manouba ;
- Les réseaux de partenaires industriels, de formation et de recherche.

La société du pôle de compétitivité de Monastir – El Fejja est soumise, aux termes de la convention conclue avec l'Etat tunisien. Le ministère de l'industrie, de l'énergie et des PME est chargé, notamment, du suivi et de l'évaluation de ses activités.

La société a été également, agréée en tant que promoteur immobilier en date de 6 novembre 2009 (agrément n° 1706-2009).

SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS

La société tunisienne de contrôle VERITAS, créé en 1980, a pour objectif le contrôle technique des constructions immobilières de toute nature, des matériaux industriels et les études, recherches et expertises y afférentes ainsi que la classification et la certification des navires et engins assimilés et structures pétrolières marines fixes ou mobiles.

PERSPECTIVES DU GROUPE

Durant l'exercice 2024, la banque a œuvré sur la bonne exécution des projets stratégiques mis en place permettant le renforcement de la gouvernance au sein du groupe et la consolidation du rôle de la banque dans le soutien du tissu économique du pays.

• **Consolidation du rôle du groupe dans le financement de l'économie**

- Le renforcement de la filière de capital investissement par l'adoption d'une nouvelle stratégie commerciale permettant une meilleure assistance des clients.
- La création de nouveaux FCPR et fonds d'investissement spécialisés pour assurer un financement adapté aux besoins du client.
- La participation active au financement du marché financier à travers le développement des véhicules de placement.

• **Renforcement de la Gouvernance au sein du groupe**

- La poursuite des travaux d'implémentation des normes IFRS au sein du groupe

- Le renforcement du dispositif de gouvernance au niveau de chaque filiale et du dispositif de gouvernance du groupe pour garantir une gouvernance efficace et transparente au sein du groupe.

- La mise en place d'une politique RSE au niveau de chaque filiale du groupe

• **L'avancement du programme stratégique more Business**

- L'intégration de l'activité assurance au niveau du groupe STB
- L'intégration de l'activité de leasing au sein de la Banque
- La poursuite des études stratégiques visant l'intégration de nouveaux secteurs porteurs dans le groupe
- La poursuite du projet de restructuration des filiales du groupe STB pour assurer un modèle permettant la maximisation de la rentabilité du groupe.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN CONSOLIDÉ

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE DE L'EXERCICE 2024

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE DE L'EXERCICE 2023

INDICATEURS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2024

INDICATEURS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2023

BILAN CONSOLIDÉ

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2024	2023	Variation	%
Actifs					
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	6.1	161 442	180 439	(18 997)	(10,5%)
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	6.2	707 853	547 142	160 711	29,4%
AC3 Créances sur la clientèle*	6.3	9 741 808	10 477 304	(735 496)	(7,0%)
AC4 Portefeuille-titres commercial	6.4	629 559	730 474	(100 915)	(13,8%)
AC5 Portefeuille d'investissement	6.5	3 325 900	2 178 295	1 147 605	52,7%
AC5b Titres mis en équivalence	6.6	114 794	107 773	7 021	6,5%
AC6 Valeurs immobilisées	6.7	168 671	168 975	(304)	(0,2%)
Actif d'impôt différé*	6.8	48 894	42 695	6 199	14,5%
AC7 Autres actifs*	6.9	374 420	484 383	(109 963)	(22,7%)
Total des actifs		15 273 341	14 917 480	355 861	2,4%
Passifs					
PA1 Banque Centrale et CCP	6.10	511 665	1 077 234	(565 569)	(52,5%)
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6.11	432 108	582 379	(150 271)	(25,8%)
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	6.12	11 188 788	10 004 984	1 183 804	11,8%
PA4 Emprunts et ressources spéciales	6.13	558 219	640 645	(82 426)	(12,9%)
PA5 Autres passifs*	6.14	789 889	927 179	(137 290)	(14,8%)
Total des passifs		13 480 669	13 232 421	248 248	1,9%
Intérêts Minoritaires	6.15	373 125	361 967	11 158	3,1%
Capitaux propres					
CP1 Capital	6.16	776 875	776 875	-	-
CP3 Réserves consolidées*	6.16	544 904	492 059	52 845	10,7%
CP4 Actions propres		(5 536)	(5 536)	-	-
CP7 Résultat consolidé*	6.16	103 304	59 694	43 610	73,1%
Total des Capitaux propres	6.16	1 419 547	1 323 092	96 455	7,3%
Total des capitaux propres et passifs		15 273 341	14 917 480	355 861	2,4%

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2024	2023	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 Cautions, avals et autres garanties données		1 459 462	1 480 666	(21 204)	(1,4%)
HB2 Crédits documentaires		644 931	599 693	45 238	7,5%
Total des passifs éventuels	7.1	2 104 393	2 080 359	24 034	1,2%
Engagements donnés					
HB4 Engagements de financements donnés		93 094	101 651	(8 557)	(8,4%)
HB5 Engagements sur titres		26	26	-	-
Total des engagements donnés	7.2	93 120	101 677	(8 557)	(8,4%)
Engagements reçus					
HB7 Garanties reçues		2 972 028	2 818 597	153 431	5,4%
Total des engagements reçus	7.3	2 972 028	2 818 597	153 431	5,4%



ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1^{ER} Janvier
au 31 Décembre 2024

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2024	2023	Écart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	8.1	961 241	1 058 704	[97 463] (9,2%)
PR2	Commissions (en produits)	8.2	148 664	142 764	5 900 4,1%
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	8.3	83 155	95 204	[12 049] (12,7%)
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	8.4	234 966	162 494	72 472 44,6%
Total produits d'exploitation bancaire		1 428 026	1 459 166	[31 140]	(2,1%)
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	8.5	[724 102]	[733 493]	9 391 1,3%
CH2	Commissions encourues		[14 588]	[10 995]	[3 593] (32,7%)
Total charges d'exploitation bancaire		[738 690]	[744 488]	5 798	0,8%
Produit Net Bancaire					
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	8.6	[185 730]	[222 972]	37 242 16,7%
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	8.7	2 116	[5 887]	8 003 135,9%
PR7	Autres produits d'exploitation	8.8	26 422	21 301	5 121 24,0%
CH6	Frais de personnel	8.9	[256 080]	[246 357]	[9 723] (3,9%)
CH7	Charges générales d'exploitation	8.10	[105 675]	[106 271]	596 0,6%
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		[19 000]	[16 281]	[2 719] (16,7%)
Résultat d'exploitation		151 389	138 211	13 178	9,5%
PR11	Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		[8 308]	[7 221]	[1 087] (15,1%)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	8.11	22 077	8 158	13 919 170,6%
CH11	Impôt sur les bénéfices*	8.12	[31 925]	[46 938]	15 013 32,0%
Résultat des activités ordinaires		133 233	92 210	41 023	44,5%
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		[5 636]	[10 455]	4 819 46,1%
Résultat net de l'exercice		127 597	81 755	45 842	56,1%
PR9-CH10	Intérêts minoritaires dans le résultat*		24 293	22 061	2 232 10,1%
Résultat Net consolidé de l'exercice		103 304	59 694	43 610	73,1%
Effet des modifications comptables		[973]	26 341	[27 314]	[103,7%]
Résultat après modification comptable		102 331	86 035	16 296	18,9%

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité.

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1^{ER} Janvier
au 31 Décembre 2024

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2024	2023	Écart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 248 148	1 233 430	14 718	1,2%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(738 549)	(747 260)	8 711	1,2%
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		28 707	(649)	29 356	4523,3%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		505 434	378 168	127 266	33,7%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 170 543	283 310	887 233	313,2%
Acquisitions / cessions des titres de placement		(96 419)	(295 002)	198 583	67,3%
Sommes versées au personnel et créateurs divers		(325 170)	(131 019)	(194 151)	(148,2%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(61 598)	(120 974)	59 376	49,1%
Impôt sur les bénéfices		(8 087)	(154 057)	145 970	94,8%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	9.1	1 723 009	445 947	1 277 062	286,4%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		216 933	162 316	54 617	33,6%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 142 949)	(68 066)	(1 074 883)	(1579,2%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(18 036)	(29 950)	11 914	39,8%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	9.2	(944 052)	64 300	(1 008 352)	(1568,2%)
Activités de financement					
Emissions /Remboursement d'emprunts		(86 418)	(42 148)	(44 270)	(105,0%)
Emissions /Remboursement des ressources spéciales		10 735	70 016	(59 281)	(84,7%)
Dividendes versés et autres distributions		(10 035)	(11 869)	1 834	15,5%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	9.3	(85 718)	15 999	(101 689)	(635,6%)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	(128)	128	100,0%
Incidence des reclassements et corrections sur les liquidités et équivalents de liquidités		693 239	526 118	167 121	31,8%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	9.3	(697 381)	(1 223 499)	526 118	43,0%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période					
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	9.4	(4 142)	(697 381)	693 239	99,4%



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31 Décembre 2024

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

NOTE 1 - PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe STB se compose de la banque, société mère, 16 sociétés filiales et 5 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, bancaires et autres services. Le Groupe est présenté au 31/12/2024 comme suit :

STB : Société Tunisienne de Banque Etablissement de crédit, Banque Siège social : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis - Tunisie	
Services financiers	
STB SICAR Immeuble Sawarby-Centre Urbain NORD-1003 Tunis	STB INVEST IMMEUBLE STB-34, Rue Hédi KARRY-1004 El Menzah
STB FINANCE IMMEUBLE STB-34, Rue Hédi KARRY-1004 El Menzah	SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES Avenue Habib Bourguiba-Immeuble Africa -1000 Tunis
STB MANAGER IMMEUBLE STB-34, Rue Hédi KARRY-1004 El Menzah	SICAV L'INVESTISSEUR IMMEUBLE STB-34, Rue Hédi KARRY-1004 El Menzah
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE IMMEUBLE STB-34, Rue Hédi KARRY-1004 El Menzah	SICAV L'EPARGNANT STB, Rue Hédi NOUIRA – 1001 TUNIS
SICAV AVENIR IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRY-1004 El Menzah	
Services bancaires	
TUNISIAN FOREIGN BANK 19, Rue des Pyramides 75001 Paris	SONI BANK AVENUE DE LA MAIRIE NIAMEY NE 0891, Ave de l'Africa, Niamey, Niger
Autres services	
GEVE C/O Immeuble STB Rue Hédi NOUIRA 1001 Tunis	SOCIETE ACTIVHOTELS C/O Immeuble STB Med V - 1001 Tunis
STB MOYENS GENERAUX 1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis	STB SECURITE ET GARDIENNAGE 1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis
ED-DKHILA 25, Avenue Jean Jaurès-1002 Tunis	STVC VERITAS BP 728, Les Berges du Lac. 1080 LES BERGES DU LAC Tunis
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE 31, Avenue de Paris, 1002 Tunis	MAISON DU BANQUIER 13 Av.khereddine Pacha. 1002 Tunis
Hôtel d'entreprises, Pôle industriel «EL FEJJA» 1153 Mornaguia La Mannouba	Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunisie MGERT 132 bis Rue DE LA CHIMIE, Sidi Rezig

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouira 1001 Tunis. Son réseau comprend 149 agences, 210 Distributeurs Automatique de Billets-DAB, 11 Direction régionales et 2 Succursales.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2024 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 808 252	769 041	99,0%
L'État Tunisien	111 189 317	555 947	71,6%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042	11,8%
Personnes Morales Privées	11 774 946	58 875	7,6%
Rachat de la Banque de ses Titres	686 985	3 435	0,4%
Personnes Physiques	11 748 543	58 743	7,6%
B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	1 566 748	7 834	1,0%
Personnes Morales	1 454 215	7 271	0,9%
Personnes Physiques	112 533	563	0,1%
TOTAL	155 375 000	776 875	100,0%

NOTE 2 - RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés, du groupe STB, sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 Mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n°35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministère des Finances du 1er décembre 2003.

contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère ;

NOTE 3 - BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la STB et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

3.1.1- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les sociétés intégrées globalement sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un



- Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres comprennent le montant à la date du regroupement d'origine, calculé selon NC38, relative aux regroupements d'entreprises et la part des minoritaires dans les mouvements des capitaux propres depuis la date du regroupement ;
- Les soldes intra-groupe et transactions intra-groupe et les profits latents en résultant sont éliminés de manière réciproque. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré ;
- Les différences temporaires qui proviennent de l'élimination des profits et des pertes latents résultant de transactions intragroupe sont traitées selon les règles comptables relatives à l'impôt sur les résultats.

Méthode de mise en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont les entreprises sur lesquelles le groupe n'exerce qu'une influence notable. Le groupe exerce une influence notable d'une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires pour des modifications dues à des variations des capitaux propres de l'entreprise détenues qui n'ont pas été incluses dans l'état de résultat.

Ainsi, la valeur des titres de participations seront substituées par la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mises en équivalence.

3.1.2 - Règles spécifiques à la consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires..

• Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la STB est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe STB. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe STB.

• Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du Groupe STB est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique «Autres produits d'exploitation».

• Retraitements des créances bancaires cédées à la société de recouvrement

Pour les lots de créances cédées à la société STRC (lots 2017-2018-2019-2020-2021-2022-2023-2024), il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste «Créances sur la clientèle».

• Retraitements des fonds gérés

Les encours des fonds gérés par les SICAR sont remplacés par les emplois effectués sur ces fonds et ce conformément aux états financiers de chaque fond, ainsi les provisions sur fonds gérés sont reclassées en provisions et résultats sur les dits emplois.

• Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisées.

• Ecarts de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence au moment de l'acquisition entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée. Cet écart se décompose entre écart d'évaluation correspondant au plus ou moins-values latentes sur les actifs ainsi que l'écart d'acquisition qui correspond au Goodwill positif ou négatif.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en tant que tels parmi les immobilisations incorporelles en actif. Les écarts d'acquisition déterminés ont été amortis linéairement sur une période de 5 ans.

• Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

• Traitement des pertes revenant aux minoritaires

Dans le cas où les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée sont supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale, cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

• Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux

propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2 - Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

3.2.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.2.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2024 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe 2, 3 et 4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste «Créances sur la clientèle». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.



Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.2.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois les intérêts de retard sur créances contentieuses sont calculés, comptabilisés et réservés au niveau du module Carthago-Engagement, leur montant s'élève au 31/12/2024 à 134 043 mDT.

3.2.5 - Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
0	Actifs courants	0%
1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
2	Actifs incertains	20%
3	Actifs préoccupants	50%
4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios

réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions additionnelles [Circulaire BCT n° 2013-21]

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2025-04 du 3 Février 2025 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites «Provisions Collectives» en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

3.2.6 - Impact de l'application de la loi 2024-41 :

Suite à la parution de la loi n°41-2024 du 02 Aout 2024 portant amendement du code de commerce, et en application des dispositions de l'article 412 ter, les banques sont tenues de réduire le taux d'intérêt fixe en le multipliant par un coefficient égal à 0.5, applicable aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale est supérieure à sept ans, s'il s'avère que la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande de l'emprunteur dépasse 8% de l'encours du capital restant dû. L'encours des crédits des clients ayant

présenté des demandes d'abattement est de 75 338 mDT au 31-12-2024.

En application desdites dispositions, l'effet de réduction du taux, objet des demandes éligibles reçues jusqu'au 31 décembre 2024, s'élève à 403 mDT a été pris en compte en impactant le PNB à due concurrence.

L'estimation de la minoration des intérêts contractuels à percevoir au titre de l'exercice 2025 tenant compte de l'ensemble des contrats éligibles serait de 18 millions de dinars.

3.3 - Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.3.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité du Groupe ;
- Les titres à revenus fixes acquis par le Groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par le Groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i .Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

A chaque arrêté comptable, les titres de participation font l'objet d'une évaluation à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres côtés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.
- La juste valeur tenant compte de plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société et ce pour les participations dans le capital des opérateurs télécoms.

ii. Titres d'investissement à revenu fixe

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelée selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.



A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur du marché.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres sont provisionnées dans les deux cas suivants :

- Existence, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Existence des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

iii. Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Les fonds gérés par les sociétés SICAR

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.3.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

• **Les titres de transactions** : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.

• **Les titres de placement** : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

i. Les titres de transaction :

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

ii. Les titres de placement :

A chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.4 - Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations

de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.

- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.5 - Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'outil de couverture, selon la norme comptable internationale IFRS 9. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.6 - Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte «Résultats reportés».

3.7 - Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.8 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par le Groupe se détaillent comme suit :

Immeubles	2%
Matériel de transport	20%
	10%
Mobilier et Matériel de bureau	15%
	20%*
Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
Matériel informatique	33%*
Logiciels informatiques	33%
Agencements, aménagements et installations	10%
- Le droit au bail	5%
- Mob-bureau hors exploitation	10%
- Immeubles hors exploitation	2%
- Matériel outil hors exploitation	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er janvier 2008.

En application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte d'une part de l'utilisation des biens réévalués et d'autres part du transfert de l'écart de réévaluation relatif aux biens cédés.

3.9 - Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la STB pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle



des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (douze mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la STB envers son personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.10- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigés par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputable aux décalages entre la date de constations comptable et la date d'imposition fiscale.

NOTE 4 - Périmètre de consolidation

4.1 Présentation du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la STB exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les secteurs d'activité et les pays de résidence de chaque société se présentent comme suit :

SOCIETES CONSOLIDEES	DESIGNATION	POLE D'ACTIVITE	PAYS
1. STB BANK (société Mère)	STB	ETABL. DE CREDIT	TUNISIE
2. STB INVEST	STB INVEST	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
3. STB MANAGER	STB MANAGER	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
4. STB FINANCE	STB FINANCE	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
5. STB SICAR	STB SICAR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
6. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	IMM. AVENUE	SERVICE	TUNISIE
7. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	STRC	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
8. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	GEVE	SERVICE	TUNISIE
9. SOCIETE ED DKHILA	EDDKHILA	SERVICE	TUNISIE
10. SOCIETE ACTIVHOTELS	ACTIVHOTELS	SERVICE	TUNISIE
11. SICAV L'INVESTISSEUR	SICAV INVEST	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
12. SICAV L'AVENIR	SICAV AVENIR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
13. SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	SICAV OBLIG	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
14. SICAV EPARGNANT	SICAV EPARGNANT	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
15. TUNISIAN FOREIGN BANK EX- « U.T.B »	TFB	ETABL. DE CREDIT	FRANCE
16. STE MOYENS GENERAUX	STBMG	SERVICE	TUNISIE
17. MAGASINS GENERAUX ET ENTREPOSATS REELS DE TUNIS	MGERT	SERVICE	TUNISIE
18. S.T.C. VERITAS	STCV	SERVICE	TUNISIE
19. SONI BANK	SONIBANK	ETABL. DE CREDIT	NIGER
20. S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER"	SCIMB	SERVICE	TUNISIE
21. S.P.C.M "ELFEJJA"	ELFEJJA	SERVICE	TUNISIE
22. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	STBSG	SERVICE	TUNISIE

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère, 21 entités au 31 décembre 2024 :

- 16 filiales traitées par intégration globale ;
- 5 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les pourcentages de contrôle, les pourcentages d'intérêt du groupe ainsi que les méthodes de consolidation de chaque entité du périmètre de consolidation se présentent comme suit :



Sociétés consolidables	% de Contrôle du Groupe			Méthode de consolidation		% d'intérêt du Groupe		
	2024	2023	Var %	2024	2023	2024	2023	Var %
STB	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,99%	99,99%	0,00%
STB INVEST	96,88%	96,85%	0,03%	IG	IG	96,56%	96,53%	0,03%
STB MANAGER	99,99%	99,99%	0,00%	IG	IG	99,54%	99,53%	0,00%
STB FINANCE	96,71%	96,71%	0,00%	IG	IG	95,95%	95,95%	0,01%
STB SICAR	99,50%	99,50%	0,00%	IG	IG	98,88%	98,88%	0,01%
IMM. AVENUE	99,90%	99,90%	0,00%	IG	IG	99,31%	99,31%	0,00%
STRC	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,81%	99,81%	0,00%
GEVE	50,00%	50,00%	0,00%	IG	IG	50,00%	49,99%	0,00%
EDDKHILA	67,87%	67,87%	0,00%	IG	IG	67,64%	67,63%	0,00%
ACTIVHOTELS	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,95%	99,95%	0,00%
SICAV INVEST	78,59%	77,83%	0,76%	IG	IG	77,08%	76,31%	0,76%
SICAV AVENIR	98,22%	98,27%	-0,05%	IG	IG	97,62%	97,67%	-0,05%
SICAV OBLIG	5,91%	1,02%	4,89%	IG	IG	3,55%	0,99%	2,56%
SICAV EPARGNANT	8,55%	7,84%	0,72%	IG	IG	3,99%	7,77%	-3,78%
TFB	49,99%	49,99%	0,00%	MEE	MEE	49,99%	49,99%	0,00%
STBMG	99,98%	99,97%	0,01%	IG	IG	97,96%	97,94%	0,02%
MGERT	49,99%	49,95%	0,05%	IG	IG	49,99%	49,94%	0,05%
STCV	27,06%	27,06%	0,00%	MEE	MEE	27,05%	27,05%	0,00%
SONIBANK	25,00%	25,00%	0,00%	MEE	MEE	25,00%	25,00%	0,00%
SCIMB	19,96%	19,96%	0,00%	MEE	MEE	19,96%	19,96%	0,00%
ELFEJJA	20,00%	20,00%	0,00%	MEE	MEE	20,00%	20,00%	0,00%
STBSG	99,95%	99,90%	0,05%	IG	IG	97,91%	97,84%	0,07%

IG : intégration globale

MEE : Mise en équivalence

NI : Non intégrée

4.1.1- Traitements particuliers

Consolidation des comptes de la **TUNISIAN FOREIGN**

BANK -TFB- : le pourcentage de contrôle du groupe de la STB dans la TFB a été arrêté au 31 décembre 2024 à 49,99%. Cependant, la TFB a été consolidé par la méthode de mise en équivalence étant donné que la STB estime qu'elle ne dispose pas du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ladite société.

4.1.2- Variation du périmètre de consolidation du groupe STB

Le périmètre de consolidation 2024 n'a pas varié par rapport au périmètre de consolidation 2023.

4.2 - Sociétés exclus du périmètre de consolidation

Sont exclus du périmètre de consolidation du groupe STB, 42 sociétés pour les motifs présentés ci-dessous :

- Les sociétés en liquidation ou en situation compromise :

Ordre	Raison Sociale
1	SKANES PALACE INTERNATIONAL
2	AFRICA SOUSSE
3	STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM «HOTEL NOUR EL AIN»
4	EL MARASSI
5	STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK (H PHEDRA)
6	STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD «SEDHS»
7	STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE «SEDAT»
8	STE DES IND. METALLURGIQUES «SIMET»
9	CIE MED. DE TOURISME «HOTEL DALIA»
10	IMACO
11	STIA
12	LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE BFT.
13	KURIAT PALACE
14	STE HOTEL YOUNES
15	SOCIETE D'ANIMATION ET TOURISME SAHARIEN ATS HOTEL LES DUNES A NEFZAOUA-KEBILI

- Les sociétés en veilleuses :

Ordre	Raison Sociale
1	COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS
2	STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE
3	STE D'ET. & DE DEVPT «ZOUARAA»
4	STE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE KEBILI «SOCIK»
5	CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"
6	OPTIMA SICAR
7	S.H.T. LES BERGES 2000 «Hôtel l'Atrium»
8	COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL
9	STE HOTELIERE «BEL AIR» (EN VEILLEUSE)
10	CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)
11	Sté d'Etudes et de Prom.Tque « Hôtel Mariqueen» JERBA MARITIM

- Les sociétés dont les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 sont indisponibles :

Ordre	Raison Sociale
1	SIDCO SICAR
2	CIE TQUE ARABE «CTA» (MARINA MONASTIR)
3	STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR
4	STE TANIT INTERNATIONAL
5	MARINA HAMMAMET
6	SOPINO
7	SOPIC
8	SED SOUSSE NORD
9	STE RAMLA TOZEUR
10	STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"
11	STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA
12	STE HOTEL BYZANCE
13	STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS

- Les sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche ainsi que les sociétés pour lesquelles une procédure de cession est engagée :

Ordre	Raison Sociale
1	STE D'ACTIVITE TQUE «HOTEL ZODIAC»
2	STE INTLE DE GEST. HOT. «H. BYBLOS»
3	STE HOTELIERE «DAR DHIAFA » TROPICANA CLUB



NOTE 5 - FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

5.1 - Retraitements des données pour les besoins de la comparabilité :

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2024, des

retraitements ont été effectués au niveau de la société mère pour l'exercice clos 2023.

Ces retraitements sont présentés au niveau du tableau suivant :

						En millier de dinars
Rubrique	Solde publié Au 31-12-2023	Modification comptable société mère STB	Modification comptable STRC liée aux provisions sur créances	Modification comptable groupe liée à l'impôt différé	Solde après retraitement au 31-12-2023	
Bilan						
AC3 - Créances sur la clientèle	10 493 060		(15 756)		10 477 304	
Actif d'impôt différé	-			42 695	42 695	
AC7 Autres actifs	503 218	(18 835)			484 383	
Intérêts Minoritaires	361 376	(2)	(29)	622	361 967	
CP3 - Réserves consolidés	493 032	(18 833)	(15 727)	33 587	492 059	
CP7 - Résultat consolidé	51 208			8 486	59 694	
Etat de résultat						
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(55 444)			8 506	(46 938)	
PR9-CH10 - Intérêts minoritaires dans le résultat	22 040			21	22 061	

5.2 - vérification fiscale

A la fin de l'exercice 2023, la STB a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2019-2020 au titre des différents impôts auxquels elle est soumise.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la banque en date du 29/05/2024 faisant ressortir un redressement total pour un montant de 61 909 mDT dont 31 515 mDT de pénalités de retard.

Suite à l'opposition de la banque, un PV de conciliation a été signé en date du 19/06/2024 avec l'administration fiscale à la suite duquel la banque a payé 23 421 mDT et a bénéficié de l'élimination des pénalités de retard dans le cadre de l'amnistie fiscale.

L'impact de ce redressement sur les états financiers de la STB a été comptabilisé au niveau des capitaux propres : soit 18 835 mDT en modification comptable et le reliquat soit 647 mDT représentant les pénalités administratives ont impacté le résultat de la période.

5.3- Affaire BRUNO POLI

Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. La Cour de cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

La cours d'appel a consigné de nouveau le jugement de première instance condamnant la banque à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Par conséquent, une provision pour risques a été constituée, le montant de la provision au 31 décembre 2024 s'élève à 43 179 mDT.

Courant l'exercice 2021 et suite à la notification de l'arrêt de la cour de renvoi, la banque a de nouveau formulé un pourvoi en cassation, et a pu obtenir le sursis à l'exécution sans consignation.

Par arrêt n°39932/32 du 14/06/2022 la cour a de nouveau cassé et renvoyé l'affaire par devant la cour de renvoi.

La cour d'appel de Tunis en sa qualité de cour de renvoi, par son arrêt n°1.519 rendu en date du 09/07/2024 a confirmé le jugement de 1ère instance n°41.842 daté du 29.10.2015 disposant la condamnation de la banque à restituer les bons de caisse en question ou à défaut à régler 7 millions de Dollars outre le montant des intérêts de retard à partir du 28/01/2014.

Par conséquent, la banque a saisi, en date du 26/07/2024, deux avocats chargés de la représenter dans le cadre de la présente affaire et de défendre ses intérêts, afin de dépecher la rédaction du dit arrêt, et de formuler un nouveau pourvoi en cassation, tout en œuvrant pour l'obtention d'un sursis à l'exécution sans consignation du montant de la condamnation.

Suite à la notification à la banque en date du 30.12.2024, de l'arrêt susvisé, rendu par la cour d'appel de Tunis en date du 09.07.2024 en sa qualité de cour de renvoi, la banque a chargé les deux avocats chargés de la présente affaire, de formuler un nouveau pourvoi en cassation, pour obtenir son infirmation, tout en présentant une demande d'obtention d'un sursis à son exécution.

5.5 - Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2024.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 193.453 millions de dinars dont 33 566 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

5.6- Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2024 est de 28 130 mdt.

NOTE 6 - NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

6.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 161 442 mDT au 31/12/2024 contre 180 439 mDT au 31/12/2023, soit une diminution de 18 997 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
CAISSE	82 182	80 552	1 630	2,0%
Caisse en Dinars	71 638	72 509	(871)	(1,2%)
Caisse en devise	13 916	12 028	1 888	15,7%
Provisions sur CAISSE, CCP ET TGT	(3 372)	(3 985)	613	15,4%
BCT	78 079	98 201	(20 122)	-20,49%
BCT en Dinars	(2 461)	(662)	(1 799)	(271,8%)
BCT en devise	80 540	98 863	(18 323)	(18,5%)
CCP	552	1 057	(505)	(47,8%)
TGT	629	629	-	-
Total	161 442	180 439	(18 997)	(10,5%)



6.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 707 853 mDT au 31/12/2024 contre 547 142 mDT au 31/12/2023.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	72 146	51 091	21 055	41,2%
Comptes courants des banques résidentes	14 310	292	14 018	4800,7%
Comptes courants des banques non résidentes	57 835	50 753	7 082	14,0%
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	46	(45)	(97,8%)
Prêts aux établissements financiers	592 519	423 762	168 757	39,8%
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	180 099	71 828	108 271	150,7%
Prêts sur le marché monétaire en Devises	412 420	351 934	60 486	17,2%
Provisions sur prêts interbancaires	(1 898)	(1 828)	(70)	(3,8%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	44 919	74 033	(29 114)	(39,3%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	29 325	45 260	(15 935)	(35,2%)
Créances sur les organismes financiers spécialisés (TUNIS RE)	15 594	28 773	(13 179)	(45,8%)
Créances rattachés	167	84	83	98,8%
Créances rattachées sur prêts interbancaires en Dinars	24	-	24	-
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	143	84	59	70,2%
Total	707 853	547 142	160 711	29,4%

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2024	2023	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers				
Non éligibles aux refinancements de la BCT	707 853	547 142	160 711	29,4%
Total	707 853	547 142	160 711	29,4%

Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire

Description	2024	2023	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers				
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	707 853	547 142	160 711	29,4%
Total	707 853	547 142	160 711	29,4%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	72 146	-	-	-	72 146
Comptes courants des banques résidentes	14 310	-	-	-	14 310
Comptes courants des banques non-résidentes	57 835	-	-	-	57 835
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	-	-	-	1
Prêts aux établissements bancaires	592 519	-	-	-	592 519
Prêts sur le marché monétaire en dinars	180 099	-	-	-	180 099
Prêts sur le marché monétaire en devises	412 420	-	-	-	412 420
Provisions sur prêts interbancaires	(1 898)	-	-	-	(1 898)
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	682	9 960	18 683	-	29 325
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	15 594	-	-	-	15 594
Créances rattachées	167	-	-	-	167
Total	679 210	9 960	18 683		707 853

6.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2024 et 2023 se présente comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Comptes courants débiteurs	951 220	1 045 940	(94 720)	(9,1%)
Crédits sur ressources spéciales	138 754	163 495	(24 741)	(15,1%)
Les créances prises en charge par l'État	1 185	9 440	(8 255)	(87,4%)
Bonification prise en charge par l'État	4 230	4 230	-	-
Comptes courants associés	88 608	88 608	-	-
Autres concours à la clientèle	10 403 103	10 738 439	(335 336)	(3,1%)
Créances à abandonner	4 298	4 298	-	-
Créances rattachées	74 800	90 613	(15 813)	(17,5%)
Créances bancaires détenues par la STRC	1 232 884	1 113 150	119 734	10,8%
Autres crédits sur ressources spéciales	72 609	49 333	23 276	47,2%
Total brut	12 971 691	13 307 546	(335 855)	(2,5%)
Provisions	(2 456 921)	(2 275 175)	(181 746)	(8,0%)
Provisions sur comptes courants	(150 456)	(149 429)	(1 027)	(0,7%)
Provisions sur ressources spéciales	(54 518)	(42 128)	(12 390)	(29,4%)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(782 792)	(719 189)	(63 603)	(8,8%)
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	(45 552)	-	-
Provisions sur créances à abandonner	(455)	(455)	-	-
Provisions collectives	(190 264)	(208 786)	18 522	8,9%
Provisions sur créances bancaires détenues par la STRC *	(1 232 884)	(1 109 636)	(123 248)	(11,1%)
Agios réservés	(730 034)	(513 297)	(216 737)	(42,2%)
Agios réservés sur comptes courants	(46 836)	(42 844)	(3 992)	(9,3%)
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	(626 918)	(413 091)	(213 827)	(51,8%)
Agios réservés sur comptes courants associés	(34 579)	(34 579)	-	-
Agios réservés sur créances à abandonner	(3 843)	(3 843)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(17 858)	(18 940)	1 082	5,7%
Produits perçus d'avance	(42 928)	(41 770)	(1 158)	(2,8%)
Total Net en Mdt	9 741 808	10 477 304	(735 496)	(7,0%)

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de la comparabilité



La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2024 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	951 220	(112 007)	(38 449)	(46 836)		753 928
C/ Ressources spéciales	211 363	(49 850)	(4 668)	-		156 845
Comptes courants associés	88 608	(32 153)	(13 400)	(34 579)		8 476
Autres conc. à la clientèle	10 408 520	(568 727)	(214 066)	(626 918)	(42 928)	8 955 881
Créances à abandonner	4 298	(455)	-	(3 843)		-
Créances détenues par la STRC	1 232 884	(1 232 884)				-
Créances rattachées	74 800			(17 858)		56 942
Total	12 971 693	(1 996 076)	(270 583)	(730 034)	(42 928)	9 932 072
Provisions collectives						(190 264)
Encours net						9 741 808

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Encours Brut
Comptes courants débiteurs	951 220	-	-	-	951 220
Crédits sur ressources spéciales	6 233	18 366	81 474	32 681	138 754
Les créances prises en charge par l'État	1 185	-	-	-	1 185
Bonification prise en charge par l'État	4 230	-	-	-	4 230
Comptes courants associés	88 608	-	-	-	88 608
Autres concours à la clientèle	4 147 607	1 746 224	2 963 649	1 545 623	10 403 103
Créances bancaires détenues par la STRC	1 232 884	-	-	-	1 232 884
Total au 31 décembre 2024	6 431 967	1 764 590	3 045 123	1 578 304	12 819 984

Agios réservés : Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Agios réservés sur C/C	(46 836)	(42 844)	(3 992)	(9,3%)
Agios réservés sur Avals et Cautions	(1 966)	(1 219)	(747)	(61,3%)
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	(273 040)	(188 738)	(84 302)	(44,7%)
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	(216 711)	(213 287)	(3 424)	(1,6%)
Agios réservés sur crédits garantis par l'État	(1 158)	(1 158)	-	-
Agios réservés sur C/C Associés	(34 579)	(34 579)	-	-
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	(134 043)	(8 689)	(125 354)	(142,7%)
Agios réservés/ créances à abandonner	(3 843)	(3 843)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(17 858)	(18 940)	1 082	5,7%
Sous Total	(730 034)	(513 297)	(216 737)	(42,2%)
Total	(730 034)	(513 297)	(216 737)	(42,2%)

L'évolution des créances douteuses et leurs provisions se détaille ainsi :

Libellé	2023	Dotations	Reprises	Reclass	2024
Provisions sur comptes courants	[149 429]	[34 746]	33 719	-	[150 456]
Provisions sur ressources spéciales	[42 128]	[18 504]	6 114	-	[54 518]
Provisions sur autres concours à la clientèle	[719 189]	[212 563]	148 960	-	[782 792]
Provisions sur comptes courants associés	[45 552]	-	-	-	[45 552]
Provisions sur créances à abandonner	[455]	-	-	-	[455]
Provisions collectives	[208 786]	-	18 522	-	[190 264]
Provisions sur créances bancaires détenues par la STRC*	[1 109 636]	[4 271]	629	[119 606]	[1 232 884]
Total	[2 275 175]	[270 084]	207 944	[119 606]	[2 456 921]

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de la comparabilité

6.3.1 - Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI...).

6.3.2 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une dotation nette sur provisions additionnelles de l'ordre de 54 710 mille dinars au titre de l'exercice 2024, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2024 à 270 583 mille dinars.

6.3.3 - Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2025-04 du 3 Février 2025 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque

constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991. Au 31 décembre 2024, la banque a procédé à une reprise de provision collective pour un montant de 18 522 mDT.

La provision collective a été estimée fin 2024 à 190 264 millions de dinars.

6.3.4 - Créesances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 1 185 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.



6.4 - Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste s'élève 629 559 mDT au 31/12/2024 contre 730 474 mDT au 31/12/2023. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2023	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	2024
I- Titres de placement	452 251	162 439	(34 541)	(41 549)	538 600
Actions (Placement)	20 162	617	(697)	(406)	19 676
BTA (Placement)	219 759	124 186	(20 398)	-	323 547
Obligations (Placement)	183 196	29	(8 612)	1 386	175 999
Billets de trésorerie et certificats de dépôt (Placement)	9 252	29 293	(4 084)	(30 218)	4 243
Parts dans les OPCVM (Placement)	21 335	7 087	(6 273)	(12 283)	9 866
Autres titres de placement	(4 532)	-	4 745	-	213
Créances rattachées aux BTA (Placement)	10 596	1 162	-	(1)	11 757
Créances rattachées aux obligations (Placement)	3 166	2	(162)	(20)	2 986
Créances rattachées aux autres titres de placement	366	63	(315)	(1)	113
Primes / décotes sur BTA (Placement)	(6 890)	-	1 255	-	(5 635)
Provisions sur titres de placement	(4 159)	-	-	(6)	(4 165)
II- Titres de transactions	278 223	95 902	(283 166)	-	90 959
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	278 223	95 902	(283 166)	-	90 959
Bons de trésor à court terme (Transaction)	285 855	95 902	(285 855)	-	95 902
Créances et dettes rattachées	(7 632)	-	2 689	-	(4 943)
Total net	730 474	258 341	(317 707)	(41 549)	629 559

6.5 - Portefeuille titre d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 3 325 900 mDT au 31/12/2024 contre 2 178 295 mDT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	2024	2022	Variation	%
BTA d'investissement	1 952 725	1 419 072	533 653	37,6%
Décote/primes sur BTA d'investissement	[56 218]	[58 252]	2 034	3,5%
Créances rattachées	63 823	54 655	9 168	16,8%
Total BTA d'investissement	1 960 330	1 415 475	544 855	38,5%
Emprunts obligataires	14 949	18 307	[3 358]	[18,3%]
Emprunt national	1 125 340	554 650	570 690	102,9%
Provisions Emprunts obligataires	[7 197]	[9 088]	1 891	20,8%
Créances rattachées	47 626	30 458	17 168	56,4%
Total autres titres d'investissement	1 180 718	594 327	586 391	98,7%
Parts dans les FCP	57 797	49 148	8 649	17,6%
Provisions sur parts dans les FCP	[3 792]	[3 720]	[72]	[1,9%]
Total FCP	54 005	45 428	8 577	18,9%
Titres de participations	203 278	199 408	3 870	1,9%
Participations en rétrocession	128 721	123 250	5 471	4,4%
Sociétés en liquidation	30	30	-	-
Provisions titres de participation	[138 469]	[130 314]	[8 155]	[6,3%]
Provisions sur participations en rétrocession	[63 339]	[69 813]	6 474	9,3%
Créances et dettes rattachées	[97]	[219]	122	55,7%
Créances rattachées aux participations en rétrocession	723	723	-	-
Total Titres de participation	130 847	123 065	7 782	6,3%
Total général	3 325 900	2 178 295	1 147 605	52,7%

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2023	Souscription	Cession / remboursement /restitution	Reclassement	2024
BTA d'investissement	1 419 072	600 653	[67 000]	-	1 952 725
Emprunts obligataires	18 307	2 598	[6 959]	1 003	14 949
Emprunt national	554 650	570 700	[10]	-	1 125 340
Parts dans les FCP	49 148	9 000	[351]	-	57 797
Titres de participations	199 408	2 578	[67]	1 359	203 278
Participations en rétrocession	123 250	679	-	4 792	128 721
Sociétés en liquidation	30	-	-	-	30
Total en mDT	2 363 865	1 186 208	(74 387)	7 154	3 482 840



6.6 - Titres mis en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	Participation du Groupe 2024	Participation du Groupe 2023	Var %	Valeur d'équivalence 2024	Valeur d'équivalence 2023	Variation	%
TFB	49,99%	49,99%	0,00%	40 773	32 702	8 071	24,7%
STCV	27,1%	27,1%	0,0%	1 517	1 747	(230)	(13,2%)
SONIBANK	25,0%	25,0%	0,0%	58 345	58 134	211	0,4%
SCIMB	20,0%	20,0%	0,0%	1 143	1 392	(249)	(17,9%)
ELFEJJA	20,0%	20,0%	0,0%	13 016	13 798	(782)	(5,7%)
Total				114 794	107 773	7 021	6,5%

6.7 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 168 671 mDT au 31/12/2024. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2023	Acquisition/ Cession 2024	Valeur Brute 2024	Amort. 2023	Dotation / Prov. 2024	Transf.	Amort 2024	Valeur Nette 2024
Immobilisations Incorporelles	42 384	6 984	49 368	(37 512)	(3 726)	1	(41 237)	8 131
Logiciel informatique	42 171	6 984	49 155	(37 378)	(3 709)	1	(41 086)	8 069
Frais étude et développement	136	-	136	(114)	(17)	-	(131)	5
Droit au bail	57	-	57	-	-	-	-	57
Autres immob. Incorporelles	20	-	20	(20)	-	-	(20)	-
Immobilisations Corporelles	389 236	11 643	400 879	(225 133)	(15 269)	62	(240 340)	160 540
Terrains	51 126	(2 500)	48 626					48 626
Constructions	88 695	565	89 260	(52 875)	(2 022)	-	(54 897)	34 363
Mobilier de bureaux	11 012	429	11 441	(8 312)	(958)	-	(9 270)	2 171
Matériel de transport	5 423	76	5 499	(3 529)	(702)	62	(4 169)	1 330
Matériel informatique	58 739	5 393	64 132	(52 457)	(4 168)	-	(56 625)	7 507
Matériel de communication	2 084	-	2 084	(1 970)	(30)	-	(2 000)	84
Matériel de bureaux	20 759	112	20 871	(18 381)	(774)	-	(19 155)	1 716
Matériel de sécurité	10 487	512	10 999	(4 780)	(810)	-	(5 590)	5 409
Matériel de climatisation	6 095	1	6 096	(5 839)	(91)	-	(5 930)	166
Agencem. Amén. et instal.	83 684	7 543	91 227	(56 399)	(5 398)	-	(61 797)	29 430
Mob- bureau hors expl	33	-	33	(33)	-	-	(33)	-
Mat-outil hors exploit	403	-	403	(373)	(8)	-	(381)	22
Matériel et outil. Touristiques	14 224	-	14 224	(13 623)	(305)	-	(13 928)	296
Immeubles hors exploit	28 044	(490)	27 554	(6 549)	-	-	(6 549)	21 005
Constructions en cours	445	-	445			-		445
Autres immob. Corporelles	7 983	2	7 985	(13)	(3)	-	(16)	7 970
TOTAL	431 620	18 627	450 247	(262 645)	(18 995)	63	(281 577)	168 671

6.8 - Actif d'impôt différé

Le solde d'actif d'impôt différé s'élève au 31/12/2024 à 48.894 mDT contre 42.695 mDT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Société	2024	2023	Variation	%
STB	36 112	30 644	5 468	17,8%
STB SICAR	4 422	4 196	226	5,4%
STB INVEST	3 445	3 447	(2)	(0,1%)
STRC	1 397	1 338	59	4,4%
ED-DKHILA	1 215	1 068	147	13,8%
Autres	2 303	2 002	301	15,0%
Total général	48 894	42 695	6 199	14,5%

6.9 - Autres actifs

Au 31/12/2024, les autres postes d'actif totalisent 374 420 mDT contre 484 383 mDT au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Prêts et avances au personnel	14 510	15 099	(589)	(3,9%)
État, impôt et taxes (*)	41 284	30 401	10 883	35,8%
Stocks divers	63 237	53 639	9 598	17,9%
Différence de change à la charge de l'état (*)	-	0	(0)	(100,0%)
Écart de conversion_Actif	9 891	-	9 891	-
Siège, succursales et agences_Actif	24 468	24 277	191	0,8%
Comptes de régularisation actif (*)	83 459	130 248	(46 789)	(35,9%)
Valeurs présentées à la compensation	(35 629)	(9 758)	(25 871)	(265,1%)
Charges payées d'avance	1 443	1 102	341	30,9%
Produits à recevoir	1 415	3 328	(1 913)	(57,5%)
Différence PF encaissement exigible après encaissement (*)	17 700	18 755	(1 055)	(5,6%)
Autres comptes d'actif (*)	94 709	161 576	(66 867)	(41,4%)
Clients et comptes rattachés	11 327	5 511	5 816	105,5%
Provisions sur autres actifs	(43 010)	(52 762)	9 752	18,5%
Autres comptes figés (*)	89 616	102 967	(13 351)	(13,0%)
TOTAL	374 420	484 383	(109 963)	(22,7%)

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour des besoins de comparabilité.



6.10 - Banque central et CCP

Au 31/12/2024 ce poste totalise 511 665 mDT contre 1 077 234 mDT au 31/12/2023. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Appel d'offre	481 000	954 000	(473 000)	(49,6%)
Facilité de prêt	-	10 000	(10 000)	(100,0%)
Utilisations auprès de la BCT	25 250	112 163	(86 913)	(77,5%)
Dettes rattachées	5 415	1 071	4 344	405,6%
TOTAL	511 665	1 077 234	(565 569)	(52,5%)

6.11 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2024 ce poste totalise 432 108 mDT contre 582 379 mDT au 31/12/2023. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Comptes à vue des établissements financiers	57 598	89 034	(31 436)	(35,3%)
Banques de dépôts	15	281	(266)	(94,7%)
Banques non-résidentes	57 583	88 753	(31 170)	(35,1%)
Emprunts auprès des établissements financiers	374 353	491 662	(117 309)	(23,9%)
Emprunts en dinars	236 602	303 509	(66 907)	(22,0%)
Emprunts en devises	137 751	188 153	(50 402)	(26,8%)
Avoir en compte des établissements financiers et dettes rattachées	157	1 683	(1 526)	(90,7%)
Total	432 108	582 379	(150 271)	(25,8%)

- Décomposition par critère de matérialisation par des titres du marché interbancaire

Libellé	2024	2023	Variation	%
Dettes non matérialisées par des titres du marché interbancaire	432 108	582 379	(150 271)	(25,8%)
Total	432 108	582 379	(150 271)	(25,8%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements financiers	57 598	-	-	-	57 598
Banques de dépôts	15	-	-	-	15
Banques non-résidentes	57 583	-	-	-	57 583
Emprunts auprès des établissements financiers	374 353	-	-	-	374 353
Emprunts en dinars	236 602	-	-	-	236 602
Emprunts en devises	137 751	-	-	-	137 751
Avoir en compte des établissements financiers	157	-	-	-	157
Total	432 108	-	-	-	432 108

6.12 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 11 188 788 mDT au 31/12/2024 contre 10 004 984 mDT au 31/12/2023. Les dépôts se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Dépôts à vue	2 939 806	2 615 314	324 492	12,4%
Dépôts épargne	4 640 881	4 245 908	394 973	9,3%
Compte à terme	1 064 657	773 745	290 912	37,6%
Comptes en dinars convertibles	117 997	117 079	918	0,8%
Dépôts en devises	808 501	761 335	47 166	6,2%
Placements en devises	331 360	305 325	26 035	8,5%
Bons de caisse	671 092	681 646	(10 554)	(1,5%)
Autres sommes dues à la clientèle	293 903	221 301	72 602	32,8%
Dettes rattachées	7 591	[5 669]	13 260	233,9%
Certificats de dépôts	313 000	289 000	24 000	8,3%
Total	11 188 788	10 004 984	1 183 804	11,8%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Encours brut
Dépôts à vue	4 042 860	153 824	317	663	4 197 664
Dépôts à vue dinars	2 939 806	-	-	-	2 939 806
Comptes en dinars convertibles	117 997	-	-	-	117 997
Comptes en devises	808 501	-	-	-	808 501
Placement en devises	176 556	153 824	317	663	331 360
Dépôts épargne	4 640 880	-	-	-	4 640 880
Comptes spéciaux d'épargne	4 597 928	-	-	-	4 597 928
Autres comptes d'épargne	42 952	-	-	-	42 952
Dépôts à terme	897 693	933 064	217 992	-	2 048 749
Compte à terme	421 132	486 069	157 456	-	1 064 657
Bons de caisse	216 061	394 495	60 536	-	671 092
Certificats de dépôts	260 500	52 500	-	-	313 000
Autres sommes dues à la clientèle	293 904	-	-	-	293 904
Total	9 875 337	1 086 888	218 309	663	11 181 197



6.13 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 558 219 mDT au 31/12/2024 contre 640 645 mDT au 31/12/2023 et se réparti comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Emprunts obligataires & privés	195 672	252 333	(56 661)	(22,5%)
Ressources spéciales	321 462	339 362	(17 900)	(5,3%)
Ressources budgétaires	80 636	86 414	(5 778)	(6,7%)
Ressources extérieures	240 826	252 948	(12 122)	(4,8%)
Intérêts sur emprunts obligataires	46 793	53 420	(6 627)	(12,4%)
Intérêts à payer sur ressources extérieures	2 965	3 069	(104)	(3,4%)
Dettes rattachées	388	388	-	-
Écart de conversion sur emprunt	(9 061)	(7 927)	(1 134)	(14,3%)
Total	558 219	640 645	(82 426)	(12,9%)

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	[3 mois-1 an]	[1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	(9 008)	30 236	170 089	4 355	195 672

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2024 comme suit :

Description	Solde 2023	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 2024
Emprunt long terme	156 952	-	-	(8 992)	147 960
Emprunt court terme	95 381	-	(56 661)	8 992	47 712
Total	252 333	-	(56 661)	-	195 672

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2024 comme suit :

Description	≤ 3 mois	[3 mois-1 an]	[1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Ressources spéciales	3 890	36 542	185 682	95 348	321 462

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2024 comme suit :

Description	Solde 2023	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 2024
Ressources long terme	307 226	10 735	-	(36 931)		281 030
Ressources court terme	32 136	-	(29 769)	38 065		40 432
Total ressources avant couverture	339 362	10 735	(29 769)	1 134	-	321 462
Couverture sur Ressources en devises	(7 927)	0	-	(1 134)	-	(9 061)
Total ressources	331 435	10 735	(29 769)	-	-	312 401

6.14 - Autres Passifs

Ce poste totalise 789 889 mDT au 31/12/2024 contre 927 179 mDT au 31/12/2023 :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Provisions pour passifs et charges [1]	279 527	268 556	10 971	4,1%
État, impôts, taxes et dettes sociales [2] (*)	61 048	53 088	7 960	15,0%
Effets financiers non échus [3]	13 115	68 272	(55 157)	(80,8%)
Charges à payer	89 306	83 829	5 477	6,5%
Créditeurs divers (*)	54 914	94 290	(39 376)	(41,8%)
Siège, succursales et agences	1 591	-	1 591	-
Comptes de régularisation-Passif (*)	62 601	62 039	562	0,9%
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	79 482	92 326	(12 844)	(13,9%)
Écart de conversion	-	58 927	(58 927)	(100,0%)
Crédits à régulariser	144	963	(819)	(85,0%)
Fournisseurs d'immobilisations	1	1	-	-
Produits constatés d'avance	22 367	16 423	5 944	36,2%
Fournisseurs divers	9 109	5 014	4 095	81,7%
Comptes passifs figés (*)	112 515	120 460	(7 945)	(6,6%)
Comptes de régularisation_REPORT/DEPORT	4 169	2 990	1 179	39,4%
Total en mDT	789 889	927 179	(137 290)	(14,8%)

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de la comparabilité

[1] Les provisions pour passifs et charges constituées par le Groupe au terme de l'exercice 2024 s'élèvent à 279 527 mDT contre 268 556 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 2023	Dotation	Reprise	Reclassement	Provisions 2024
Prov sur E/S	71 545	10 793	(4 184)	-	78 154
Prov pour départ à la retraite	82 833	2 840	(907)	-	84 766
Prov pour risques divers	114 178	4 367	(4 225)	2 287	116 607
Total	268 556	18 000	(9 316)	2 287	279 527

[2] Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2024	2023	Variation	%
Impôt sur les sociétés à payer (*)	502	(15)	517	3447,9%
TVA	3 775	3 882	(107)	(2,8%)
Retenues à la source	35 519	29 509	6 010	20,4%
Fonds de péréquation de change	11 529	11 060	469	4,2%
Contribution sociale de solidarité	(14)	1	(15)	(1500,0%)
Autres	9 737	8 651	1 086	12,6%
Total	61 048	53 088	7 960	15,0%

(3) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2024	2023	Variation	%
Effets financiers moyen terme non échus	1 853	1 738	115	6,6%
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 542	4 535	7	0,2%
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	2 237	13 967	(11 730)	(84,0%)
Effets à l'escampe non échus envoyés au recouvrement	4 483	48 032	(43 549)	(90,7%)
Total	13 115	68 272	(55 157)	(80,8%)

6.15 - intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se répartissent par entité comme suit :

Rubrique	Réserves		Résultat		Total Intérêts Minoritaires			
Entités	2024	2023	2024	2023	2024	2023	Variation	%
STB (*)	41	[2]	12	7	53	5	48	960,0%
STB INVEST (*)	2 087	1 982	88	161	2 175	2 143	32	1,5%
STB MANAGER (*)	[6]	[4]	-	[2]	[6]	[6]	-	-
STB FINANCE (*)	548	470	168	76	716	546	170	31,1%
STB SICAR (*)	232	[422]	[2]	4	230	[418]	648	155,0%
IMM. AVENUE (*)	[59]	[61]	[5]	1	[64]	[60]	[4]	[6,7%]
STRC (*)	-	[7]	13	12	13	5	8	160,0%
GEVE	4 161	4 153	172	208	4 333	4 361	[28]	[0,6%]
EDDKHILA (*)	1 783	1 557	354	225	2 137	1 782	355	19,9%
ACTIVHOTELS (*)	[3]	[3]	-	-	[3]	[3]	-	-
SICAV INVEST	245	259	9	10	254	269	[15]	[5,6%]
SICAV AVENIR	21	19	1	1	22	20	2	10,0%
SICAV OBLIG	194 056	170 291	12 523	10 505	206 579	180 796	25 783	14,3%
SICAV EPARGNANT	143 190	159 598	9 787	9 890	152 977	169 488	[16 511]	[9,7%]
TFB	[8]	[7]	[1]	[1]	[9]	[8]	[1]	[12,5%]
STBMG (*)	2	6	1	[4]	3	2	1	50,0%
MGERT (*)	2 538	2 072	1 170	967	3 708	3 039	669	22,0%
SONIBANK	5	5	-	-	5	5	-	-
ELFEJJA	1	1	-	-	1	1	-	-
STBSG (*)	[1]	[2]	2	2	1	-	1	-
Total	348 833	339 905	24 292	22 062	373 125	361 967	11 158	3,1%

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité

6.16 - Capitaux propres

À la date de clôture, le capital social s'élève à 776 875 mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Capital Social	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Actions propres	Résultat consolidé	Solde 2024
Solde au 31/12/2023 publié	776 875	483 422	9 611	(5 536)	51 208	1 315 579
Modifications Comptables		(974)			8 486	7 512
Solde au 31/12/2023 retraité	776 875	482 448	9 611	(5 536)	59 694	1 323 091
Affectation résultat		59 694	-	-	(59 694)	-
Ecart de conversion		-	(2 036)	-	-	(2 036)
Résultat consolidé		-	-	-	103 304	103 304
Changement de méthodes et correction d'erreurs [*]		(893)	-	-	-	(893)
Autres variations (Fonds social, subventions, actions propres...)	-	(3 920)	-	0	-	(3 920)
Solde au 31/12/2024	776 875	537 329	7 575	(5 536)	103 304	1 419 547

(*) Le changement de méthodes et correction d'erreur est issu du changement des capitaux propres d'ouverture de quelques sociétés suite à la réception des états financiers définitifs de 2023.

6.16.1 - Bénéfice par action

Libellé	2024	2023	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT) *	103 304	59 694	43 610	73,1%
Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	-	-
Nombre d'actions propres (y compris les actions STB détenues par les filiales)	1 052 294	1 052 294	-	-
% par rapport aux actions émises	0,68%	0,68%	-	-
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	154 322 706	154 322 706	-	-
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	154 322 706	154 322 706	-	-
Nombre d'actions moyen pondéré	154 322 706	154 322 706	-	-
Bénéfices revenant aux actions propres	700	404	295	73,1%
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	0,669	0,387	0,283	73,1%

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité

6.16.2 - Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédent celui objet de la publication.

Libellé	2024	2023	Variation	%
Contribution de la mère consolidante *	568 283	506 886	61 397	12,1%
+ Part du groupe, dans la prime d'émission	59 819	59 819	0	0,0%
+ Part du groupe, dans les autres réserves *	508 464	447 067	61 397	13,7%
Contribution des filiales relevant du secteur bancaire	(18 629)	(7 350)	(11 279)	(153,4%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers*	(1 985)	(4 127)	2 143	51,9%
Contribution des filiales relevant du secteur des autres services*	(2 765)	(3 349)	584	17,4%
Total	544 904	492 059	52 845	10,7%

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité



Les réserves consolidées sont réparties par société du groupe de la manière suivante :

Entité	Réserves consolidées	Réserves de conversion	2024	Réserves consolidées	Réserves de conversion	2023	Variation	%
STB (*)	568 357	[72]	568 285	506 959	[72]	506 887	61 398	12,1%
STB INVEST	23 294	-	23 294	19 789	-	19 789	3 505	17,7%
STB MANAGER	[683]	-	[683]	[168]	-	[168]	[515]	[307,7%]
STB FINANCE	7 112	-	7 112	5 265	-	5 265	1 847	35,1%
STB SICAR	11 266	1	11 267	9 557	1	9 558	1 709	17,9%
IMM. AVENUE	[5 860]	-	[5 860]	[5 968]	-	[5 968]	108	1,8%
STRC	[44 150]	-	[44 150]	[47 517]	-	[47 517]	3 367	7,1%
GEVE	2 160	-	2 160	2 152	-	2 152	8	0,4%
EDDKHILA	30	-	30	[440]	-	[440]	470	106,8%
ACTIVHOTELS	[6 692]	-	[6 692]	[6 551]	-	[6 551]	[141]	[2,2%]
SICAV INVEST	[50]	-	[50]	[46]	-	[46]	[4]	[8,7%]
SICAV AVENIR	94	-	94	[20]	-	[20]	114	570,0%
SICAV OBLIG	[466]	-	[466]	[111]	-	[111]	[355]	[319,8%]
SICAV EPARGNANT	1 596	-	1 596	9 121	-	9 121	[7 525]	[82,5%]
TFB	[61 082]	3 140	[57 942]	[52 718]	3 951	[48 767]	[9 175]	[18,8%]
STBMG	77	-	77	257	-	257	[180]	[70,0%]
MGERT	2 537	-	2 537	2 067	-	2 067	470	22,7%
STCV	792	-	792	874	-	874	[82]	[9,4%]
SONIBANK	34 807	4 506	39 313	35 685	5 732	41 417	[2 104]	[5,1%]
SCIMB	[624]	-	[624]	[368]	-	[368]	[256]	[69,7%]
ELFEJJA	4 838	-	4 838	4 742	-	4 743	95	2,0%
STBSG	[24]	-	[24]	[116]	-	[116]	92	79,3%
Total	537 329	7 575	544 904	482 448	9 611	492 059	52 845	10,7%

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité

6.16.3 - Résultat consolidé

L'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 103 304 mDT contre un résultat de même nature de 59 694 mDT au 31 décembre 2023. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Contribution de la mère consolidante*	96 118	52 097	44 021	84,5%
Contribution des entités relevant du secteur bancaire	[9 193]	[9 121]	[72]	[0,8%]
Contribution des entités relevant du secteur des services financiers*	13 964	13 294	670	5,0%
Contribution des entités relevant du secteur des autres services*	2 415	3 424	[1 009]	[29,5%]
Total	103 304	59 694	43 610	73,1%

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité

Le résultat consolidé est réparti par société du groupe de la manière suivante :

Rubrique	2024	2023	Variation	%
STB (*)	96 118	52 097	44 021	84,5%
STB INVEST **)	2 468	4 472	(2 004)	(44,8%)
STB MANAGER (*)	(19)	(524)	505	96,4%
STB FINANCE (*)	3 986	1 789	2 197	122,8%
STB SICAR (*)	(143)	364	(507)	(139,3%)
IMM. AVENUE (*)	(667)	109	(776)	(711,9%)
STRC (*)	6 733	6 176	557	9,0%
GEVE	172	208	(36)	(17,3%)
EDDKHILA (*)	741	470	271	57,7%
ACTIVHOTELS (*)	(16)	(141)	125	88,7%
SICAV INVEST	31	32	(1)	(3,1%)
SICAV AVENIR	40	46	(6)	(13,0%)
SICAV OBLIG	461	105	356	339,0%
SICAV EPARGNANT	408	833	(425)	(51,0%)
TFB	(10 629)	(8 242)	(2 387)	(29,0%)
STBMG (*)	50	(180)	230	127,8%
MGERT (*)	1 169	964	205	21,2%
STCV	610	758	(148)	(19,5%)
SONIBANK	1 436	(879)	2 315	263,4%
SCIMB	97	90	7	7,8%
ELFEJJA	178	1 054	(876)	(83,1%)
STBSG (*)	80	92	(12)	(13,0%)
Total	103 304	59 694	43 610	73,1%

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité



NOTE 7 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

7.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques «Cautions, avals et autres garanties données» et «crédits documentaires» se détaille au 31 décembre 2024 des éléments suivants :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	1 057 899	1 064 191	(6 292)	(0,6%)
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	401 563	416 475	(14 912)	(3,6%)
Total cautions, avals et autres garanties données	1 459 462	1 480 666	(21 204)	(1,4%)
Crédits documentaires et acceptations import	605 343	568 387	36 956	6,5%
Crédits documentaires et acceptations export	39 588	31 306	8 282	26,5%
Total crédits documentaires	644 931	599 693	45 238	7,5%
Total passifs éventuels	2 104 393	2 080 359	24 034	1,2%

7.2 - Engagements donnés

Le poste «Engagements donnés» s'élève au 31 décembre 2024 à 93 120 mDT contre 101 677 mDT au 31 décembre 2023.

Libellé	2024	2023	Variation	%
Engagements de financement	93 094	101 651	(8 557)	(8,4%)
Engagements sur titres	26	26	-	-
Total	93 120	101 677	(8 557)	(8,4%)

7.3 - Garanties reçues

Le solde du poste «Garanties reçues» s'élève au 31 décembre 2024 à 2 972 028 mDT contre 2 818 597 mDT au 31 décembre 2023 :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	401 562	416 475	(14 913)	(3,6%)
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	2 155 452	1 886 346	269 106	14,3%
Garanties reçues de la clientèle	415 014	515 776	(100 762)	(19,5%)
Total	2 972 028	2 818 597	153 431	5,4%

- Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.
- Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.
- Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises.

NOTE 8 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

8.1 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 961 241 mDT contre à 1 058 704 mDT au 31 Décembre 2023 et s'analysent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	38 883	33 030	5 853	17,7%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	8 445	6 752	1 693	25,1%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	30 438	26 278	4 160	15,8%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	-	-	-	-
Intérêts sur créances sur la clientèle	891 067	995 306	(104 239)	(10,5%)
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	98 264	109 575	(11 311)	(10,3%)
Intérêts sur crédit à la clientèle (1)	792 803	885 731	(92 928)	(10,5%)
Revenus assimilés	31 291	30 368	923	3,0%
Total	961 241	1 058 704	(97 463)	(9,2%)

(1) Les intérêts sur crédits à la clientèle tiennent compte de l'abattement des intérêts conformément à la loi 41-2024 et ce pour un montant de 403 mDT.

8.2 - Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2024 à 148 664 mDT contre 142 764 mDT au 31 Décembre 2023 et s'analyse comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte	59 146	60 671	(1 525)	(2,5%)
Opérations sur titres	10 366	6 295	4 071	64,7%
Opérations de change	14 295	10 067	4 228	42,0%
Opérations de commerce extérieur	10 582	12 247	(1 665)	(13,6%)
Coffre-fort	52	41	11	26,8%
Études	16 581	17 828	(1 247)	(7,0%)
Autres	37 642	35 615	2 027	5,7%
Total	148 664	142 764	5 900	4,1%



8.3 - Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Libellé	2024	2023	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	14 103	19 501	(5 398)	(27,7%)
Intérêts nets sur bons de trésor	14 078	19 358	(5 280)	(27,3%)
Dividendes et revenus assimilés des titres de transaction	-	121	(121)	(100,0%)
Plus-values sur cession de titres de transaction	25	22	3	13,6%
Gains (pertes) nets sur titres de placement	23 634	25 002	(1 368)	(5,5%)
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	19 543	21 816	(2 273)	(10,4%)
Pertes sur titres de placement	4 171	3 548	623	17,6%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(735)	(745)	10	1,3%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	655	383	272	71,0%
Gains nets sur opérations de change	45 418	50 701	(5 283)	(10,4%)
Résultat sur opérations de change	42 854	48 270	(5 416)	(11,2%)
Commissions sur change manuel	2 564	2 431	133	5,5%
Total	83 155	95 204	(12 049)	(12,7%)

8.4 - Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2024 à 234 966 mDT contre 162 494 mDT au 31 décembre 2023 et s'analysent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	594	387	207	53,5%
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	135 551	108 877	26 674	24,5%
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	9 208	7 102	2 106	29,7%
Revenus des titres de participation en rétrocession	1 396	1 135	261	23,0%
Intérêts et revenus assimilés des obligations	88 217	44 993	43 224	96,1%
Total en mDT	234 966	162 494	72 472	44,6%

8.5 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2024 à 724 102 mDT contre 733 493 mDT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(81 451)	(159 319)	77 868	48,9%
Opérations avec la clientèle	(601 427)	(535 893)	(65 534)	(12,2%)
Emprunts et ressources spéciales	(41 216)	(38 213)	(3 003)	(7,9%)
Autres intérêts et charges	(8)	(68)	60	88,2%
Total	(724 102)	(733 493)	9 391	1,3%

8.6 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2024	2023	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(189 800)	(209 486)	19 686	9,4%
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(197 042)	(211 480)	14 438	6,8%
Dotations aux provisions additionnelles	(83 876)	(40 973)	(42 903)	(104,7%)
Dotations aux provisions collectives	-	(31 838)	31 838	100,0%
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	(632)	-	(632)	-
Reprises sur provisions pour créances douteuses	165 053	99 754	65 299	65,5%
Reprises sur provisions additionnelles	27 712	149 327	(121 615)	(81,4%)
Créances cédées à STRC ou radiées	(164 104)	(236 454)	72 350	30,6%
Créances passées par pertes	(2 143)	(3 439)	1 296	37,7%
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	46 410	64 898	(18 488)	(28,5%)
Autres dotations	(422)	(51)	(371)	(727,5%)
Autres reprises	710	770	(60)	(7,8%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 070	(13 486)	17 556	130,2%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(8 755)	(25 956)	17 201	66,3%
Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	(174)	(186)	12	6,5%
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	(835)	(2 484)	1 649	66,4%
Reprises de provisions pour risques et charges	13 823	13 047	776	5,9%
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	757	2 093	(1 336)	(63,8%)
Autres pertes et profits exceptionnels	(746)	-	(746)	-
TOTAL	(185 730)	(222 972)	37 242	16,7%

8.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2024, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	(575)	(3 118)	2 543	81,6%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres d'investissement	(72)	(3 720)	3 648	98,1%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(1 494)	(2 071)	577	27,9%
Plus-values ou moins-values de cession des titres de participation	643	407	236	58,0%
Pertes sur fonds SICAR	-	(12)	12	100,0%
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	3 206	1 143	2 063	180,5%
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	408	1 484	(1 076)	(72,5%)
Total	2 116	(5 887)	8 003	135,9%



8.8 - Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2024 un total de 26 422 mDT contre 21 301 mDT au 31/12/2023, détaillés comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Revenus des immeubles	16 341	11 069	5 272	47,6%
Variation des stocks d'encours et de travaux terminés	37	1 472	(1 435)	(97,5%)
Autres produits accessoires	199	158	41	25,9%
Autres produits : Prestations de services	9 845	8 602	1 243	14,5%
Total	26 422	21 301	5 121	24,0%

8.9 - Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2024 un total de 256 080 mDT contre 246 357 mDT au 31 Décembre 2023 retraité, détaillés comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Rémunération du personnel	(191 082)	(186 344)	(4 738)	(2,5%)
Charges sociales	(60 399)	(54 883)	(5 516)	(10,1%)
Variation des congés à payer	(130)	128	(258)	(201,6%)
Autres charges liées au personnel	(4 469)	(5 258)	789	15,0%
Total	(256 080)	(246 357)	(9 723)	(3,9%)

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité

8.10 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2024 un total de 105 675 mDT contre 106 271 mDT au 31 Décembre 2023, détaillées comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Loyer	(6 433)	(6 306)	(127)	(2,0%)
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(6 493)	(6 843)	350	5,1%
Travaux et façons exécutés par des tiers	(6 926)	(9 064)	2 138	23,6%
Cotisation d'adhésion Fonds de garantie de dépôts	(28 130)	(26 540)	(1 590)	(6,0%)
Primes d'assurance	(2 985)	(1 979)	(1 006)	(50,8%)
Autres	(13 425)	(12 051)	(1 374)	(11,4%)
Impôts et taxes	(9 095)	(10 680)	1 585	14,8%
Fournitures faites à l'entreprise	(1 826)	(2 352)	526	22,4%
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(3 720)	(6 087)	2 367	38,9%
Transport et déplacement	(407)	(393)	(14)	(3,6%)
Jetons de présence	(237)	(269)	32	11,9%
Contribution sociale de solidarité	(725)	(406)	(319)	(78,6%)
Var. autres stocks	(1 656)	(1 006)	(650)	(64,6%)
Frais divers de gestion	(21 135)	(20 824)	(311)	(1,5%)
Autres comptes d'ajustement	(2 482)	(1 471)	(1 011)	(68,7%)
Total	(105 675)	(106 271)	(596)	0,6%

8.11-Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 22 078 mDT au 31/12/2024 à contre 8 158 mDT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	30 813	20 304	10 509	51,8%
Plus/Moins-value de cession	659	768	(109)	(14,2%)
Subvention TFP	1 954	1 753	201	11,5%
Autres gains (1)	28 200	17 783	10 417	58,6%
Perdes provenant des autres éléments ordinaires (2)	(8 735)	(12 146)	3 411	28,1%
Total	22 078	8 158	13 920	170,6%

(1) Ce solde englobe principalement :

- Des récupérations sur des créances radiées pour un montant de 23.063 mDT contre 8.700 mDT au 31/12/2023.

(2) Ce solde englobe principalement :

- Une taxation d'office d'un montant de 2.783 mDT au titre des opérations de transfert des fonds à l'étranger par les non-résidents.
- Des charges au titre des déclarations rectificatives de la TFP des exercices 2022 et 2023 d'un montant de 2.172 mDT.

8.12 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2024 à 31 925 mdt contre 46 938 mdt au 31 Décembre 2023.

Libellé	2024	2023	Variation	%
Impôts sur les sociétés	(38 124)	(55 444)	17 320	31,2%
Impôts différés	6 199	8 507	(2 308)	(27,1%)
Total	(31 925)	(46 938)	15 012	32,0%



NOTE 9 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

9.1 - Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net positif de 1 723 009 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 509 599 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net positif de 505 434 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1 170 543 mDT ;
- Les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de 96 419 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux crébiteurs divers ont atteint 325 170 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 61 598 mDT.

9.2 - Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2024, un flux net négatif de 944 052 mDT.

9.3 - Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net négatif de 85 718 mDT.

9.4 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2024, un solde de 4 142 mDT contre 697 381 mDT au 31 Décembre 2023, détaillées comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	86 737	86 223	514	0,6%
BCT	(433 586)	(979 033)	545 447	55,7%
Banques et organismes spécialisés	33 480	(15 403)	48 883	317,4%
Prêts emprunts sur le marché monétaire	218 268	(67 391)	285 659	423,9%
Titres de transactions	90 959	278 223	(187 264)	(67,3%)
Total	(4 142)	(697 381)	693 239	99,4%

NOTE 10 -NOTES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A L'ARRÊTÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Aucun évènement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entrainer des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice.
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

Les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2024 ont été arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 07 avril 2025.

Par conséquent ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

11 - NOTES SUR LES PASSIFS ÉVENTUELS

Une affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. Jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration tenu le 07 avril 2025, aucune décision n'est notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 « relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » dont l'exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable.

NOTE 12 - NOTES RELATIVES AUX OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

12.1 - Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice 2024

1) Courant l'exercice 2024, la STB a souscrit à l'emprunt national 2024 émis par l'État Tunisien, principal actionnaire, sur 4 tranches pour 570 millions de dinars réparties par tranche comme suit :

Désignation	Année de souscription	Durée de remboursement	Taux d'intérêts	Montant souscrit	Encours au 31/12/2024	Intérêts 2024
EMP NAT 2024-1	2024	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	100 000	100 000	8 723
EMP NAT 2024-2	2024	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	120 000	120 000	7 524
EMP NAT 2024-3	2024	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	200 000	200 000	5 943
EMP NAT 2024-4	2024	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	150 000	150 000	1 022
Total en mille dinars				570 000	570 000	23 212

2) Courant l'exercice 2024, et en vertu des décisions du ministère des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Ces garanties sont à hauteur de 989 millions de dinars.

3) Courant l'exercice 2024, la STB Bank a souscrit à l'augmentation du capital de la société «TUNISIAN FOREIGN BANK » pour un montant de 5,8 millions d'euros soit l'équivalent à 19,6 millions de dinars. Ladite augmentation a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 08 mars 2024.

4) L'encours des conventions de dépôts à terme souscrites, courant l'exercice 2024, par les entreprises associées de la STB Bank s'élève au 31/12/2024 à 500 mille dinars de dinars et se répartit comme suit :



Relation	Nature du dépots	Statut	Période en nombre de jours	Taux d'intérêts	Encours au 31/12/2024
POLE DE COMPET MONASTIR EL FEJJA	Dépôt à terme	Entreprise associée	180	TMM+1%	500
Total en mille dinars					500

- 5) Courant l'exercice 2024, la STB a signé avec l'État Tunisien, via ses ministères, des conventions de financement en devises dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques tunisiennes à l'État. Les caractéristiques de ces prêts syndiqués, leurs encours au 31 décembre 2024 ainsi leur impact sur le résultat de l'exercice 2024 se présente comme suit :

Nature de la convention	Relation	Année d'octroi	Période	Taux d'intérêt	Montant en devise	Encours en devise au 31/12/2024	Encours au 31/12/2024 en mille dinars	Intérêts au 31/12/2024 en mille dinars
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2024	2 ans	5,85%	5 millions USD	5 millions USD	15 984	437
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2024	4 ans	4,75%	2 millions EUR	2 millions EUR	6 647	148
Total								22 631
								585

12.2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- 1) En vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

Courant l'exercice 2023, la STB a procédé au remboursement de la première tranche de la dotation de l'Etat d'un montant de 40 millions de dinars, étant donné qu'elle a retrouvé son équilibre financier à la suite du résultat bénéficiaire enregistré en 2022. Signalons qu'un avenant à la convention du 09 octobre 2012 a été signé en date du 03 octobre 2023 pour échelonner le remboursement de ce reliquat au cours des exercices 2024 et 2025 pour des montants respectifs de 40 millions de dinars et 37 millions de dinars.

Au 31 décembre 2024, le montant de la dotation de l'État non encore remboursée totalise un montant de 37 millions de dinars.

- 2) Antérieurement à l'exercice 2024, La STB Bank a conclu avec l'État des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.
- 3) Antérieurement à l'exercice 2024, et en vertu des décisions du ministère des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2024, ces garanties totalisent un montant de 855 millions de dinars.
- 4) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB a souscrit aux emprunts nationaux émis par l'État Tunisien, principal actionnaire. Les caractéristiques de ces emprunts, leurs encours au 31 décembre 2024 ainsi leur impact sur le résultat de l'exercice 2024 se présente comme suit :

Désignation	Année de souscription	Durée de remboursement	Taux d'intérêts	Montant souscrit	Encours au 31/12/2024	Intérêts 2024
EMP NAT 2021-1	2021	5 ans	8,80%	25 000	25 000	2 194
EMP NAT 2021-2	2021	5 ans	8,80%	15 000	15 000	1 316
EMP NAT 2021-3	2021	5 ans	8,80%	35 000	35 000	3 097
EMP NAT 2022-1	2022	7 ans	TMM+2,5%	25 000	25 000	2 643
EMP NAT 2022-2	2022	7 ans	TMM+2,2%	26 000	26 000	2 702
EMP NAT 2022-3	2022	7 ans	TMM+2,2%	72 000	72 000	7 342
EMP NAT 2022-4	2022	7 ans	TMM+2,2%	80 000	80 000	8 017
EMP NAT 2023-1	2023	10 ans avec 2 ans de grâce	9,95%	80 000	80 000	8 026
EMP NAT 2023-2	2023	10 ans avec 2 ans de grâce	9,95%	54 000	54 000	5 403
EMP NAT 2023-3	2023	10 ans avec 2 ans de grâce	9,95%	39 500	39 500	3 963
EMP NAT 2023-4	2023	10 ans avec 2 ans de grâce	9,95%	100 000	100 000	10 032
Total en mille dinars				551 500	551 500	54 734

5) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB a signé avec l'État Tunisien, via ses ministères, des conventions de financement en devises dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques tunisiennes à l'État. Les caractéristiques de ces prêts syndiqués, leurs encours au 31 décembre 2024 ainsi leur impact sur le résultat de l'exercice 2024 se présente comme suit :

Nature de la convention	Relation	Année d'octroi	Période	Taux d'intérêt	Montant en devise	Encours en devise au 31/12/2024	Encours au 31/12/2024 en mille dinars	Intérêts au 31/12/2024 en mille dinars
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2020	5 ans	2,75%	10 millions EUR	10 millions EUR	33 234	914
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2021	5 ans	2,75%	20 millions EUR	20 millions EUR	66 468	1 828
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2022	4 ans	2,90%	15 millions EUR	15 millions EUR	49 851	1 446
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2023	4 ans	EuriBor 6 mois+1,7%	30 millions EUR	30 millions EUR	99 702	4 466
Total							249 255	8 654

6) L'encours des concours accordés par la STB à l'État Tunisien, son principal actionnaire, via ses ministères, s'élève à 436 millions de dinars au 31 décembre 2024 (hors prêts syndiqués).

7) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne «BFT» un prêt interbancaire pour un montant de 70 000 mille dinars pour une période de 7 jours renouvelable avec un taux d'intérêt de 7,25%.

La garantie de l'Etat accordée à la STB au titre de ce prêt, soit 70 000 mille dinars, à la suite de la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011 a été renouvelée jusqu'au 15 février 2021, en vertu des correspondances parvenues en 2020.

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 99 mille dinars (hors TVA) au titre de ce prêt.

8) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne «BFT» un prêt interbancaire pour un montant de 560 mille

USD, soit l'équivalent de 1 790 mille dinars échu le 01 mars 2022 et demeurent en impayés au 31 Décembre 2024.

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 9 mille dinars (hors TVA) au titre de ce prêt.

9) La STB a souscrit en date du 18 octobre 2016 à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, pour un montant global de 16 millions euros, soit l'équivalent de 39,560 millions de dinars, garanti par l'État en vertu de la décision du ministère des Finances en date du 17 octobre 2016.

Elle a procédé, ensuite, en date du 26 mai 2017, 05 juillet 2018, 01 décembre 2020, 28 octobre 2022, 28 octobre 2023 et 28 octobre 2024 à des remboursements respectivement pour 6 millions d'euros, 3 millions d'euros, 2,289 millions d'euros, 0,942 millions d'euros, 0,534 millions d'euros et 0,534 millions d'euros.



Courant l'exercice 2022, elle a procédé également à la conversion d'une partie de cet emprunt en capital de ladite société pour un montant de 1,634 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, l'encours de cet emprunt, s'élevant à 1,067 millions d'euros soit l'équivalent de 3,547 millions de dinars a été provisionné en totalité.

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un

montant de 331 mille dinars (hors TVA) au titre de cet emprunt obligataire subordonné.

10) Antérieurement à l'exercice 2024, les administrateurs et les entreprises associées de la STB ont souscrit aux différents emprunts obligataires subordonnés émis par la STB.

Les encours des montants souscrits, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2024 au comme suit :

Société	Montant souscrit	Encours au 31/12/2024	Intérêts 2024
FCP Capital Plus	697	665	69
FCP STB Evolutif	25	25	2
Total des obligations souscrites par les filiales et entreprises associées	722	690	71
STAR	42 000	9 149	1 385
MAE	9 500	7 162	
Total des obligations souscrites par les administrateurs	51 500	16 311	1 385
Total en mille dinars	52 222	17 001	1 456

11) Les concours bancaires accordés par la STB à ses administrateurs totalisent, au 31/12/2024, un montant de 5 millions de dinars, répartis comme suit :

Relation	Débit en compte	Autres engagements	Total engagements
AUTRES	1		1
STAR		5 084	5 084
TOTAL ADMINISTRATEUR	1	5 084	5 085
TOTAL en mille dinars	1	5 084	5 085

12) Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la STB Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2024, comme suit :

Partie liée	Soldes des comptes		Agios/intérêts relatifs	
	Débiteurs	Créditeurs	Encaissés	Servis
Sté Tunisienne de Contrôle VERITAS	0	3 211 286	72	2 263
Pôle de Compétitivité de Monastir - EL FEJJA	0	36 211	0	1 642
Sté Civile Immobilière « La Maison du Banquier »	0	1 630	143	0
SONIBANK	0	377 861	0	0
Tunisian Foreign Bank - TFB	0	647 937	0	0
Total en dinars	0	4 274 926	214	3 905

12.3 – Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général par intérim

Le Directeur Général par intérim de la Banque a été nommé par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 07 octobre 2022.

Les éléments de rémunération et les avantages du Directeur Général par intérim ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n° 2015-968 du 6 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques avec un plafond de 250 dinars par mois ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration ainsi que des indicateurs financiers.

2) Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général

Le Directeur Général de la Banque a été nommé par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 24 juin 2024.

Les éléments de rémunération et les avantages du Directeur Général par intérim ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n° 2015-968 du 6 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques avec un plafond de 250 dinars par mois ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration ainsi que des indicateurs financiers.

3) Éléments de rémunération et avantages du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général de la banque a été nommé par décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 10 juin 2020, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 29 mai 2020 et le 2 juin 2020.

Les éléments de rémunération et les avantages du Secrétaire Général, tels que révisés par le Comité de Nomination et de Rémunération de la Banque réuni le 14 octobre 2016, ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 16 novembre 2016 et le 16 septembre 2020. Ils se composent des éléments suivants :

- Une indemnité de fonction de 2 000 DT par mois ;
- Une indemnité de logement de 500 DT par mois ;
- Une indemnité de consommation courante de 400 DT par mois ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 25% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.
- Des avantages en nature consistant en un quota de 400 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques ;

Le Secrétaire Général garent les éléments de salaire (12 salaires, prime de bilan, prime d'intéressement, prime de rendement et prime de gratification).



4) Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 07 juin 2024, comme suit :

- Jetons de présence de 4 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour le président ;
- Jetons de présence de 2 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour chaque administrateur ;
- Rémunération de 2 000 DT, en net, par réunion pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;

- Rémunération de 1 000 DT, en net, par réunion pour les administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques.

Notons que les présidents et les membres qui appartiennent à plus d'un comité émanant du Conseil d'Administration bénéficient d'une seule rémunération calculée sur la base de leur présence à un seul comité selon leur choix, dans la limite de 6 réunions annuelles. Cette procédure entre en vigueur à compter de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 Juin 2024.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et autres rémunérations revenant aux administrateurs de la Banque, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élève à 411 250 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	325 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	86 250
Total en DT	411 250

5) Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

Au vu de ce qui précède, les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants,

tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général actuel		Ancien Directeur Général		Secrétaire Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	355 520	121 482	149 801	77 956	267 116	88 851
Avantages postérieurs à l'emploi	61 125	94 710	6 244		4 517	44 768
Indemnité de départ à la retraite (12 mois)	19 419	103 550	75 185		14 747	123 262
Total en DT	436 064	319 741	231 230	77 956	286 380	256 881





ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1^{ER} Janvier
au 31 Décembre 2024

(Unité : en Mille DT)

		2024	Bancaire	Financier	Autres
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	961 241	957 825	2 914	502
PR2	Commissions (en produits)	148 664	138 269	10 395	-
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	83 155	80 856	1 994	305
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	234 966	217 822	17 031	113
Total produits d'exploitation bancaire		1 428 026	1 394 772	32 334	920
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(724 102)	(724 065)	(31)	(6)
CH2	Commissions encourues	(14 588)	(14 583)	(5)	-
CH3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	-	-	-	-
Total charges d'exploitation bancaire		(738 690)	(738 648)	(36)	(6)
Produit Net Bancaire		689 336	656 124	32 298	914
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(185 730)	(198 930)	13 541	(341)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	2 116	2 156	182	(222)
PR7	Autres produits d'exploitation	26 422	1 528	841	24 053
CH6	Frais de personnel	(256 080)	(226 648)	(10 170)	(19 262)
CH7	Charges générales d'exploitation	(105 675)	(110 475)	4 801	(1)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(19 000)	(17 195)	(238)	(1 567)
Résultat d'exploitation		151 389	106 560	41 255	3 574
PR11	Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(8 308)	(9 194)	-	886
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	22 077	21 906	101	70
CH11	Impôt sur les bénéfices	(31 925)	(26 705)	(4 805)	(415)
Résultat des activités ordinaires		133 233	92 567	36 551	4 115
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(5 636)	(5 630)	(1)	(5)
Résultat net de l'exercice		127 597	86 937	36 550	4 110
PR9-CH10	Intérêts minoritaires dans le résultat	24 293	11	22 587	1 695
Résultat Net consolidé de l'exercice		103 304	86 926	13 963	2 415
Effet des modifications comptables		(973)	(973)		
Résultat après modification comptable		102 331	85 953	13 963	2 415

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1^{ER} Janvier
au 31 Décembre 2023

(Unité : en Mille DT)

	2023	Bancaire	Financier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 Intérêts et revenus assimilés	1 058 704	1 057 737	952	15
PR2 Commissions (en produits)	142 764	136 320	6 444	-
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	95 204	90 450	4 414	340
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	162 494	149 008	13 448	38
Total produits d'exploitation bancaire	1 459 166	1 433 515	25 258	393
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	[733 493]	[733 457]	[28]	[8]
CH2 Commissions encourues	[10 995]	[10 930]	[63]	[2]
Total charges d'exploitation bancaire	[744 488]	[744 387]	(91)	(10)
Produit Net Bancaire				
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	[222 972]	[235 808]	12 859	[23]
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	[5 887]	[8 080]	2 003	190
PR7 Autres produits d'exploitation	21 301	1 315	386	19 600
CH6 Frais de personnel	[246 357]	[217 875]	[9 770]	[18 712]
CH7 Charges générales d'exploitation	[106 271]	[87 305]	[7 074]	[11 892]
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	[16 281]	[14 295]	[320]	[1 666]
Résultat d'exploitation	138 211	127 080	23 251	(12 120)
PR11 Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	[7 221]	[9 123]	-	1 902
PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	8 158	7 310	611	237
CH11 Impôt sur les bénéfices	[46 938]	[44 079]	[2 412]	[447]
Résultat des activités ordinaires	92 210	81 188	21 450	(10 428)
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	[10 455]	[10 453]	[1]	[1]
Résultat net de l'exercice	81 755	70 735	21 449	(10 429)
PR9-CH10 Intérêts minoritaires dans le résultat	22 061	[6]	[20 656]	42 723
Résultat Net consolidé de l'exercice	59 694	70 741	42 105	(53 152)
Effet des modifications comptables	26 341	26 341		
Résultat après modification comptable	86 035	97 082	42 105	(53 152)



INDICATEURS CONSOLIDÉS

Période allant du 1^{ER} Janvier
au 31 Décembre 2024

(Unité : en Mille DT)

	2024	Bancaire	Financier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 428 026	1 394 772	32 334	920
a- Intérêts	961 241	957 825	2 914	502
b- Commissions en produits	148 664	138 269	10 395	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	83 155	80 856	1 994	305
d- Revenus du portefeuille d'investissement	234 966	217 822	17 031	113
2- Charges d'exploitation bancaire	(738 690)	(738 648)	(36)	(6)
a- Intérêts encourus	(724 102)	(724 065)	(31)	(6)
b- Commissions encourues	(14 588)	(14 583)	(5)	-
3- Produit net bancaire	689 336	656 124	32 298	914
4- Autres produits d'exploitation	26 422	1 528	841	24 053
5- Charges opératoires, dont :	(380 756)	(354 318)	(5 607)	(20 831)
a- Frais du personnel	(256 080)	(226 648)	(10 170)	(19 262)
b- Charges Générales d'exploitation	(105 676)	(110 475)	4 801	(2)
c- Dotations aux amortissements	(19 000)	(17 195)	(238)	(1 567)
6- Structure du portefeuille	4 070 253	3 767 296	281 202	21 755
a- Portefeuille titres-commercial	629 559	377 851	247 171	4 537
b- Portefeuille d'investissement	3 440 694	3 389 445	34 031	17 218
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	9 741 808	9 726 267	15 540	1
8- Encours des dépôts, dont :	11 188 788	11 188 788	-	-
a- Dépôts à vue	4 197 663	4 197 663	-	-
b- Dépôts d'épargne	4 640 881	4 640 881	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	558 219	558 219	-	-
10- Capitaux Propres (hors résultat de l'exercice)	1 316 243	1 320 994	(1 985)	(2 766)

INDICATEURS CONSOLIDÉS

Période allant du 1^{ER} Janvier
au 31 Décembre 2023

(Unité : en Mille DT)

	2023	Bancaire	Financier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 459 165	1 433 515	25 258	392
a- Intérêts	1 058 704	1 057 737	952	15
b- Commissions en produits	142 764	136 320	6 444	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	95 204	90 450	4 414	340
d- Revenus du portefeuille d'investissement	162 493	149 008	13 448	37
2- Charges d'exploitation bancaire	(744 488)	(744 387)	(91)	(10)
a- Intérêts encourus	(733 493)	(733 457)	(28)	(8)
b- Commissions encourues	(10 995)	(10 930)	(63)	(2)
3- Produit net bancaire	714 677	689 128	25 167	382
4- Autres produits d'exploitation	21 301	1 315	386	19 600
5- Charges opératoires, dont :	(368 910)	(347 228)	(4 662)	(17 020)
a- Frais du personnel	(246 357)	(217 875)	(9 770)	(18 712)
b- Charges Générales d'exploitation	(106 272)	(115 058)	5 428	3 358
c- Dotations aux amortissements	(16 281)	(14 295)	(320)	(1 666)
6- Structure du portefeuille	3 016 543	2 666 410	314 369	35 764
a- Portefeuille titres-commercial	730 474	433 088	279 021	18 365
b- Portefeuille d'investissement	2 286 069	2 233 322	35 348	17 399
7- Encours des crédits apparaissant au bilan^(*)	10 477 304	10 473 790	3 514	-
8- Encours des dépôts, dont :	10 004 984	10 004 984	-	-
a- Dépôts à vue	3 799 053	3 799 053	-	-
b- Dépôts d'épargne	4 245 908	4 245 908	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	640 645	640 645	-	-
10- Capitaux Propres (hors résultat de l'exercice)^(*)	1 263 398	1 270 875	(4 127)	(3 350)

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de comparabilité



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Banque (STB Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 04 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Tunisienne de Banque et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé et l'état consolidé des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l'état consolidé de résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 1 419 547 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice (après modifications comptables) s'élevant à 102 331 KDT.

À notre avis, à l'exception des incidences des questions décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

- 1] La comptabilité multidevises tenue par la STB Bank (société mère) n'est pas conforme aux prescriptions des normes comptables NC 22, Contrôle interne et organisation comptable dans les établissements bancaires, et NC 23, Opérations en devises dans les établissements bancaires. Les traitements effectués au fil des périodes comptables ont notamment abouti à

la présentation, au bilan arrêté au 31 décembre 2024, d'un compte « Écarts de conversion », avec un solde débiteur de 9 891 KDT, parmi les actifs (rubrique AC7 : Autres actifs), et d'un compte « Contre-valeur position de change », avec un solde créditeur de 5 054 KDT, parmi les passifs (rubrique PA5 : Autres passifs), qui devraient être annulés en impactant le résultat net de l'exercice et les capitaux propres de la Banque (à l'exception des « Comptes d'ajustement devises » qui sont débités ou crédités, selon le cas, du gain ou de la perte de change sur les éléments hors bilan).

Par ailleurs, le rapprochement des soldes comptables des comptes de dépôts en devises de la clientèle (avant leur conversion dans la monnaie de référence) avec les soldes extracomptables correspondants (issus de l'applicatif métier), arrêtés au 31 décembre 2024, fait apparaître des écarts significatifs, pour l'équivalent de 50 535 KDT. Signalons que certains comptes de dépôts en devises de la clientèle ont été convertis dans la monnaie de référence (par application des cours de change en vigueur à la date de clôture) sur la base des soldes extracomptables en devises alors que les autres comptes de la même catégorie ont été convertis sur la base des soldes comptables en devises, et ce, en impactant le compte « Écarts de conversion » au bilan pour un montant de 48 609 KDT.

Le passage du Groupe à une comptabilité multidevises conforme, dans tous ses aspects, aux normes comptables en vigueur (projet en cours de réalisation à la date de notre intervention) ainsi que l'apurement des comptes de bilan y afférents, risquent d'impacter significativement sa situation financière au 31 décembre 2024 ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date. Face à ce risque, une provision de 12 105 KDT a été constituée par le Groupe ; toutefois, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 2) Les états de rapprochement des comptes ouverts auprès de la BCT (Dinars et Devises) et des comptes des correspondants (NOSTRO), arrêtés par la STB Bank (société mère) au 31 décembre

2024, font apparaître d'anciens suspens remontant aux exercices antérieurs à 2024 et totalisant les montants suivants :

Description	Débit	Crédit
BCT (TND et devises)	194 462	(146 397)
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par la BCT	151 150	(92 243)
Mouvements comptabilisés par la BCT et non pris en compte par la Banque	43 312	(54 154)
Correspondants (NOSTRO)	617 909	(674 733)
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par les Correspondants	454 599	(391 459)
Mouvements comptabilisés par les Correspondants et non pris en compte par la Banque	163 310	(283 274)
Total en KDT	812 371	(821 130)

La régularisation et l'apurement de ces suspens, accumulés au fil des ans, pourraient impacter de façon significative la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024. Une provision de 28 551 KDT a été constituée afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse des capitaux propres consolidés ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 3) Les rubriques «AC7 : Autres actifs» et «PA5 : Autres passifs», figurant respectivement parmi les actifs et les passifs du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2024, renferment plusieurs anciens comptes ouverts notamment pour la comptabilisation des opérations liées à la télé-compensation. Les soldes figés de ces anciens comptes de bilan totalisent 89 616 KDT pour les autres actifs et 112 515 KDT pour les autres passifs, au 31 décembre 2024.

En dehors desdits comptes figés, les rubriques «AC7 : Autres actifs» et «PA5 : Autres passifs» se composent particulièrement d'une multitude de comptes d'attente, de régularisation, d'ordre et inter-sièges (se référer aux Notes 5.7 et 5.12 des états financiers), utilisés dans le cadre des traitements comptables des opérations liées à la télé-compensation, à la monétique, à la salle de marché, aux transferts émis et reçus, etc. Ces comptes présentent des soldes significatifs qui ne sont pas analysés et justifiés par le Groupe au 31 décembre 2024 (comparaison avec les existants réels, les dénouements postérieurs, etc.). De ce

fait, leur apurement pourrait impacter de manière significative la situation financière du Groupe.

En sachant que les soldes des comptes non justifiés et/ou figés présentés parmi les autres actifs trouvent, dans leur majorité, leurs contreparties au niveau des autres passifs, une provision de 38 970 KDT a été constituée par le Groupe afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse de ses capitaux propres ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

Par ailleurs, nos travaux d'audit nous ont permis de relever également l'existence, au niveau des rubriques «PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle» et «PA4 : Emprunts et ressources spéciales», figurant parmi les passifs du bilan arrêté au 31 décembre 2024, d'anciens comptes non mouvementés depuis plusieurs exercices et dont les soldes totalisent respectivement 3 456 KDT et 19 158 KDT. Ces anciens passifs risquent de ne plus représenter des obligations actuelles pour le Groupe et doivent être analysés et apurés conformément à la réglementation en vigueur.

- 4) Les travaux de rapprochement des soldes comptables des comptes de caisses (Dinars, Devises et GAB) avec les soldes extracomptables (issus de l'applicatif métier), d'une part, et les résultats des inventaires physiques effectués par la STB Bank (société mère), d'autre part, ont dégagé plusieurs écarts (positifs ou négatifs) qui se présentent comme suit au 31 décembre 2024 :



• **Écarts entre soldes comptables et soldes extracomptables (issus de l'applicatif métier)**

Description	Écarts positifs	Écarts négatifs	Écarts nets
Caisse Dinars	1 879	(1 552)	327
Caisse Devise	2 003	(2 009)	(6)
Caisse GAB	8 275	(1 139)	7 136
Total en KDT	12 157	(4 700)	7 457

• **Écarts entre soldes comptables et résultats de l'inventaire physique**

Description	Écarts positifs	Écarts négatifs	Écarts nets
Caisse Dinars	1 885	(1 468)	417
Caisse Devise	1 999	(2 008)	(9)
Caisse GAB	2 925	(2 539)	386
Total en KDT	6 809	(6 015)	794

Des provisions ont été constituées par le Groupe pour couvrir partiellement les écarts de caisses négatifs, pour un montant total de 2 688 KDT.

Par ailleurs, le rapprochement des soldes comptables des comptes de caisses Devise (issus de la balance Devise et après leur conversion en Dinars par application des cours de change au 31 décembre 2024) avec les soldes comptables correspondants (figurant dans la balance Dinars arrêtée à la même date), fait apparaître des écarts significatifs, pour l'équivalent de 5 766 KDT.

Signalons que certains comptes de caisses Devise présentent, au niveau de la balance Dinars, des soldes anormalement créditeurs, totalisant (1 381) KDT au 31 décembre 2024.

Le Groupe devrait engager les travaux de justification et de correction nécessaires des soldes des caisses (Dinars, Devise et GAB) retracés par la comptabilité et par l'applicatif métier.

5) La STB Bank (société mère) a procédé, au cours de l'exercice 2024, à un inventaire physique de ses immobilisations incorporelles et corporelles. Les résultats des recensements effectués par ses propres moyens ne sont pas encore rapprochés, de manière exhaustive, avec les données comptables correspondantes, et ce, contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. Notons que la valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations incorporelles et corporelles figurant au bilan et les existants réels.

Au 31 décembre 2024, ces actifs immobilisés présentent une valeur comptable brute de 395 940 KDT, des amortissements cumulés de 240 468 KDT et une valeur comptable nette de 155 472 KDT au bilan de la société mère arrêté à cette date.

- 6) La STB Bank (société mère) ne dispose pas d'une base des données fiable sur les garanties admises par la BCT en couverture des engagements des clients au 31 décembre 2024. La quasi-totalité des garanties réelles (hypothécaires) reçues des clients en couverture de leurs engagements n'est pas prise en compte au niveau de l'état des engagements hors bilan. Signalons que la partie de ces garanties réelles déclarée à la BCT est évaluée à 2 381 963 KDT. Il s'ensuit que les garanties reçues, figurant dans l'état des engagements hors bilan consolidé au 31 décembre 2024 pour un montant total de 2 972 028 KDT, détaillé dans la Note 7.3 des états financiers consolidés, sont minorées. En outre, les autres rubriques des engagements hors bilan arrêtés à la même date (crédits documentaires, cautions et avales, etc.) ne sont pas justifiées de façon exhaustive et comportent d'anciens montants nécessitant des travaux d'analyse et d'apurement.
- 7) Les actifs du bilan consolidé du Groupe arrêté au 31 décembre 2024 font apparaître des actifs d'impôt différé pour un solde net de 48 894 KDT, réparti entre les sociétés du Groupe dans la Note 6.8 des états financiers. En effet, le Groupe a identifié, évalué et comptabilisé une partie des actifs et passifs d'impôt différé, au 31 décembre 2024, pour les montants respectifs de 58 993 KDT et (10 099) KDT. Les capitaux propres d'ouverture ont été ajustés du solde net

d'une partie des actifs et passifs d'impôt différé, évalué à 42 695 KDT au 31 décembre 2023. Plusieurs différences temporaires déductibles se rapportant notamment aux provisions pour dépréciation des titres de participation non cotés (y compris les fonds gérés) de la STB Bank (société mère), à l'excédent des provisions collectives non admis en déduction, à certaines provisions pour risques et charges et à certaines provisions pour dépréciation d'autres actifs, ne constituant pas des différences définitives, n'ont pas été prises en compte lors de la détermination des actifs et passifs d'impôt différé au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024. En outre, les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés par le Groupe ont été évalués par application aux différences temporaires déductibles ou imposables ainsi qu'aux pertes fiscales reportables (y compris les amortissements différés), retenues pour chaque société consolidée, du taux nominal d'imposition (majoré du taux de la contribution sociale de solidarité et, le cas échéant, du taux de la contribution conjoncturelle, en vigueur à la date de clôture).

La réalisation d'un inventaire exhaustif et fiable des différences temporaires (déductibles et imposables) entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales ainsi que des autres sources d'impôts différés (pertes fiscalement reportables, etc.), pour chaque société consolidée, d'une part, et l'application des taux effectifs d'imposition à ces différences temporaires, d'autre part, risquent d'aboutir à des actifs et passifs d'impôt différé de montants significativement différents de ceux comptabilisés par le Groupe au 31 décembre 2024.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus

importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net du Groupe totalisent 1 109 905 KDT (environ 77,72% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.2.3 des états financiers «Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du Groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par le Groupe en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, en matière de prise en compte des



- revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
 - L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
 - La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Classification des créances sur la clientèle et estimation des provisions y afférentes

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle figurent à l'actif du bilan consolidé du Groupe pour un montant net de 9 741 808 KDT et représentent environ 63,78% du total des actifs. Leur montant brut s'élève à 12 928 763 KDT alors que les provisions, constituées en couverture du risque de crédit, et les intérêts et agios réservés s'élèvent respectivement à 2 456 921 KDT et 730 034 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.2 des états financiers consolidés «Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents», le Groupe procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur le critère de référence de l'antériorité des impayés mais aussi sur d'autres

critères atténuants.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique des montants des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par le Groupe des ajustements proposés dans ce cadre.

3) Évaluation des titres d'investissement et créances rattachées à la date de clôture

a) Risques identifiés

Le portefeuille d'investissement du Groupe figure au bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2024 pour un montant net de 3 325 900 KDT (dont BTA : 1 952 725 KDT et emprunts nationaux : 1 125 340 KDT) et représente environ 21,78% du total des actifs.

Comme indiqué dans la Note 3.2.1 des états financiers consolidés «Portefeuille d'investissement et revenus y afférents», les titres d'investissement sont comptabilisés initialement au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments

à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). D'autres critères objectifs peuvent être retenus pour déterminer la juste valeur, notamment des titres de participation, comme le prix stipulé lors de transactions récentes, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de l'entité émettrice.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, des créances rattachées et des provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La rubrique «AC3 : Créances sur la clientèle», figurant parmi les actifs du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2024, inclut les créances sur les entités publiques dont le total des engagements a passé

de 2 458 809 KDT au 31 décembre 2023 (dont Office des Céréales : 565 330 KDT et OCT : 358 080 KDT) à 2 753 319 KDT au 31 décembre 2024 (dont Office des Céréales : 418 633 KDT et OCT : 534 454 KDT), soit une variation à la hausse de 294 510 KDT (+12%). Les engagements des entités publiques représentant environ 19% du total des engagements bruts de la clientèle (bilan) au 31 décembre 2024, sont couverts à hauteur de 1 895 297 KDT par les garanties de l'État, 116 667 KDT par les autres garanties et 22 579 KDT par les provisions constituées ainsi que les agios et intérêts réservés par le Groupe, soit une couverture totale de 2 034 543 KDT. Notons qu'une partie des garanties de l'État prises en compte par le Groupe en couverture du risque de contrepartie sur les engagements des entités Office des Céréales et OCT, au 31 décembre 2024, n'est pas encore matérialisée par des arrêtés de garantie de l'État établis et signés en bonne et due forme par le Ministère des Finances mais elle fait l'objet d'accords de principe pour l'octroi de la garantie de l'État pour un montant global de 347 540 KDT. En outre, pour les engagements des entités Les Ciments de Bizerte et TRANSTU, les garanties de l'État obtenues en couverture du risque de contrepartie encouru par le Groupe accusent une insuffisance globale de 9 906 KDT au 31 décembre 2024.

- 2) La rubrique «AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers», figurant parmi les actifs du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2024, renferme une créance douteuse de 71 898 KDT (provisionnée à hauteur de 1 898 KDT) sur la Banque Franco-Tunisienne (BFT), déclarée en cessation de paiement. La créance en principal de 70 000 KDT est couverte par une garantie de l'État en vertu de la convention signée par le Ministre des Finances, le Directeur Général de la STB et le Directeur Général de la BFT le 13 octobre 2011. Selon une correspondance officielle émanant du Ministère des Finances et datée du 10 mars 2022, cette garantie est prolongée jusqu'à la clôture de la liquidation de la BFT. De ce fait, aucune provision n'a été comptabilisée pour couvrir le risque de non-recouvrement du principal de ladite créance impayée.

- 3) La Note 5.1 des états financiers consolidés indique que la STB Bank (société mère) a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise, pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020. Les résultats de cette vérification fiscale ont été notifiés STB Bank le



29 mai 2024 et ont fait l'objet, de sa part, d'une opposition en date du 18 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. Afin de bénéficier des avantages de l'amnistie fiscale prévue par l'article 58 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024 (abandon des pénalités ...), la STB Bank a signé avec l'administration fiscale un procès-verbal de conciliation prévoyant un montant à payer de 23 421 KDT, dont un crédit d'impôt sur les sociétés de 3 938 KDT. La comptabilisation de ce redressement fiscal a impacté négativement les capitaux propres du Groupe pour un montant global de 19 483 KDT (dont une modification comptable de 18 835 KDT).

4) La Note 4 des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 indique que le périmètre de consolidation comprend, outre la société mère, 16 filiales (traitées par intégration globale) et 5 entreprises associées (traitées par mise en équivalence). Elle indique, également, que 42 sociétés ont été exclues du périmètre de consolidation pour les motifs suivants :

- 15 sociétés en liquidation ou en situation compromise ;
- 11 sociétés en veilleuse ;
- 13 sociétés dont les états financiers relatifs à l'exercice 2024 sont indisponibles ;
- 3 sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieures dans un avenir proche ou pour lesquelles une procédure de cession est engagée, en application du paragraphe 11 de la norme comptable NC 35, États financiers consolidés.

Les participations dans ces sociétés exclues du périmètre de consolidation ont été comptabilisées comme si elles constituaient des placements (participations non consolidables).

Ladite Note 4 précise, en outre, que la société «Tunisian Foreign Bank - TFB» a été consolidée par application de la méthode de la mise en équivalence, en se basant sur des états financiers provisoires non audités, alors que la STB Bank détient 49,99% de son capital (pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêt) et que 50% des sièges au sein de son conseil d'administration sont occupés par la STB Bank et ses représentants à partir d'octobre 2024. La Direction estime que la STB Bank ne dispose pas du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société du Groupe.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la Direction et au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

• Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;

• Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut



raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la STB Bank et de ses filiales.

À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans les systèmes de contrôle interne des sociétés du Groupe, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés, à l'exception de celles en relation avec les réserves exprimées ci-dessus et se rapportant notamment à certaines composantes du système d'information de la STB Bank et au contrôle comptable au sein de cette société mère.

Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction de la STB Bank.

Tunis, le 15 avril 2025

Les Co-commissaires aux comptes



P/ Le Groupement :
eXacom Audit & MAC

Abderrazak SOUEI, expert-comptable

